



COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)

Février 2024

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE — POLITIQUES COMMUNES EN APPUI AUX PROGRAMMES DE RÉFORME DES PAYS MEMBRES — COMMUNIQUÉ DE PRESSE, RAPPORT DES SERVICES DU FMI, ANNEXE D'INFORMATION ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR

Dans le contexte des politiques communes des pays membres et des politiques communes en appui aux programmes de réforme des pays membres, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services de l'institution en vue de son examen par le conseil d'administration le 18 décembre 2023, après des échanges avec les institutions régionales qui ont pris fin le 16 novembre 2023. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 5 décembre 2023.
- Une **annexe d'information** rédigée par les services du FMI.
- Une **déclaration de l'administrateur**.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Le présent document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington



Le conseil d'administration du FMI conclut les consultations annuelles concernant les politiques communes de la CEMAC et les politiques communes en appui aux programmes de réformes des pays membres

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- Le redressement économique de la CEMAC s'est poursuivi, soutenu par des cours favorables des hydrocarbures qui ont renforcé sa position extérieure.
- Les tensions inflationnistes à l'échelle mondiale se sont quelque peu atténuées, même si elles restent fortes, mais le durcissement continu des conditions financières pourrait peser sur la croissance économique.
- Il est essentiel de maintenir le cap dans l'assainissement des finances publiques, conformément aux objectifs des programmes appuyés par le FMI et ses conseils en matière de surveillance, et d'accélérer les réformes structurelles pour promouvoir la diversification et la résilience de l'économie.

Washington, DC : Le 18 décembre 2023, le conseil d'administration du FMI a conclu les consultations annuelles avec la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) sur les politiques communes des pays membres et les politiques communes en appui aux programmes de réformes de ces pays.¹

La reprise économique dans la CEMAC s'est raffermie en 2022, soutenue par la hausse des cours des hydrocarbures, et la croissance du PIB réel s'est accélérée à 3,0 %. La position extérieure s'est renforcée, avec une accumulation rapide des réserves de change, bien qu'elles restent en deçà des

¹ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses pays membres. Dans le contexte de ces consultations bilatérales au titre de l'article IV, les services du FMI organisent des discussions annuelles séparées avec les institutions régionales responsables des politiques communes dans quatre unions monétaires — la zone euro, l'Union monétaire des Caraïbes orientales, l'Union économique et monétaire de l'Afrique centrale et l'Union économique et monétaire ouest-africaine. Pour chacune de ces unions monétaires, les équipes des services du FMI se rendent dans les institutions régionales responsables des politiques communes de l'union monétaire, recueillent des données économiques et financières, et s'entretiennent avec les responsables de l'union monétaire de l'évolution et des politiques économiques de l'union. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui sert de cadre aux délibérations du conseil d'administration. Les discussions des services avec les institutions régionales et l'examen du rapport par le conseil d'administration font partie intégrante des consultations au titre de l'article IV avec chaque pays membre.

niveaux adéquats. Cet élan s'est poursuivi en 2023, les cours du pétrole étant restés à un niveau relativement élevé. Les assurances régionales relatives aux avoirs extérieurs nets (AEN) fixées pour fin juin 2023 (4,47 milliards d'euros) ont été atteintes avec une marge importante (880 millions d'euros), tenant à l'augmentation continue des recettes d'exportation d'hydrocarbures et à l'amélioration des rapatriements de devises résultant d'une application plus rigoureuse de la réglementation des changes. La tendance à la hausse des AEN s'est cependant inversée au troisième trimestre de 2023, sous l'effet d'une probable détérioration des comptes courant et financier, due en partie aux effets conjugués d'une forte baisse des rapatriements de devises par le secteur public et des sorties de dividendes du secteur bancaire. L'inflation a atteint 6,7 % à la fin de 2022 et a continué de grimper au début de 2023, à mesure que les tensions sur les prix se sont amplifiées, mais d'après les estimations préliminaires, elle a reculé au deuxième trimestre de 2023.

Les autorités régionales ont maintenu une approche de prise de décisions de politique monétaire en fonction des données, tout en continuant à faire progresser le programme de réformes. La banque centrale (BEAC) a laissé son taux directeur inchangé à 5 % lors de sa réunion de septembre 2023, après l'avoir relevé de 175 points de base au total entre novembre 2021 et mars 2023. Elle a par ailleurs resserré les conditions de refinancement des banques, en mettant fin à ses injections hebdomadaires de liquidités au titre de son guichet principal de refinancement, et en intensifiant ses opérations de ponction de liquidités. La BEAC a également continué d'enregistrer des progrès sur le plan de l'application de la réglementation des changes. La BEAC et la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) poursuivent leur examen conjoint des plans de refinancement des banques structurellement dépendantes du refinancement de la BEAC. La commission de la CEMAC a poursuivi ses consultations au titre de la surveillance régionale dans tous les pays membres, tandis que le Secrétariat permanent du Programme de réformes économiques et financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) a poursuivi le suivi de la mise en œuvre de la matrice d'actions des réformes structurelles de la région.

Les perspectives demeurent très incertaines et sont tributaires de la poursuite de la mise en œuvre des réformes, conformément aux objectifs des programmes appuyés par le FMI et ses conseils en matière de surveillance. La croissance du PIB devrait ralentir à 2,6 % en 2023, principalement en raison d'une contraction de la production d'hydrocarbures. L'inflation devrait décélérer à 4,9 % d'ici la fin de 2023, avec le ralentissement de l'activité économique que devrait induire l'adoption d'une orientation plus restrictive de la politique monétaire et la baisse des prix mondiaux des denrées alimentaires, en partie compensée par l'inflation liée à l'énergie du fait des réformes des subventions aux combustibles dans certains des pays membres. Les risques qui pèsent sur les perspectives de croissance sont essentiellement orientés à la baisse notamment en raison des facteurs suivants : baisse des prix des matières premières, durcissement des conditions financières, incertitude politique accrue, dérapages budgétaires additionnels, inflation persistante, instabilité financière, lenteur sur le plan des réformes structurelles, insécurité alimentaire, conflits intérieurs et insécurité ; et chocs climatiques.

À moyen terme, la croissance devrait s'accélérer progressivement pour atteindre environ 3,5 %, principalement en raison d'un rebond dans le secteur non pétrolier, tiré par l'effet des réformes structurelles visant à améliorer la gouvernance, le climat des affaires et l'accès au financement. Il est

attendu que les pays membres assainissent durablement les finances publiques à moyen terme. La dette publique devrait baisser à environ 43 % du PIB d'ici 2028, par rapport à 54 % du PIB en 2023. Après une amélioration en 2022, le solde des transactions courantes devrait baisser à - 1,9 % du PIB en 2023 puis à environ - 4 % du PIB à moyen terme. Les réserves de change brutes devraient atteindre environ 4,7 mois d'importations prospectives à moyen terme, ce qui resterait néanmoins en deçà de l'objectif d'adéquation recommandé par les services du FMI pour une union monétaire de pays riches en ressources naturelles (5 mois). Et cela en supposant que des mesures ambitieuses soient prises pour resserrer les conditions de liquidité, que les pays membres se conforment davantage à la réglementation des changes, que la discipline budgétaire soit renforcée et que les réformes structurelles s'accélèrent.

Évaluation par le conseil d'administration²

Les administrateurs souscrivent à l'orientation générale de l'évaluation effectuée par les services du FMI. Ils se félicitent de la poursuite du renforcement de la reprise économique et de la position extérieure de la sous-région au cours du premier semestre de cette année, dans un contexte de cours favorables des hydrocarbures. Les risques étant orientés à la baisse, les administrateurs exhortent les autorités de la CEMAC à faire preuve davantage de prudence budgétaire afin d'améliorer leur résilience aux chocs, tout en protégeant les personnes vulnérables, et soulignent la nécessité de politiques macroéconomiques prudentes afin de préserver la stabilité macroéconomique et financière.

Compte tenu des récents dérapages budgétaires, les administrateurs soulignent l'importance de réaligner les politiques économiques sur les trajectoires d'assainissement budgétaire des programmes appuyés par le FMI et ses conseils en matière de surveillance afin de renforcer la résilience aux chocs. Pour ce faire, il convient de renforcer la mobilisation des recettes fiscales non pétrolières et d'améliorer tant l'efficacité que la rationalisation des dépenses, notamment en réformant les subventions énergétiques inefficaces tout en protégeant les pauvres. Les administrateurs ont également appelé au renforcement de la gestion de la dette et à la prise en compte des risques budgétaires liés aux entreprises publiques.

Les administrateurs se félicitent que la BEAC ait maintenu une approche de prise de décisions de politique monétaire en fonction des données et procédé au resserrement des conditions de liquidité. La BEAC devrait se tenir prête à resserrer davantage sa politique monétaire si nécessaire pour ancrer les anticipations d'inflation et ramener les réserves de change à des niveaux adéquats. Les administrateurs saluent la décision de la BEAC de relever à nouveau le taux d'intérêt de ses opérations de ponction de liquidités ainsi que son engagement à aligner ce taux d'intérêt sur le taux directeur dans un délai relativement court, afin de renforcer la transmission de la politique monétaire.

² À l'issue des délibérations, la directrice générale, en qualité de présidente du conseil d'administration, résume les vues des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités nationales. On trouvera une explication des termes convenus utilisés communément dans les résumés du conseil d'administration à l'adresse suivante : <https://www.imf.org/external/french/np/sec/misc/qualifiersf.htm>

La poursuite de l'application de la réglementation des changes de manière transparente et cohérente reste également une priorité.

Les administrateurs soulignent qu'une action collective énergique des autorités nationales et régionales s'impose pour préserver la stabilité financière. Ils exhortent les autorités régionales et nationales de la CEMAC à remédier rapidement aux entraves de longue date à la capacité de supervision de la COBAC, à appliquer rigoureusement les réglementations en cas de non-respect des règles, à résoudre résolument le problème des banques fragiles, à veiller à ce que les banques tiennent compte de manière adéquate de l'exposition souveraine et à renforcer le cadre de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Les administrateurs exhortent les autorités de la CEMAC à renforcer le cadre de surveillance ainsi que la capacité de suivi et de gestion des nouveaux risques que posent les paiements numériques.

Les administrateurs expriment à nouveau leurs préoccupations concernant l'adoption retardée du projet de mécanisme de sanctions pour les infractions aux règles de surveillance régionale et appellent les autorités à redoubler d'efforts pour qu'il soit adopté dans les meilleurs délais.

Les administrateurs rappellent l'importance d'accélérer les réformes structurelles dans les domaines de la gouvernance et de la réglementation, ce qui contribuerait à renforcer la diversification et l'inclusion économiques, ainsi que la résilience aux chocs, notamment les chocs climatiques.

Les administrateurs considèrent que la BEAC a atteint l'assurance régionale concernant les avoirs extérieurs nets à fin juin 2023 tel que fournie dans la lettre de suivi de juin 2023, reflétant notamment l'amélioration de la balance commerciale, l'augmentation des rapatriements de devises et le resserrement de la politique monétaire. Les administrateurs souscrivent à la mise à jour de l'assurance régionale concernant l'accumulation des avoirs extérieurs nets (AEN) pour fin décembre 2023 que le Gouverneur de la BEAC avait formulée dans la lettre de suivi datée de décembre 2023, ainsi qu'à l'assurance régionale concernant l'accumulation des AEN pour fin juin 2024. Ils soulignent que la mise en œuvre de ces assurances sera essentielle pour garantir le succès des programmes appuyés par le FMI dans les pays membres de la CEMAC.



COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)

5 décembre 2023

Rapport des services du FMI sur les politiques communes des pays membres et les politiques communes en appui aux programmes de réforme des pays membres

RÉSUMÉ

Contexte et risques. La reprise économique de la CEMAC s'est accélérée en 2022 à la faveur de la hausse des prix des hydrocarbures. La position extérieure s'est renforcée et les réserves de change augmentent rapidement, quoique demeurant en deçà des niveaux adéquats. La récente baisse des réserves extérieures nécessite des mesures plus énergiques pour resserrer les conditions de liquidité, un respect plus strict de la réglementation des changes par les pays membres et un renforcement de la discipline budgétaire. Les positions budgétaires hors pétrole sous-jacentes se sont toutefois également détériorées. Il sera donc nécessaire d'accélérer les réformes structurelles, de corriger les dérapages budgétaires récents et de ramener les politiques publiques en ligne avec les objectifs des programmes appuyés par le FMI et les conseils des services du FMI. Ces actions seront nécessaires pour accroître la capacité de résistance de la région à la volatilité des prix des hydrocarbures, à l'instabilité financière, à l'inflation persistante, au resserrement des conditions financières, à l'insécurité alimentaire, aux conflits internes et à l'insécurité, ainsi qu'aux événements climatiques.

Recommandations de politiques économiques :

Pour préserver la stabilité des prix et accroître les réserves extérieures, maintenir une politique monétaire dépendante des données, avec un biais de resserrement ; poursuivre le relèvement des taux d'intérêt des opérations de ponction de liquidité pour qu'ils se rapprochent progressivement du principal taux directeur, et passer à des procédures d'appel d'offre avec allocation intégrale des soumissions ; et régler les problèmes en suspens qui empêchent une mise en œuvre complète et efficace de la réglementation des changes.

Pour assurer la cohérence des politiques économiques et la viabilité des finances publiques, corriger les dérapages budgétaires récents ; continuer à épargner une partie du surcroît de recettes pétrolières ; mener à terme les réformes des subventions et déployer des dispositifs de protection sociale efficaces et ciblés pour les plus vulnérables.

Pour préserver la stabilité financière, renforcer d'urgence la capacité de supervision de la COBAC et appliquer strictement la réglementation en cas de non-respect ; déclencher la résolution des banques non viables ; s'attaquer aux banques en difficulté de liquidité et s'assurer que les gouvernements ne retardent pas la recapitalisation des banques lorsqu'elle est nécessaire ; s'assurer que les banques comptabilisent de manière satisfaisante leur exposition au risque souverain et surveiller les risques émergents liés aux nouveaux moyens de paiement numériques.

Pour stimuler la croissance potentielle et accroître la diversification économique et la résilience, accélérer les réformes structurelles en matière de gouvernance et de réglementation ; favoriser les investissements pour accroître la productivité ; et approfondir l'intégration du commerce régional.

Approuvé par
Vitaliy Kramarenko
 (département
 Afrique) et **Bergljot**
Barkbu (département
 de la stratégie, des
 politiques et de
 l'évaluation)

Les discussions se sont déroulées en présentiel du 30 octobre au 2 novembre 2023 à Libreville (Gabon), et du 6 au 14 novembre à Yaoundé (Cameroun), ainsi que le 16 novembre de manière virtuelle. L'équipe des services du FMI était composée de M^{me} Verdier (cheffe de mission), de MM. Tapsoba et Bizimana et de M^{me} Tiedemann (tous du département Afrique) ; de M. Dehmej (département des marchés monétaires et de capitaux) et de M^{me} Neuteboom (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation). La mission a bénéficié du concours de MM. Gomez et Staines (représentants résidents respectivement au Gabon et au Cameroun) et de MM. Nzebi et Ambassa (économistes locaux respectivement au Gabon et au Cameroun). M. Dalmau Taulés (département Afrique) a apporté un appui à la mission depuis le siège. M. Nguema Affane (bureaux de de l'administrateur) a participé aux réunions. La mission s'est entretenue avec M. Abbas Mahamat Tolli, gouverneur de la Banque des États d'Afrique centrale (BEAC) et président du conseil de la Commission bancaire (COBAC) ; M. Baltasar Engonga Edjo, président de la Commission de la CEMAC ; M. Michel Dzombala, vice-gouverneur de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) ; M. Maurice Christian Ouanzin, secrétaire général de la COBAC ; M^{me} Jacqueline Adiaba et M. Louis Banga Ntolo, respectivement dirigeants de la Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale (COSUMAF) et de la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC) ; M. Djiena Wembou, secrétaire général du Programme des réformes économiques et financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) ; ainsi que des représentants du secteur bancaire. Ce rapport a été établi avec l'assistance de M^{me} Adjahouinou.

Le présent rapport des services du FMI porte sur les politiques communes en appui aux programmes des pays membres de la CEMAC. Dans l'ensemble du rapport, le terme « autorités » renvoie aux institutions régionales chargées des politiques communes au sein de l'union monétaire. La CEMAC comprend six pays : le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine et le Tchad.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--------------------------------------|-----------|
| CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE | 6 |
| A. Contexte | 6 |
| B. Évolution récente de l'économie | 7 |
| PERSPECTIVES ET RISQUES | 14 |

PRÉSERVER LA STABILITÉ MACROÉCONOMIQUE, TOUT EN PROTÉGÉANT LA CROISSANCE ET LES PLUS VULNÉRABLES _____ **17**

- A. Poursuivre l'accumulation des réserves budgétaires pour accroître la résilience aux chocs ___ 18
- B. Préserver la stabilité des prix et contenir les pressions extérieures _____ 21
- C. Préserver la stabilité financière dans un contexte d'incertitude persistante _____ 25
- D. Faire progresser le cadre régional de surveillance _____ 29

ACCÉLÉRER LES RÉFORMES STRUCTURELLES POUR STIMULER LA CROISSANCE POTENTIELLE ET ACCROÎTRE LA RÉSILIENCE _____ **31**

SUIVI DES ASSURANCES RELATIVES AUX POLITIQUES RÉGIONALES _____ **32**

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI _____ **33**

FIGURES

- 1. Évolution récente de l'inflation _____ 8
- 2. Réserves journalières régionales, 2017–23 _____ 12
- 3. Utilisation de l'allocation exceptionnelle de DTS (avoirs restants des allocations de 2009 et de 2021) _____ 13
- 4. Principaux indicateurs économiques, 2005–23 _____ 37
- 5. Principaux indicateurs économiques, 2010–27 _____ 38
- 6. Évolution monétaire récente _____ 39

TABLES

- 1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2017–28 _____ 40
- 2. Comptes nationaux, 2017–28 _____ 41
- 3a. Indicateurs budgétaires, administrations centrales, 2017–28 (en pourcentage du PIB) _____ 42
- 3b. Soldes budgétaires hors pétrole, administrations centrales, 2017–28 (en % du PIB non pétrolier) _____ 43
- 4a. Balance des paiements, 2017–28 (en milliards de francs CFA) _____ 44
- 4b. Balance des paiements, 2017–28 (en pourcentage du PIB) _____ 45
- 5. Situation monétaire, 2017–28 _____ 46
- 6. Respect des critères de convergence, 2017–28 _____ 47
- 7. Comptes résumés de la banque centrale, 2017–28 _____ 48
- 8. Avoirs extérieurs nets de la banque centrale, 2017–28 _____ 49
- 9. Pays de la CEMAC menant des programmes : Sources de financement extérieur, 2017–24 ___ 50

ANNEXES

- I. Le Risque d'Enracinement de l'Inflation dans la CEMAC _____ 51
- II. Avoirs extérieurs nets et cours pétroliers _____ 54
- III. Matrice d'évaluation des risques _____ 57

| | |
|--|----|
| IV. CEMAC — Évaluation du secteur extérieur _____ | 63 |
| V. Réponses des autorités aux recommandations précédentes du FMI _____ | 70 |

APPENDICES

| | |
|---|----|
| I. Suivi de la lettre de soutien aux programmes de redressement et réformes entrepris par les membres de la CEMAC _____ | 73 |
|---|----|

CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE

A. Contexte

1. La reprise économique de la CEMAC s'est poursuivie en 2022, grâce à l'évolution favorable des prix des hydrocarbures, mais des vents contraires continuent de souffler dans un climat d'incertitude accrue aux niveaux mondial et national. La croissance du PIB réel s'est accélérée en 2022. Les pressions inflationnistes mondiales se sont étendues et intensifiées. La position extérieure s'est renforcée et les réserves de change ont augmenté, mais elles demeurent inférieures à l'indicateur d'adéquation des réserves pour une union monétaire de pays riches en ressources naturelles (5 mois). Les perspectives pour les prix du pétrole, bien que plus faibles qu'en 2022, se sont améliorées depuis les prévisions de juin (selon les *Perspectives de l'économie mondiale*, PEM, ils sont inférieurs d'environ 17 % à ceux de 2022, mais 7 % plus élevés par rapport aux prévisions de juin). Cependant, les cours devraient encore chuter en 2023. Le resserrement prolongé des conditions financières pourrait peser sur la croissance économique. La baisse des cours du pétrole pourrait ralentir la constitution de réserves extérieures et budgétaires. L'activité économique pourrait également pâtir de la montée de l'incertitude politique au niveau régional, notamment des événements récents au Gabon, et de la persistance des problèmes de sécurité dans certains pays membres, en particulier les répercussions transfrontalières potentielles du conflit en cours au Soudan et de la crise politique au Niger. Les priorités en matière de politique économique restent la préservation de la stabilité macroéconomique et financière, grâce à un resserrement approprié des politiques économiques et à une surveillance prudentielle, tout en protégeant les plus vulnérables, et l'accélération des réformes structurelles pour stimuler la croissance potentielle et améliorer la résilience et la diversification économique.

2. Les réformes économiques et financières dans la région continuent de s'articuler autour de l'agenda défini par le sommet des chefs d'État d'août 2021. Le secrétariat du Programme des réformes économiques et financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) fait état d'un léger progrès : 59 % de la matrice des mesures mises en œuvre à la fin du troisième trimestre 2023, contre 56 % au premier trimestre 2023. Toutefois, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour développer des produits financiers attrayants et ainsi diversifier la base d'investisseurs et stimuler le développement d'un marché secondaire des titres publics. Le plan d'affaires de la société chargée de gérer le dépositaire central unique des titres publics a été adopté en janvier 2023. Sa pleine opérationnalisation a été reportée à la fin 2024. Des progrès ont été réalisés en matière de diversification économique avec la création d'industries légères locales (textile, entreprises agroindustrielles, bois et construction), qui stimuleront la productivité et la croissance potentielle, l'élaboration d'un projet de politique industrielle régionale, ainsi qu'une augmentation du fonds de garantie de la BDEAC et le renforcement de la coordination entre les banques et les chambres de commerce pour aider au financement des PME. Des progrès ont aussi été accomplis en matière d'inclusion financière avec la rédaction d'une stratégie régionale d'inclusion financière. Différentes directives régionales ont été adoptées afin d'approfondir l'intégration du commerce régional. Toutefois, des problèmes de coordination entre les entités administratives le long des frontières et des corridors entravent leur mise en œuvre, empêchant la rationalisation du transport intrarégional

et l'élimination des obstacles au commerce intrarégional. Des retards ont été enregistrés dans l'approbation ou la mise en œuvre des directives régionales en matière de gestion des finances publiques (GFP) et de fiscalité (déploiement des comptes uniques du Trésor ; stratégies de gestion de la dette et d'apurement des arriérés ; stratégie et directive sur les PPP ; etc.).

3. Les progrès des programmes appuyés par le FMI restent lents, avec des retards dans l'achèvement de plusieurs revues, ce qui accroît l'incertitude macroéconomique à court terme.

Les revues des programmes du Cameroun et du Congo ont été achevées respectivement en juin et en juillet 2023. Un nouvel accord sur trois ans au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) a été approuvé en faveur de la République centrafricaine en avril 2023 et la première revue a été achevée fin octobre 2023. La troisième revue du programme du Tchad est en suspens en raison du temps nécessaire pour corriger les dérapages budgétaires et remédier aux problèmes des banques en difficulté. Le programme du Gabon se heurte à l'incertitude liée à la transition politique en cours, qui vient s'ajouter aux difficultés antérieures liées aux arriérés de dette extérieure récurrents, de dérapages budgétaires et de progression plus lente que prévu des réformes structurelles. Les discussions se poursuivent en vue d'un accord possible entre le FMI et la Guinée équatoriale.

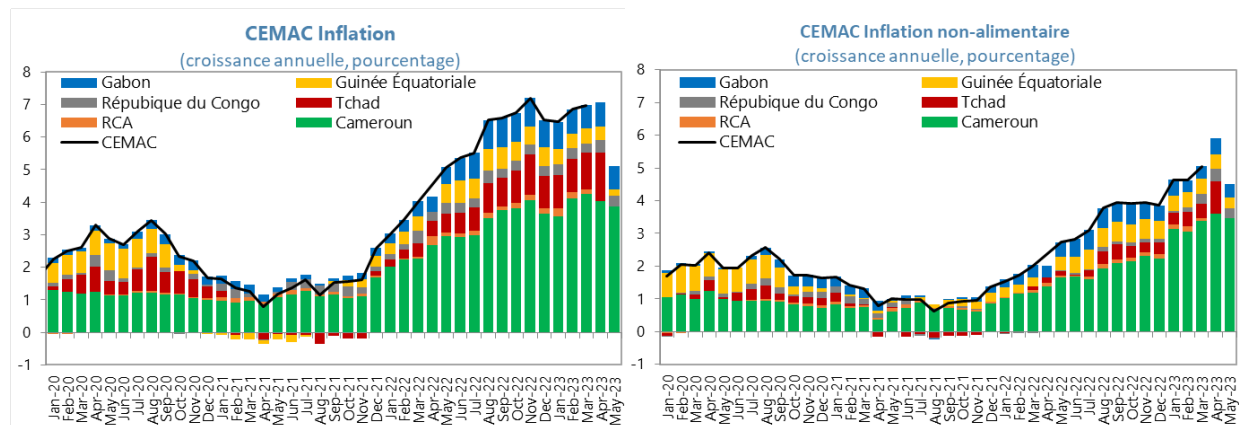
B. Évolution récente de l'économie

L'activité économique s'est renforcée en 2022 grâce en partie à l'évolution favorable des prix des hydrocarbures. Après un faible taux de 1,4 % en 2021, la croissance du PIB réel s'est accélérée à 3,0 % en 2022, grâce à la reprise du secteur non pétrolier, soutenue par l'amélioration des termes de l'échange hors pétrole, la levée des mesures de confinement liées à la COVID-19 et les retombées de hausse des recettes pétrolières. Cela dit, la croissance est supérieure de 0,2 point de pourcentage aux prévisions de juin 2023 (voir tableau 1), un résultat en grande partie imputable à un recul moins marqué que prévu de la production pétrolière après des accidents techniques de production sur des sites pétroliers (Guinée équatoriale)³. L'inflation a plus que doublé et atteint 6,7 % à la fin de 2022. Elle a poursuivi cette hausse au début de 2023, pour s'établir à 6,9 % en glissement annuel en février, sous l'effet de l'élargissement des pressions sur les prix (graphique 1), avant de ralentir à 5,2 % en glissement annuel en septembre 2023 (selon les données préliminaires de la BEAC)⁴.

³ La production d'hydrocarbures a chuté de manière abrupte en Guinée équatoriale à la suite d'un accident de production dans le champ pétrolier de Zafiro, le plus important du pays.

⁴ La méthodologie de calcul de l'indice des prix à la consommation dans la CEMAC a fait l'objet d'une mise à jour. La BEAC calcule un indice selon la définition de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de la Commission de la CEMAC (base 100, 2019).

Graphique 1. CEMAC : Évolution récente de l'inflation



Sources : Haver Analytics ; autorités de la CEMAC ; calculs des services du FMI.

4. Les soldes budgétaires se sont améliorés en 2022, même si la position budgétaire sous-jacente s'est quelque peu détériorée. Le déficit budgétaire primaire hors pétrole (dons compris) s'est creusé de 7,1 % du PIB hors pétrole en 2021 à un taux estimé de 8,2 % du PIB hors pétrole en 2022, en raison des subventions coûteuses et d'un ralentissement de la collecte des recettes non pétrolières, dû en partie aux exonérations fiscales liées à la pandémie ou à des produits alimentaires. Selon les estimations, le solde budgétaire global (hors dons) est devenu excédentaire de 2,5 % du PIB, contre un déficit de 1,9 % du PIB en 2021, sous l'effet principalement de l'augmentation des recettes pétrolières. Le ratio dette publique/PIB est passé de 57,6 % à 53,4 % à la fin de 2022 (en partie en raison des révisions des données historiques de la dette). Les vulnérabilités de la dette restent néanmoins élevées dans certains États membres (tableau 1 du texte).

Le principal taux directeur a été maintenu avec un biais de resserrement depuis mars 2023, tandis que les emprunts des banques à la facilité de prêt marginal ont augmenté. Lors de la réunion de septembre 2023, le comité de politique monétaire de la BEAC a laissé le taux directeur inchangé à 5 %, après l'avoir augmenté de 175 points de base cumulés entre novembre 2021 et mars 2023. Le taux de la facilité de prêt marginal a été maintenu à 6,75 %, laissant inchangé le corridor de 175 points de base (graphique 1 du texte). Par ailleurs, la BEAC a suspendu ses injections hebdomadaires de liquidité à son guichet principal de refinancement début mars 2023. La hausse de l'encours moyen des injections de liquidité, qui est passé d'environ 530 milliards de francs CFA en juin à environ 840 milliards de francs CFA en septembre, résulte principalement de l'augmentation des emprunts à la facilité de prêt marginal (environ 735 milliards de francs CFA), ce qui reflète la persistance d'une forte demande de liquidités des banques structurellement dépendantes des injections de liquidité (dont le nombre a augmenté dernièrement), et, dans une moindre mesure, du guichet spécial. Le marché interbancaire a quant à lui perdu en dynamisme avec une baisse du volume d'activité en septembre par rapport à juin 2023.

Tableau 1 du texte. CEMAC : Notations des AVD antérieures et postérieures aux chocs de la pandémie et de la guerre menée par la Russie en Ukraine

| | | Risque de surendettement extérieur | Risque global de surendettement | Granularité de la notation des risques |
|--|-----------------------------|------------------------------------|---------------------------------|--|
| Cameroun¹ | 2018: Pré-choc | Élevé | Élevé | Viable |
| | 202: Post-choc ¹ | Élevé | Élevé | Viable |
| RCA¹ | 2019: Pré-choc | Élevé | Élevé | Viable |
| | 2023: Post-choc | Élevé | Élevé | Viable |
| Tchad¹ | 2019: Pré-choc | Élevé | Élevé | Viable |
| | 2023: Post-choc | Élevé | Élevé | Viable |
| République du Congo^{1,2} | 2019: Pré-choc | En surendettement | En surendettement | En surendettement |
| | 2023: Post-choc | En surendettement | En surendettement | Viable |
| Guinée équatoriale^{3,4} | 2019: Pré-choc | N/A | N/A | Viable |
| | 2022: Post-choc | N/A | N/A | Viable |
| Gabon^{3,4} | 2019: Pré-choc | N/A | N/A | Viable |
| | 2022: Post-choc | N/A | N/A | Viable |

Remarque : les niveaux de risque suivent le dernier rapport des services publié.

¹ L'analyse de la viabilité de la dette (AVD) post-choc pour le Cameroun a été réalisée juillet 2023 SR 23/251. Le AVD post-choc du RCA a été réalisée en mai 2023 SR 23/155. Le AVD post-choc du Tchad été réalisée en janvier du 2023 SR 23/7. Le AVD post-choc du Congo, Rep a été réalisée en janvier du juin 2023 République du Congo SR 23/271.

² République du Congo: Les arriérés extérieurs envers tous les créanciers bilatéraux et commerciaux, à l'exclusion des dettes contestées et des créances antérieures à l'initiative PPTE, ont été réglés. En outre, les arriérés envers tous les fournisseurs commerciaux, à l'exception d'un seul, ont été récemment apurés.

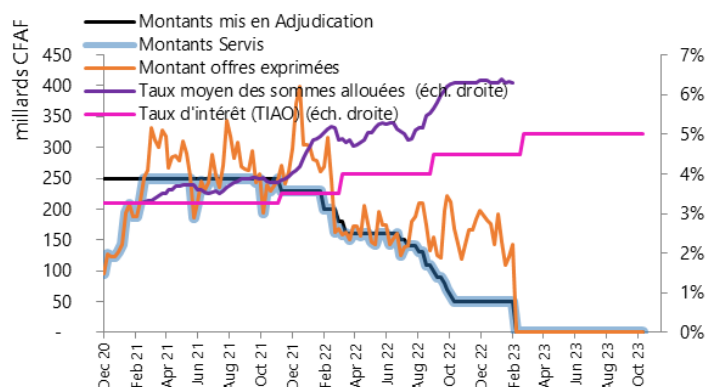
³ La Guinée équatoriale et le Gabon sont des pays avec un accès au marché, assujetti au cadre de l'AVD pour les pays avec accès au marché, différent du cadre des pays à faible revenu (LIC) DSA.

⁴ L'évaluation des risques pour le Gabon date de l'AVD de juillet 2022 du rapport des services 22/216. L'évaluation des risques pour le Gabon date de l'AVD d'août 2022 SR 22/267.

5. La BEAC a amorcé une augmentation de ses opérations de ponction de liquidité, mais la participation des banques reste faible. Le volume des opérations hebdomadaires de reprise de liquidité a progressivement augmenté, passant de 28 milliards de francs CFA en mars 2023 à 120

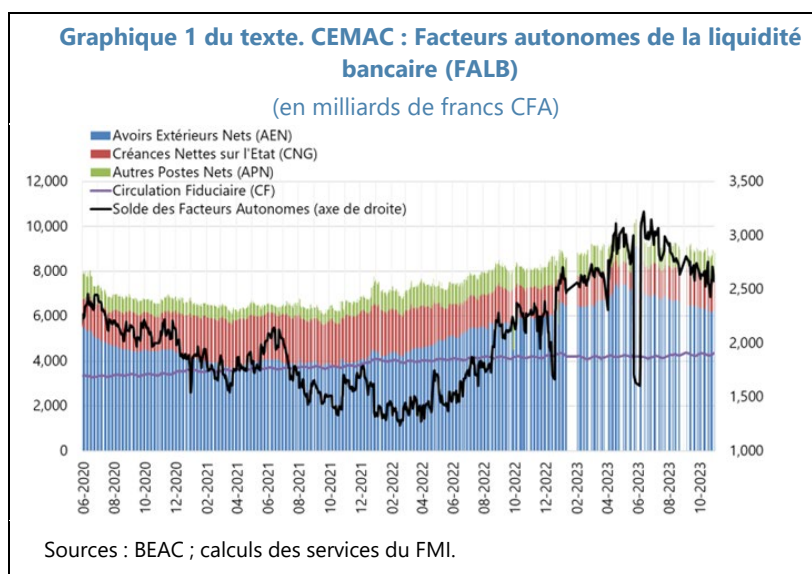
Graphique 1 du texte. BEAC : opérations de liquidité hebdomadaires

((en milliards de francs CFA) et taux d'intérêt (en pourcentage))



Sources : BEAC ; calculs des services du FMI.

milliards de francs CFA en septembre 2023⁵. Cependant, le taux d'intérêt de ces opérations n'a été que marginalement augmenté, passant de 0,75 % en mars 2023 à 0,85 % depuis juin 2023, restant ainsi peu attractif pour les banques. Les excédents de liquidité dans le système bancaire restent donc importants, avec des réserves excédentaires s'élevant à environ 1 000 milliards de francs CFA à fin septembre 2023, mais en baisse par rapport aux 1 200 milliards de francs CFA de juin 2023. Cela nuit à la transmission de la politique monétaire. Les facteurs autonomes de la liquidité bancaire (FALB) ont baissé légèrement entre juin et septembre 2023, sous l'effet de la diminution des avoirs extérieurs nets (AEN), partiellement compensée par la hausse du crédit net aux administrations publiques et d'autres postes nets (graphique 2).



6. Le système bancaire affiche une situation contrastée depuis la pandémie.

Les inspections sur place ont repris au moment de la levée des interdictions temporaires liées à la COVID en juillet 2022. Les indicateurs de solidité du système bancaire se sont cependant légèrement détériorés depuis le premier semestre de 2023. Le ratio d'adéquation des fonds propres a quelque peu reculé à 14 % en juin 2023 mais plusieurs banques sont sévèrement sous-capitalisées, ou insolvables, ce qui révèle d'importants besoins de recapitalisation. Le ratio déclaré de prêts improductifs a augmenté à 19,1 % du nombre total brut de prêts au deuxième trimestre de 2023, par rapport à 17,7 % en 2022 (tableau 2 du texte). Bien que le ratio de liquidité à court terme soit satisfaisant à 187 % au deuxième trimestre de 2023, la liquidité est segmentée, et plusieurs banques ont un taux inférieur à 100 %. Dans l'ensemble, moins d'un tiers des banques respectent toutes les exigences prudentielles. Les actifs des banques ont augmenté de 20 % en glissement annuel au deuxième trimestre de 2023, sous l'effet d'une forte mobilisation des dépôts. Le portefeuille de prêts des banques a augmenté de 4,2 %.

⁵ Le volume des opérations sur à un mois a augmenté, passant de 49 milliards de francs CFA en mars 2023 à 120 milliards de francs CFA en septembre 2023. Le taux d'intérêt de ces opérations a été relevé de 0,8 % à 1 % en juin 2023. Il convient de noter par ailleurs que, si le volume des adjudications d'appel d'offres de reprise de liquidité a augmenté, certaines d'entre elles n'ont pas abouti.

Tableau 2 du texte. CEMAC : Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2016–23
(en pourcentage)

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 Q2 |
|--|-------|-------|-------|-------|-------|-------|------------|
| Capital | | | | | | | |
| Ratio d'adéquation des fonds propres (RFP) ¹ | 16.1 | 16.5 | 13.4 | 13.2 | 14.1 | 14.6 | 14.0 |
| Capital de catégorie 1 par rapport aux actifs (effet de levier) | 8.2 | 7.8 | 6.5 | 6.7 | 6.7 | 7.2 | 6.4 |
| Actif total (croissance) | -3.0 | 6.1 | 5.1 | 7.6 | 19.5 | 10.5 | 20.7 |
| Qualité de l'actif | | | | | | | |
| Ratio des prêts non-performants (bruts) sur les prêts totaux (bruts) | 15.7 | 19.3 | 19.3 | 19.2 | 18.5 | 17.7 | 19.1 |
| Provisions pour prêts non performants | 61.2 | 56.9 | 58.9 | 62.8 | 63.6 | 62.7 | 58.9 |
| Gains et rentabilité | | | | | | | |
| Rendement des capitaux propres ² | 10.0 | 9.8 | 8.9 | 6.0 | 12.7 | | |
| Rendement de l'actif | 1.6 | 1.7 | 1.6 | 1.0 | 2.2 | | |
| Liquidité | | | | | | | |
| Ratio des actifs liquides aux passifs à court terme | 158.2 | 163.5 | 147.2 | 167.2 | 171.0 | 174.6 | 187.3 |
| Total des dépôts par rapport au total des prêts (non interbancaires) | 102.0 | 104.6 | 113.7 | 115.8 | 116.1 | 131.3 | 137.7 |
| Actifs liquides/total des actifs | 26.2 | 27.0 | 25.1 | 27.7 | 27.0 | 30.7 | 32.2 |
| Crédit | | | | | | | |
| Prêts bruts (banques) - milliards de francs CFA | 8768 | 9038 | 8727 | 9377 | 10433 | 11059 | 11524 |
| Prêts bruts - taux de croissance annualisé | -2.5 | 3.1 | -3.4 | 7.4 | 11.3 | 6.0 | 4.2 |
| Autre | | | | | | | |
| Prêts libellés en devises/total des prêts | 3.0 | 2.1 | 0.8 | 0.5 | 0.3 | 0.2 | 0.2 |
| Passifs libellés en devises/total des passifs | | | | | | 5.4 | 6.8 |

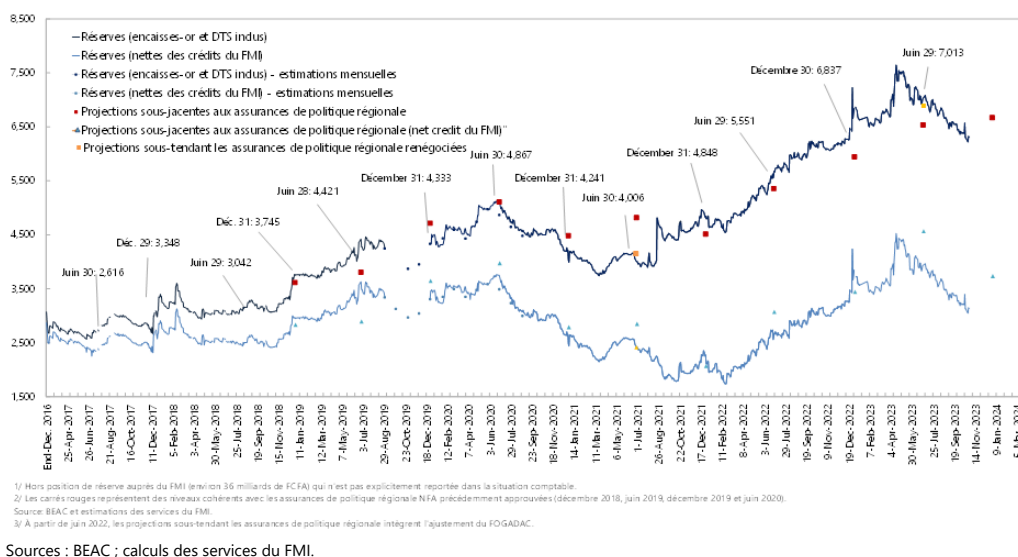
Source : Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC).

¹ Calculé conformément aux orientations de Bâle

² Le rendement des fonds propres est calculé sur la base du bénéfice net annualisé avant impôt.

7. L'exposition des banques au risque souverain est restée excessive. L'exposition globale (prêts et titres) a augmenté de 10 % fin 2015 à environ 30 % de l'actif total en juin 2023. L'exposition de plusieurs banques à la dette souveraine des pays de la CEMAC est supérieure à 50 %, ce qui constitue une menace importante à la stabilité financière en raison notamment d'une possible contagion transfrontalière ou interne aux différents groupes bancaires. L'éviction potentielle du secteur privé pourrait nuire aux efforts de diversification économique. La hausse de l'exposition au risque souverain est assortie d'un allongement notable des échéances des titres (des bons du Trésor à court terme aux obligations à long terme) et, de ce fait, d'un risque d'asymétrie des échéances (maturity mismatch risk) tant que le passif des banques reste dominé par les dépôts. En l'absence d'un marché secondaire dynamique, la liquidité de ces titres reste très faible.

Graphique 2. CEMAC : Réserves journalières régionales, 2017–23 (en milliards de francs CFA)

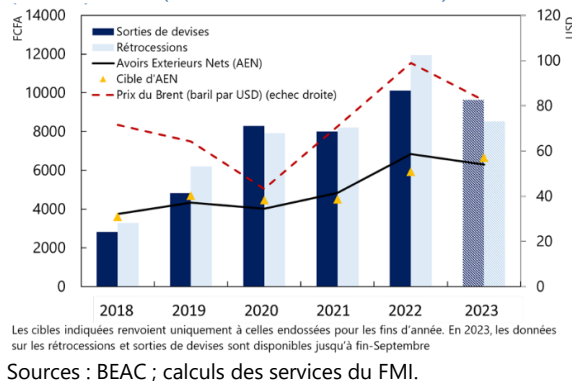


8. L'amélioration de la position extérieure a accéléré la constitution de réserves de change au premier semestre de 2023, mais la tendance à la baisse des avoirs extérieurs nets (AEN) au deuxième semestre est préoccupante.

Selon les estimations, le solde des transactions courantes a atteint un excédent de 2,8 % du PIB en 2022, contre un déficit de 1 % du PIB en 2021, stimulé par la hausse des cours des hydrocarbures et la dépréciation réelle du FCFA par rapport au dollar américain pendant une plus grande partie de l'année. Les réserves brutes de change

ont atteint 4,0 mois d'importations prospectives en 2022. Selon les données préliminaires, les assurances régionales concernant les AEN pour fin juin 2023 (4,47 milliards d'euros) ont été respectées avec une marge confortable (880 millions d'euros)⁶. Cette surperformance découle de l'augmentation des recettes tirées des exportations d'hydrocarbures et d'un rapatriement plus important des devises, grâce à l'application plus stricte de la réglementation des changes après l'expiration du délai de grâce pour se conformer aux exigences en matière de rétrocession et de rapatriement des devises. Cependant, la hausse des AEN s'est inversée au troisième de 2023, du fait d'une détérioration probable des comptes courants et financiers sous l'effet combiné d'une chute

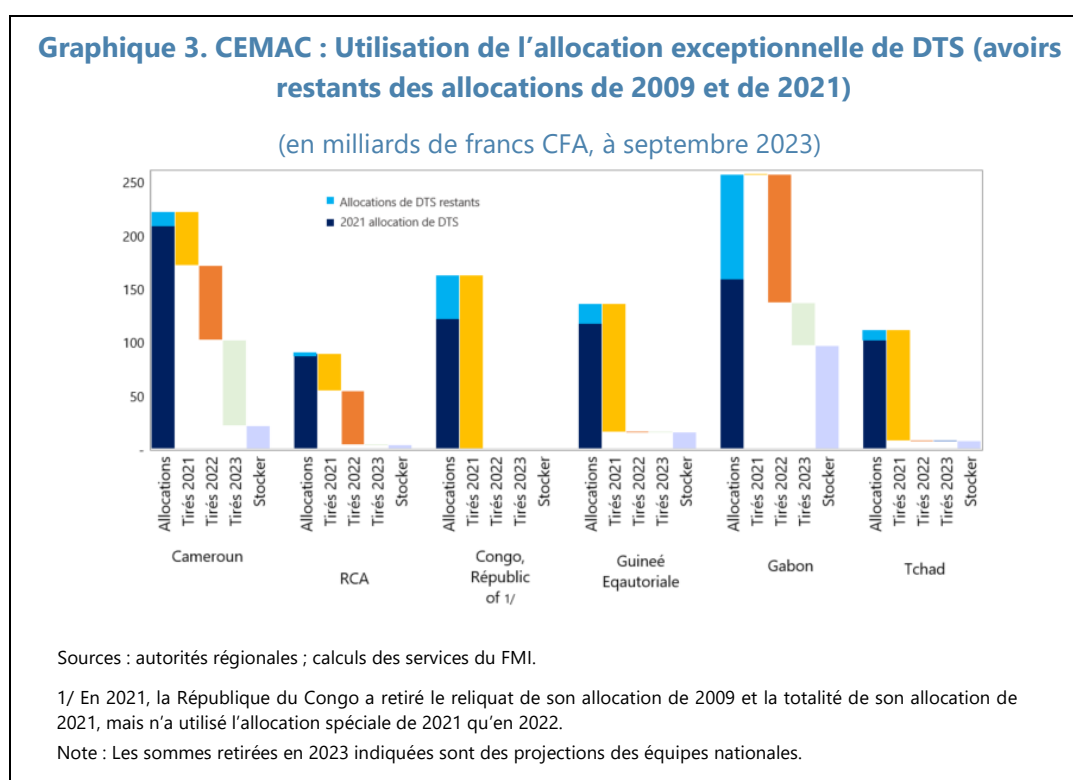
Graphique 3 du texte. CEMAC : devises remises à la BEAC (en milliards de francs CFA)



⁶ Les données qui sous-tendent cette évaluation n'ont pas encore été prises en compte dans toutes les projections par pays jointes au présent rapport des services du FMI.

brutale des rapatriements de devises par le secteur public et d'une forte augmentation des sorties de devises (paiements de dividendes par le secteur des banques et assurances et augmentation de la facture des services des intermédiaires du commerce de gros⁷ (graphique 3 du texte)⁸.

9. Les pays membres de la CEMAC ont utilisé la plus grande partie de leur allocation de DTS de 2021 (graphique 3). Dans les pays de la CEMAC, les DTS ont été de façon générale utilisés conformément aux directives des services du FMI. Toutefois, le Cameroun et le Gabon (qui s'étaient engagés à préserver au moins la moitié de leur allocation) ont dépassé leurs engagements en raison de coûts d'emprunt et de dépenses beaucoup plus élevés que prévu. Ces retraits additionnels n'ont pas nui à l'accumulation ciblée d'AEN. Pour autant, les pays membres ne doivent pas perdre de vue le risque de resserrement des conditions financières sur leurs bilans, compte tenu des taux d'intérêt plus élevés sur les retraits de DTS.



⁷ En levant en juillet 2022 l'assouplissement temporaire des contraintes réglementaires instauré pendant la pandémie COVID-19, la COBAC a également levé la suspension de la distribution de dividendes, autorisant pour la première fois depuis trois ans une distribution de dividendes pour les banques.

⁸ L'application plus stricte de la réglementation des changes (depuis 2018) est une mesure de resserrement des flux de capitaux, qui demeure appropriée pour garantir une nouvelle augmentation des réserves de change.

PERSPECTIVES ET RISQUES

10. Les perspectives restent très incertaines et reposent sur la prudence des autorités dans la gestion du surcroît de recettes pétrolières et la poursuite des réformes. À court terme, elles dépendent en partie des projections des cours du pétrole Brent figurant dans la dernière édition des Perspectives de l'économie mondiale (PEM), soit environ 82 dollars le baril pour 2023, contre 78 dollars le baril prévus en juin 2023. La croissance du PIB réel devrait légèrement ralentir à 2,6 % en 2023, soit une révision à la baisse de 0,4 point de pourcentage par rapport aux projections de juin. La croissance du PIB a été révisée en raison de la contraction plus forte que prévu de la production pétrolière (en particulier en Guinée équatoriale), partiellement compensée par un rebond plus important de la production au Congo. La croissance du PIB hors pétrole devrait en revanche continuer à se redresser, bien qu'à un rythme plus lent qu'en 2022. A moyen terme, une croissance soutenue dépendra de la mise en œuvre de réformes structurelles visant à améliorer la gouvernance, le climat des affaires et l'accès au financement. La croissance devrait également être tirée par la demande latente sous l'effet de l'apurement des arriérés intérieurs, la reprise des projets d'infrastructure publique et la résolution des tensions sécuritaires.

11. Selon les projections, l'inflation décélérera à 4,9 % en glissement annuel à la fin de 2023. Cependant, la prévision d'inflation a été révisée à la hausse d'environ 0,6 point de pourcentage par rapport à la projection de juin 2023, en raison principalement de l'augmentation des prix des denrées alimentaires et des coûts de transport. Cette décélération attendue reflète les effets du refroidissement de l'économie attribuable au resserrement des politiques économiques, et la baisse des prix des denrées alimentaires au niveau mondial, quelque peu compensés par l'inflation liée à l'énergie résultant des réformes des subventions aux carburants dans certains États membres. Les mesures administratives diverses de contrôle des prix des denrées alimentaires essentielles représentent toujours un facteur de risque haussier sur les prévisions d'inflation, au cas où d'éventuelles contraintes de financement devaient forcer leur suppression. L'inflation devrait repasser sous le critère de convergence régional de 3 % d'ici à 2026.

12. Les positions budgétaires sous-jacentes devraient s'améliorer, corrigeant en partie les dérapages de l'année précédente. Le déficit budgétaire primaire hors pétrole (dons compris) devrait reculer de 1,6 point de pourcentage à 6,6 % du PIB hors pétrole en 2023 (bien qu'il soit inférieur de 1,1 point de pourcentage du PIB hors pétrole aux prévisions de juin 2023). Cette amélioration reflète l'accroissement prévu des recettes non pétrolières et une rationalisation (quoique moins importante que prévu en juin 2023) des dépenses publiques (y compris les économies nettes à dégager des réformes des subventions aux carburants). Les États membres devraient procéder à un assainissement budgétaire significatif à moyen terme. Le déficit budgétaire primaire hors pétrole devrait s'améliorer d'environ 4 points de pourcentage du PIB hors pétrole entre 2022 et 2028 grâce aux mesures structurelles portant sur les recettes et les dépenses (tableau 3b). Néanmoins, les données préliminaires suggèrent que certains pays sont susceptibles d'avoir assoupli leur politique budgétaire au début de l'année 2023. Le solde budgétaire global de la région (hors dons) devrait se détériorer, passant de 2,5 % du PIB en 2022 à 0,4 % du PIB en 2023, inchangé par rapport aux projections de juin 2023 (tableau 3a), essentiellement tiré par la baisse des

recettes d'hydrocarbures (Congo et Guinée équatoriale) et les dépassements de dépenses dans certains pays membres. En raison de la validation des arriérés de paiements intérieurs (Congo et Guinée équatoriale), malgré l'amélioration du déficit budgétaire primaire hors pétrole, la dette publique devrait augmenter pour atteindre environ 53,7 % du PIB en 2023, contre 53,4 % du PIB en 2022. Le ratio dette publique/PIB devrait baisser jusqu'à environ 44 % à moyen terme. La dynamique de la dette reste toutefois vulnérable aux chocs négatifs liés aux cours du pétrole, ce qui nécessite de persévérer dans l'assainissement budgétaire prévu.

13. La position extérieure devrait s'affaiblir à moyen terme.

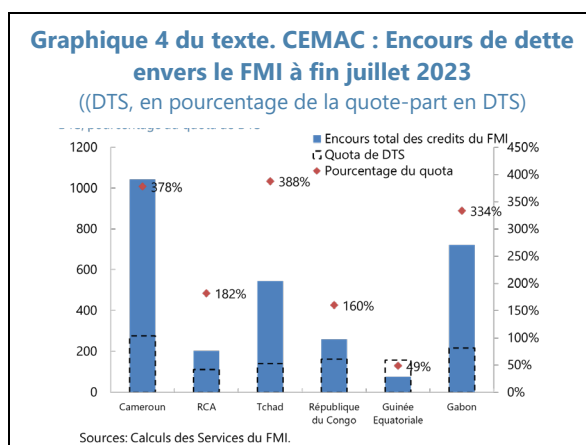
Le solde courant devrait se détériorer de 2,8 % du PIB en 2022 à -1,9 % du PIB en 2023. Cette détérioration reflète principalement une baisse des exportations d'hydrocarbures, en raison de la baisse prévue des cours du pétrole selon les PEM. Le solde des transactions courantes devrait s'affaiblir progressivement pour atteindre environ -4 % du PIB à moyen terme (moins que sa moyenne historique de -3 % du PIB), principalement en raison de la baisse des recettes d'exportations et de la production

d'hydrocarbures, ainsi que de l'augmentation des importations liées aux investissements non pétroliers (Congo). Néanmoins, les entrées nettes de capitaux devraient plus que compenser cette détérioration et soutenir l'accumulation de réserves à moyen terme, grâce à la diminution des remboursements de la dette extérieure à partir de 2024 (essentiellement au Congo et au Tchad) et à l'augmentation des IDE. La conclusion en temps opportun des revues des programmes appuyés par le FMI reste primordiale pour catalyser l'appui des partenaires financiers afin de renforcer la stabilité extérieure, d'assurer un partage plus équitable de la charge entre les partenaires de développement et de diversifier les sources de financement de la région (graphique 4 du texte). La part du FMI dans le financement extérieur de la région étant d'environ 40 % en 2023 (tableau 9), un soutien additionnelle des partenaires au développement sera nécessaire pour combler tout besoin résiduel de financement extérieur. Le ratio de couverture des réserves devrait progresser pour atteindre environ 4,3 mois d'importations prospectives en 2023 et 4,7 à moyen terme, un chiffre légèrement inférieur à l'objectif d'adéquation recommandé par les services du FMI pour une union monétaire de pays riches en ressources naturelles (5 mois d'importations prospectives).

14. La balance des risques reste orientée à la baisse.

Risques extérieurs.

- *Cours des matières premières.* Un choc négatif sur les cours des matières premières, en raison d'un ralentissement plus prononcé de la demande mondiale (y compris de la part de la Chine), conjugué à la transition mondiale vers des économies faibles émissions de carbone, pourrait réduire la demande d'exportations de la CEMAC, ce qui aurait un impact négatif sur les finances publiques, la stabilité extérieure et les indicateurs sociaux.



- *Conditions financières mondiales.* Un resserrement prolongé des politiques monétaires, notamment dans la zone euro, ou la persistance des tensions sur les marchés financiers, pourrait affecter les primes de risque et accentuer les risques liés au remboursement et au refinancement de la dette. La récente transition politique au Gabon pourrait également faire grimper les rendements de ses euro-obligations.
- *Fragmentation géoéconomique.* Une aggravation de la fragmentation géoéconomique pourrait réduire la disponibilité de financements extérieurs concessionnels, ce qui accentuerait le manque à gagner sur les appuis budgétaires à la région et ralentirait l'accumulation de réserves extérieures.

Risques internes

- *Environnement sociopolitique.* L'incertitude politique, y compris les récents événements au Gabon, pourrait ralentir l'élan des réformes structurelles, perturber l'intégration commerciale régionale et peser sur les perspectives de croissance. La persistance ou l'aggravation de l'insécurité dans les pays membres pourrait avoir des conséquences similaires, notamment en raison des éventuels répercussions transfrontalières éventuelles du conflit en cours au Soudan (liés en particulier à l'afflux de réfugiés, estimés à près de 300 000 au Tchad) et de la crise politique au Niger, de la faiblesse des dispositifs de gouvernance et de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), de l'importance de la corruption et de la fragilité de l'État de droit.
- *Politique budgétaire.* Le risque de dérapage budgétaire reste élevé. L'incapacité à accroître l'efficacité des dépenses ou à améliorer la collecte des recettes non pétroliers (surtout si, par ailleurs, plusieurs programmes appuyés par le FMI dans la région n'atteignent pas leurs objectifs, y compris en raison de l'instabilité politique), pourrait absorber le surcroît de recettes pétrolières, ralentir l'accumulation des réserves, accentuer les facteurs de vulnérabilité de la dette et requérir un resserrement de la politique monétaire plus agressif pour préserver la stabilité des prix et la stabilité extérieure, ce qui aurait des effets négatifs sur la croissance. Une telle situation pourrait également accroître les risques de financement et de refinancement des États, surtout dans le contexte actuel où l'accès aux marchés internationaux est plus restreint, où les banques souscrivent de moins en moins aux émissions de titres publics sur le marché régional et où les allocations de DTS de 2021 sont pratiquement épuisées (graphique 3). En particulier, l'incertitude liée à la transition politique au Gabon pourrait aggraver les difficultés de financements sur le marché régional, étant donné le rôle actif des banques gabonaises sur ce marché.
- *Coût de la vie.* La persistance d'une inflation élevée pourrait peser sur la croissance, enraciner les anticipations d'inflation et menacer la sécurité alimentaire. Des tensions et des troubles sociaux pourraient se manifester.
- *Stabilité financière.* La matérialisation des risques ci-dessus, ainsi que l'incertitude économique mondiale élevée et les vulnérabilités existantes, notamment les liens étroits

entre les banques et les États et la forte proportion de prêts non productifs, pourraient affaiblir d'avantage le bilan des banques. L'incertitude due à l'instabilité politique, tels que les événements récents au Gabon, pourrait également exacerber les risques pour la stabilité macrofinancière, notamment en alimentant les sorties soudaines de capitaux.

- *Réformes structurelles.* La lenteur des réformes structurelles et l'incapacité à mettre en œuvre les objectifs fixés dans les programmes appuyés par le FMI, y compris en raison de l'instabilité politique, pourraient retarder le soutien des partenaires au développement, accentuer les facteurs de vulnérabilité économique et retarder les effets bénéfiques de la croissance.
- *Risques climatiques.* La région de la CEMAC demeure vulnérable aux chocs liés au climat et aux catastrophes naturelles (inondations, sécheresses, etc.). Cette vulnérabilité pourrait être aggravée par l'absence, à l'échelle de la CEMAC, d'une stratégie d'adaptation au changement climatique.
- *Secteur extractif.* Du côté positif, le respect plus rigoureux de la réglementation des changes et l'augmentation éventuelle des cours du pétrole liée aux actions de l'OPEP+ pourraient entraîner un rapatriement plus important que prévu des recettes d'exportation. De plus, la mise en œuvre accélérée des réformes pourrait accroître la résilience économique de la région face aux chocs.
- **Point de vue des autorités.** La BEAC souscrit globalement au point de vue des services du FMI sur les risques qui pèsent sur les perspectives, mais elle est plus optimiste quant aux perspectives de croissance des secteurs hors hydrocarbures, avec des prévisions de croissance du PIB réel de 2,5 % en 2023 et de 3 % en 2024. En particulier, la BEAC s'attend à un raffermissement de l'activité économique l'année prochaine, à la faveur d'une accélération de la croissance dans les secteurs non pétroliers, notamment l'agriculture, l'industrie manufacturière et les services marchands. La BEAC partage le point de vue des services du FMI sur le caractère persistant de l'inflation dans la région, et, par conséquent, les risques à la hausse pour la stabilité des prix, compte tenu notamment de la suppression attendue des subventions dans plusieurs pays. La BEAC prévoit que l'inflation restera élevée à court terme, mais qu'elle décélèrera plus rapidement, l'inflation totale revenant au niveau du critère de convergence de 3 % en 2024.

PRÉSERVER LA STABILITÉ MACROÉCONOMIQUE, TOUT EN PROTÉGEANT LA CROISSANCE ET LES PLUS VULNÉRABLES

15. Les discussions ont porté en particulier sur la préservation de la stabilité macroéconomique et financière par un resserrement des politiques monétaires et budgétaires

et une supervision prudentielle renforcée. Compte tenu de la modération attendue des prix du pétrole, des perspectives de croissance fragiles, des pressions inflationnistes persistantes, de l'accumulation plus lente que prévu des réserves, ainsi que d'un contexte mondial plus incertain, les dirigeants de la CEMAC doivent trouver un juste équilibre dans les politiques à appliquer. Ils doivent maintenir le cap sur la préservation de la stabilité des prix, budgétaire, extérieure et financière, et accélérer les réformes structurelles pour renforcer la résilience, tout en soutenant la reprise et en protégeant les populations vulnérables.

A. Poursuivre l'accumulation des réserves budgétaires pour accroître la résilience aux chocs

16. Il est essentiel de redoubler de prudence dans la gestion du surcroît de recettes pétrolières et de corriger les dérapages budgétaires récents, afin de renforcer la résilience aux chocs éventuels. Les futures recettes pétrolières restent très incertaines. La nécessaire transition écologique vers une économie mondiale à faibles émissions de carbone obscurcissent les perspectives de l'industrie pétrolière. Cette évolution à long terme, jumelée à l'incertitude associée à la volatilité du marché pétrolier, rappelle l'urgence d'accélérer l'accumulation de réserves extérieures et budgétaires avant que les effets bénéfiques des cours pétroliers favorables ne se dissipent. Les services du FMI rappellent l'importance d'un réalignement entre les politiques publiques et l'ambitieuse trajectoire de consolidation budgétaire, conformément aux programmes soutenus par le FMI et à ses conseils en matière de surveillance. Le maintien de ces mesures est d'autant plus important qu'il permettra de mettre en œuvre un ensemble cohérent de politiques à court terme visant à modérer la demande globale, à inverser la tendance à la baisse de l'accumulation des réserves et à réduire la nécessité de resserrer la politique monétaire afin de juguler l'inflation. Les services du FMI ont rappelé que la réalisation des objectifs de consolidation budgétaire requiert des pays membres de la CEMAC de :

- **Améliorer la mobilisation des recettes fiscales hors pétrole** afin de dissocier les dépenses sociales et pour les infrastructures de la volatilité des prix des hydrocarbures. Les services du FMI ont réitéré leurs recommandations d'élargissement de l'assiette fiscale, d'intensification de la lutte contre la fraude fiscale et douanière et de modernisation de l'administration fiscale. Les principales mesures à même de concourir à l'élargissement de l'assiette fiscale comprennent notamment l'élimination progressive des exonérations fiscales, une plus grande progressivité de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, la promotion des règles de limitation des intérêts et les mesures destinées à mieux faire valoir les droits d'imposition sur les revenus des multinationales. Les services du FMI ont aussi souligné que la validation dans des délais opportuns des nouvelles directives fiscales régionales (impôt sur le revenu, dépenses fiscales et procédures douanières) et la mise en œuvre rapide de la nouvelle directive sur la TVA par les pays membres pourraient contribuer à une amélioration de la collecte des recettes. Une meilleure collecte des recettes intérieures permettrait également une réduction bien séquencée des lourdes tarifications extérieures qui entravent l'intégration commerciale et l'investissement.

- **Mieux gérer les risques de non-respect des obligations fiscales dans le secteur extractif.** Dans cette optique, les services du FMI ont réitéré leur recommandation de poursuivre les efforts pour renforcer progressivement la capacité d'imposition des ressources naturelles (prix de transferts, transfert de bénéfices, etc.). Ceci impliquerait de : i) créer une équipe spécialisée au sein de l'administration fiscale de chaque pays et s'assurer que cette équipe ait accès aux données de tiers et soit en mesure de procéder à des audits exhaustifs des entreprises multinationales, à l'abri de toute ingérence politique et ii) assurer un échange systématique d'informations et d'expertise entre l'administration fiscale, l'administration douanière et les autorités ministérielles en charge du secteur.
- **Améliorer l'efficacité des dépenses.** A cet effet, les services du FMI ont réitéré la nécessité d'éliminer progressivement les subventions inefficaces, tout en mettant en place des dispositifs de protection sociale ciblés en faveur des populations les plus vulnérables, potentiellement avec l'appui des partenaires au développement. Lorsque les dispositifs de protection sociale sont insuffisants, l'amélioration de la couverture et du ciblage pourrait s'appuyer sur les programmes existants et sur la numérisation pour aider à identifier les ménages éligibles. Les services du FMI ont souligné que les premières phases des réformes des subventions aux combustibles vont dans la bonne direction et doivent être achevées pour que se concrétisent les économies de ressources attendues à moyen terme. La mission a aussi souligné que de nouvelles économies pourraient être générées en rationalisant d'autres dépenses, notamment la masse salariale, les dépenses récurrentes non prioritaires et les coûteux transferts aux entreprises publiques. Les services du FMI ont ainsi appelé les ministères des Finances à redoubler d'efforts dans le suivi des risques budgétaires associés aux entreprises publiques, notamment par la systématisation des déclarations de risques budgétaires dans tous les pays membres, avec une section spécifique aux entreprises publiques. Les services du FMI ont également encouragé les pays membres à s'attaquer aux causes profondes des difficultés financières des entreprises publiques, ce qui permettrait de réduire les transferts budgétaires⁹. Des gains d'efficacité peuvent aussi être réalisés en effectuant ou en actualisant les évaluations de la gestion des investissements publics (EGIP), éventuellement conjuguées à des évaluations du changement climatique (ECC) et en accélérant la mise en œuvre des recommandations des EGIP¹⁰.

17. Les services du FMI ont aussi souligné la nécessité pour les pays membres d'accélérer les réformes visant la modernisation de la GFP, ainsi que l'amélioration de la gouvernance, de discipline budgétaire et de gestion de la dette.

- Les services du FMI ont rappelé que les pays à faible revenu membres de la CEMAC ne devraient recourir à des financements extérieurs non concessionnels que si ces derniers ne

⁹ Il convient de réduire l'implication de l'État dans les activités commerciales, de redoubler d'efforts pour améliorer la structure de gouvernance des entreprises publiques et de contrôler activement ces dernières.

¹⁰ Des évaluations EGIP ont été menées au Cameroun, au Gabon et au Tchad, mais pas d'ECC. Une EGIP a été récemment achevée en RCA, et conjointement avec une ECC au Congo. Aucune EGIP n'a encore été effectuée en Guinée équatoriale.

compromettent pas la viabilité de la dette et respectent les limites d'endettement au titre des programmes appuyés par le FMI. Tous les pays de la CEMAC devraient par ailleurs accroître la transparence de leurs dettes, surtout des dettes non garanties des entreprises publiques, et éviter de conclure des contrats d'emprunt opaques garantis, en particulier ceux adossés à des ressources naturelles.

- Les services du FMI ont souligné la nécessité pour les pays membres de mettre en œuvre rapidement des stratégies exhaustives d'apurement des arriérés intérieurs et de gestion de la dette à moyen terme, conformément aux programmes appuyés par le FMI. Les services du FMI ont aussi appelé à mettre en place des mesures pour éviter l'accumulation de nouveaux arriérés, en faisant notamment preuve d'une plus grande discipline budgétaire et en harmonisant mieux les plans d'engagement des dépenses, les prévisions de trésorerie et les plans de passation des marchés¹¹. De même, la mission a relevé qu'une harmonisation des plans d'engagement des dépenses, des prévisions de trésorerie et des plans d'emprunt, associée à une meilleure coordination entre les Trésors publics et la BEAC, sont essentielles pour éviter la persistance d'arriérés de paiements sur la dette extérieure dans certains pays membres, qui entravent leurs performances dans le cadre des programmes appuyés par le FMI. Les services du FMI ont aussi appelé à une plus grande transparence et à un meilleur contrôle des arriérés. Ils ont souligné que les mesures devraient tendre vers un suivi renforcé des dépenses en cours d'année, les autorités devant faire état des encours (arriérés de paiements intérieurs, nouveaux arriérés et arriérés payés) dans les rapports budgétaires (mensuels, trimestriels et semestriels sur l'exécution du budget). Toutes les dépenses devraient donc être enregistrées dans l'IFMIS au stade de la liquidation, lorsque des arriérés sont constatés.
- Les services du FMI ont exhorté la BEAC à accélérer les actions requises pour opérationnaliser sa plateforme informatique (solution AMS/X) en vue de la mise en place du compte unique de trésorerie (CUT) dans les États membres.¹² La mission a toutefois constaté de nouveaux retards par rapport au calendrier révisé qui prévoyait la mise en service de la plateforme dans les deux pays pilotes les plus avancés (le Cameroun et le Gabon) et, par la suite, dans les autres pays membres d'ici le troisième trimestre de 2023. La résolution des dernières difficultés techniques permettrait la mise en service de la plateforme dans les deux sites pilotes et la migration des soldes des comptes bancaires vers le CUT de la BEAC à la fin du premier semestre de 2024, comme prévu, puis le déploiement progressif dans les quatre autres Trésors publics. Il faudra procéder à la signature d'une convention type entre la BEAC et tous les Trésors publics. Les services du FMI notent que la résolution des problèmes structurels de gouvernance et de lutte contre la corruption est également essentielle pour améliorer l'efficacité de la GFP.

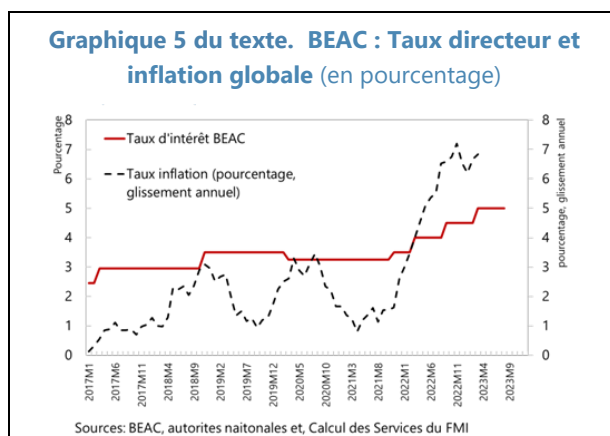
¹¹ Il est nécessaire de délimiter un périmètre d'arriérés intérieurs, de définir clairement les responsabilités et d'assurer une coordination étroite entre les Trésors et les services de la dette pour le suivi des arriérés de paiement intérieurs.

¹² Les services du FMI saluent les progrès réalisés récemment en Guinée équatoriale, notamment l'adoption d'un décret portant création du CUT.

B. Préserver la stabilité des prix et contenir les pressions extérieures

18. Les services du FMI ont recommandé que la BEAC maintienne son approche de modification du principal taux directeur en fonction des données, avec une prédisposition au resserrement pour maîtriser les anticipations d'inflation.

- La mission a recommandé à la BEAC de se tenir prête à resserrer sa politique monétaire si les pressions inflationnistes subsistent ou si l'évolution des réserves extérieures commence à dévier de la trajectoire visée. Ils ont également souligné que ce resserrement pourrait prendre la forme à la fois d'un relèvement du taux directeur et d'opérations plus efficaces de ponction de la liquidité. Ce biais de resserrement apparaît d'autant plus justifié dans un



contexte où l'enracinement de l'inflation est de plus en plus probable, compte tenu des incertitudes liées aux pressions inflationnistes dans le monde, de l'accentuation des pressions inflationnistes intérieures et de la persistance de l'inflation au sein de la CEMAC (voir annexe I). La prédisposition de la banque centrale à un nouveau resserrement se justifie également par l'instabilité politique grandissante dans certains pays membres, les éventuels effets de second tour des réformes des subventions aux carburants et, dans une moindre mesure, le rétrécissement significatif de l'écart entre le taux directeur de la BEAC et celui de la BCE par rapport à sa moyenne historique.

- Point de vue des autorités.** La BEAC rejoint les services du FMI sur le fait que les futures décisions en matière de politique monétaire resteront fondées sur les nouvelles données. Une prédisposition à un resserrement plus marqué est justifiée compte tenu des incertitudes accrues autour des pressions inflationnistes et de l'inflation persistante. La banque centrale a noté que malgré un ralentissement de l'inflation globale au cours des derniers mois, celle-ci reste à un niveau élevé. L'inflation sous-jacente reste, elle, obstinément élevée. La BEAC a aussi relevé que les facteurs intérieurs liés à l'offre (aliments frais et hausse des prix du gaz domestique notamment) ont supplanté les facteurs extérieurs en tant que principaux moteurs de l'inflation. Elle a insisté néanmoins sur le fait que la prudence est de mise à court terme, car les effets des hausses de taux d'intérêt passées ne se sont pas encore pleinement concrétisés compte tenu des longs délais de transmission de la politique monétaire dans la région. La BEAC a indiqué par ailleurs que les risques pour la stabilité extérieure semblent limités, la couverture des réserves restant satisfaisante, bien qu'elle ait noté la tendance à la baisse des réserves de change depuis le troisième trimestre. La BEAC a réitéré que l'écart entre les taux directeurs de la BEAC et ceux de la BCE a peu d'influence sur les flux de

capitaux entre la CEMAC et les marchés de la zone euro, étant donné l'intégration limitée de ces marchés, elle-même imputable au compte en capital restreint de la CEMAC.

19. Les services du FMI ont exhorté la BEAC à relever les taux d'intérêt sur les opérations de ponction de liquidité afin d'éponger plus efficacement la liquidité excédentaire.

- Les services du FMI ont réitéré leur recommandation d'augmenter le volume des opérations hebdomadaires d'absorption de liquidité, en parallèle avec des efforts supplémentaires pour stimuler la participation des banques, ainsi que le relèvement significatif des taux d'intérêt associés pour se rapprocher davantage du taux directeur principal, qui signale l'orientation de la politique monétaire. Compte tenu du fort écart initial, et de la possibilité d'entraver le fonctionnement du marché interbancaire, le relèvement des taux devrait être progressif mais nettement plus important que celui observé jusqu'à présent, et intervenir dans un délai court (9 à 12 mois). Les services du FMI ont salué la récente augmentation de 50 points de base du taux d'intérêt sur les opérations de ponction de liquidité. Ils ont également souligné la nécessité pour la BEAC de passer rapidement à une allocation intégrale afin de ponctionner plus efficacement la liquidité excédentaire, de renforcer la transmission de la politique monétaire et de soutenir l'accumulation des réserves. Des mesures rapides en matière de liquidité seront également cruciales pour inverser la récente tendance à la baisse des AEN. Pour combattre la segmentation de la liquidité entre les banques, les services du FMI ont rappelé que la BEAC devrait s'atteler plus résolument au problème des banques fragiles et renforcer globalement la supervision et l'adéquation en fonds propres afin de renforcer la confiance entre les banques.
- **Point de vue des autorités.** La BEAC s'accorde avec les services du FMI sur le fait que l'absorption de la liquidité excédentaire renforcerait la transmission de la politique monétaire. La BEAC a noté que l'arrêt de ses injections hebdomadaires de liquidité au guichet principal de refinancement a poussé les banques structurellement dépendantes de sa liquidité vers la facilité de prêt marginal, ce qui a entraîné une augmentation des injections globales de liquidité. Elle a également reconnu que les opérations de ponction menées ces derniers mois n'ont pas permis de réduire efficacement la liquidité excédentaire. La BEAC a fait valoir que l'inefficacité de ces opérations est due à la forte fragmentation du marché et à la concentration d'une grande partie de la liquidité excédentaire dans quelques banques qui ne sont pas activement impliquées dans le marché interbancaire. Par ailleurs, les taux sur les opérations d'absorption de liquidité peuvent apparaître relativement bas. Cependant, selon les résultats d'une enquête menée par la BEAC auprès des banques détentrices de la plus forte liquidité excédentaire, en particulier les filiales de groupes bancaires, les politiques des maisons mères constituent les principaux obstacles à leur participation aux opérations de ponction de liquidité de la BEAC et au marché interbancaire de la CEMAC. La BEAC a souligné sa volonté de réfléchir à de nouveaux instruments qui permettraient d'éponger plus efficacement l'excès de liquidité, y compris une procédure d'allocation intégrale à taux fixe. Elle a toutefois émis quelques réserves quant aux chances de succès de cette dernière, la fragmentation du secteur bancaire étant considérée comme l'une des principales causes du

problème de l'excès de liquidité. Au-delà de l'augmentation du taux d'intérêt sur les opérations de ponction de la liquidité, la BEAC a indiqué envisager des actions ciblées pour les banques disposant d'un large excédent de liquidité, notamment l'émission de certificats de dette BEAC, et poursuivre les efforts pour stimuler le marché interbancaire. Elle a confirmé son intention de continuer à absorber la liquidité excédentaire afin de calibrer le volume des opérations hebdomadaires exclusivement en fonction des facteurs autonomes de la liquidité. En particulier, la BEAC a indiqué qu'elle continuerait à drainer la liquidité par des opérations de ponction hebdomadaires et de longue durée et qu'elle poursuivrait ses consultations avec les banques détentrices de liquidité excédentaire afin d'accroître leur participation à ces opérations.

20. Les services du FMI ont appelé la BEAC à continuer d'intervenir, en collaboration avec la COBAC, auprès des banques dont les besoins de liquidité sont élevés.

- Les services du FMI ont rappelé qu'il faut s'attaquer rapidement aux besoins de liquidité de ces banques avant qu'elles ne deviennent structurellement dépendantes de l'appui de la BEAC. Ils ont appelé également la BEAC à resserrer la conditionnalité des banques soumises à des contraintes structurelles de liquidité et qui absorbent l'essentiel de son refinancement (y compris en exigeant l'établissement de plans de refinancement crédibles) et que, en collaboration avec la COBAC, elle réfléchisse à la possibilité d'engager le processus de résolution en cas de non-conformité persistante. Les services du FMI ont également noté que le règlement efficace des problèmes de liquidité de ces banques repose sur la capacité des Etats membres à trouver des sources de financement viables pour régler les arriérés de paiement qui sont l'une des causes fondamentales des tensions de trésorerie de ces banques.
- **Point de vue des autorités.** La BEAC partage les recommandations des services du FMI et promet de s'engager de manière plus proactive auprès des banques ayant des contraintes de liquidité, en collaboration avec la COBAC, afin de s'assurer que ces banques soumettent en temps opportun des plans de refinancement crédibles et soient, si nécessaire, restructurées ou recapitalisées de manière appropriée.

21. Les services du FMI ont rappelé la nécessité pour la BEAC de continuer à limiter les risques sur son bilan.

- Les services du FMI ont réitéré à la BEAC la nécessité de continuer de moduler les décotes sur les garanties en s'appuyant sur sa connaissance du marché pour refléter les risques et constituer les réserves nécessaires à la couverture des pertes potentielles. En particulier, les services du FMI ont recommandé que la BEAC applique :

Tableau 3 du texte. CEMAC : Précédentes opérations de titrisation des arriérés intérieurs
(en milliards de FCFA)

| Pays | Montant | Maturité (années) | Date d'évaluation |
|--------------------|---------|-------------------|-----------------------------|
| Guinée équatoriale | 77.6 | 2.0 - 5.0 | 31 déc. 2021 |
| | 97.0 | 6.0 - 10.0 | |
| | 97.0 | 11.0 - 15.0 | |
| RCA | 14.7 | 2.0 - 5.0 | 4 déc. 2020 |
| | 1.2 | 6.0 | |
| Cameroun | 9.2 | < = 1 | 17 déc. 2021 & 1 jan. 2023 |
| | 68.0 | 2.0 - 5.0 | |
| Congo | 150.6 | 2.0 - 5.0 | 31 mar. 2022 & 14 fév. 2023 |
| | 217.2 | 6.0 - 9.0 | |

Sources : Données de la BEAC ; calculs des services du FMI.

(i) son cadre de garanties conforme à l'équivalence des risques (y compris les décotes différentielles) ; (ii) aucune exonération en matière de réserves obligatoires ; (iii) son plan de financement en cas de dépendance excessive d'une banque vis-à-vis des refinancements de la BEAC ; et, si nécessaire, (iv) son dispositif de fourniture de liquidité d'urgence (ELA) assorti d'une conditionnalité suffisamment stricte et d'une surveillance prudentielle renforcée. Tout en reconnaissant que la titrisation des arriérés de paiements intérieurs dans les pays membres (tableau 3 du texte) contribue à leur apurement, les services du FMI ont de nouveau exprimé leur inquiétude devant les conséquences possibles de cette manière de procéder, notamment le relâchement de la discipline budgétaire, le renforcement du lien entre les banques et les emprunteurs souverains et l'accumulation excessive de titres d'État sur le bilan de la BEAC par l'entremise du refinancement. La mission a également exhorté la BEAC à surveiller le remboursement des avances statutaires passées et le stock d'obligations souscrites dans le cadre du programme de rachat d'obligations liées à la COVID-19 et qui ont commencé à échoir au deuxième trimestre de 2022. La mission a aussi invité la BEAC à surveiller son exposition à la banque de développement régionale (BDEAC).

- **Point de vue des autorités.** La BEAC partage globalement les conseils des services du FMI de continuer de moduler la décote sur les garanties afin qu'elle reflète mieux les risques et d'établir des limites d'exposition par banque et/ou par pays. Elle a notamment rappelé que les décotes sont fixées conformément au cadre en vigueur, par le suivi de l'évolution des notations de crédit des pays de la CEMAC et de l'analyse conjointe Banque mondiale/FMI de la viabilité de la dette. Toutefois, la BEAC était moins encline à appliquer des décotes plus importantes aux titres émis dans le cadre de la titrisation des arriérés de paiements intérieurs afin de tenir compte de la qualité inférieure des titres sous-jacents, étant donné qu'ils sont considérés comme ayant les mêmes caractéristiques que les titres souverains émis par le même gouvernement. La BEAC a également indiqué que l'exposition de son bilan au risque de crédit de la BDEAC se réduit progressivement en fonction des remboursements effectués dans le cadre des diverses facilités accordées à la BDEAC par la banque centrale.

22. **Tout en félicitant la BEAC pour ses avancées dans l'application de la réglementation des changes, les services du FMI ont noté que cette application pourrait être encore plus efficace.**

- Les services du FMI ont salué les progrès continus dans le règlement des problèmes de conformité opérationnelle soulevés par le secteur extractif, ce qui devrait accroître le respect des exigences de rétrocession et de rapatriement des devises après l'échéance de la période de grâce en octobre 2022. Les services du FMI ont encouragé la BEAC à poursuivre les discussions constructives qu'elle mène avec le secteur extractif pour s'assurer d'une application efficace de l'obligation de rapatriement des fonds dédiés à la réhabilitation des sites pétroliers (RSP).
- Alors que l'application plus stricte de la réglementation des changes, après l'expiration de la période de grâce pour respecter les exigences de rétrocession et de rapatriement des devises, a permis une augmentation significative des AEN en 2022 jusqu'au premier semestre

de 2023, le ralentissement constaté au second semestre nécessite de nouvelles mesures. Les services du FMI ont recommandé à la BEAC de redoubler d'efforts dans l'application plus exhaustive, plus efficace, plus cohérente et plus prévisible de la réglementation des changes, notamment en contrôlant de plus près le respect par le secteur public et le secteur extractif de l'obligation de rapatriement et de rétrocession des devises. Les services du FMI ont de nouveau affirmé que la BEAC devrait renforcer sa capacité de répertorier les comptes en devises détenus à l'étranger par les administrations publiques, les sociétés publiques et l'ensemble des entités publiques, avec l'appui éventuel de la Banque des règlements internationaux (BRI), de manière à accroître le respect des exigences de rapatriement des devises par le secteur public. Les services du FMI ont appelé la BEAC à faire preuve de cohérence dans l'application et la mise en œuvre de la réglementation des changes afin de renforcer la confiance des acteurs du marché. La mission a réitéré la nécessité d'une cohérence entre les lois nationales et la réglementation des changes régionale.

- **Point de vue des autorités.** La BEAC a indiqué que le dialogue établi avec les banques et les entreprises a rendu plus efficace le processus de vérification et d'approbation des demandes de devises. La BEAC a aussi souligné qu'elle se tient prête à déployer des effectifs additionnels, le cas échéant. Elle a mentionné les progrès réalisés lors des discussions tenues à Paris en juillet 2023 avec le secteur extractif concernant l'ébauche de contrat type qui régira les comptes séquestres des fonds de RSP. Bien qu'il ait été convenu que ces contrats types de comptes séquestres devaient être validés et signés par les pays membres et le secteur extractif avant le 21 octobre, aucun contrat signé n'avait encore été transmis à la BEAC début novembre 2023. La BEAC a indiqué que les discussions ont repris début novembre avec le secteur extractif à Paris sur les points en suspens, notamment : (i) les modalités de rémunération des comptes séquestres des fonds dédiés aux RSP ; et (ii) l'ébauche de contrat type de compte séquestre pour les fonds de RSP constitués sous forme de provisions comptables.

23. Évaluation des sauvegardes. Il ressort de l'évaluation des sauvegardes effectuée en 2022 que la BEAC a maintenu de solides dispositifs de gouvernance. Une mission de suivi des sauvegardes est prévue avant la fin de 2023. Ce sera l'occasion de faire le point avec les dirigeants de la BEAC sur l'évaluation externe de la qualité de l'audit interne et ses recommandations, ainsi que sur l'application des autres recommandations de l'évaluation de 2022 en matière de sauvegardes.

C. Préserver la stabilité financière dans un contexte d'incertitude persistante

24. Les services du FMI ont insisté sur l'urgence des mesures collectives, qui n'ont que trop tardé, que doivent prendre les autorités nationales et régionales pour préserver la stabilité financière, compte tenu en particulier d'un climat d'incertitude accrue et du non-respect des mesures réglementaires par plusieurs banques. Un engagement immédiat et opportun s'impose pour éviter le risque d'un cercle vicieux de banques défailtantes et de fragilité du souverain, pour s'attaquer à la dépendance prolongée aux injections de liquidité de la BEAC et pour

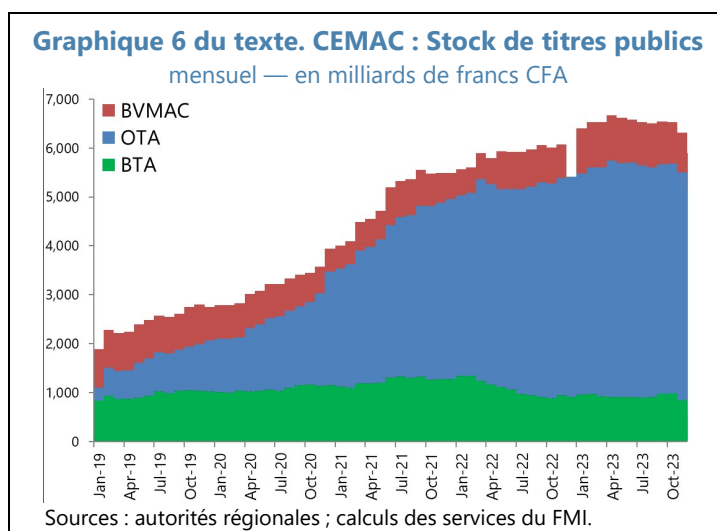
prendre des mesures pour les banques faibles. Les services du FMI ont appelé à adopter les mesures suivantes : (i) doter d'urgence le SG de la COBAC de ressources humaines et financières nécessaires pour pouvoir multiplier les inspections sur place ; (ii) imposer des sanctions sévères ou adopter des mesures correctives de supervision lorsque les banques ne respectent pas systématiquement les réglementations dans un bref délai ; (iii) appliquer plus strictement les exigences de refinancement de la BEAC aux banques éprouvant des problèmes de liquidité ; (iv) évaluer rigoureusement l'adéquation de la classification et du provisionnement des expositions non performantes, ainsi que des déficits potentiels de fonds propres en cas de provisionnement insuffisant des pertes sur prêts, en menant un programme exhaustif de d'inspections sur place des portefeuilles de crédit des banques (au moins pour les banques d'importance systémique) à l'aide d'une approche basée sur les risques ; (v) s'assurer que les banques sous capitalisées soumettent rapidement des plans crédibles de recapitalisation à moyen terme et se dotent d'une stratégie de réduction des prêts improductifs ; (vi) recapitaliser sans délais, lorsqu'il est pertinent de le faire, les banques défailtantes ou faire en sorte que les administrations nationales procèdent à des résolutions dans des délais opportuns ; (vii) accélérer la mise en œuvre par les administrations nationales d'un processus exhaustif d'apurement des arriérés intérieurs et d'une stratégie de prévention des arriérés. Les services du FMI ont également recommandé que les banques insolubles ne puissent pas être cédés à des investisseurs appropriés sans avoir été recapitalisées au préalable. Enfin, la COBAC devrait se garder de tout relâchement des règles prudentielles, ce qui pourrait créer un dangereux précédent.

25. Les services du FMI ont réitéré à la COBAC de s'assurer que les banques tiennent compte de manière satisfaisante du risque souverain. Ils ont recommandé d'appliquer progressivement les limites de concentration actuelles et de pousser les banques à mettre en œuvre une gestion prudente des risques à l'interne. En s'appuyant sur la reprise des activités de surveillance régionale de la Commission de la CEMAC, la COBAC devrait éviter d'accorder systématiquement une pondération de risque nul aux expositions des banques aux titres souverains. Les services du FMI ont répété leur invitation à la collaboration adressée à la COBAC et à la BEAC afin de s'assurer que les spécialistes en valeurs du Trésor, surtout des banques, ne détiennent pas systématiquement toutes les nouvelles émissions de titres souverains, comme le stipulent d'ailleurs leurs contrats. Les services du FMI ont noté que ces efforts devraient aller de pair avec le développement d'une base conséquente d'investisseurs non bancaires pour éviter le risque de sous-souscription.

26. Les services du FMI ont exhorté la COBAC à travailler en étroite collaboration avec les autorités nationales et régionales (GABAC, BEAC) pour remédier aux insuffisances stratégiques en matière de LBC/FT telles que identifiées dans l'évaluation mutuelle des pays membres de la CEMAC. Ces efforts seraient également essentiels pour limiter certaines implications éventuelles de la mise sur liste grise, actuelle ou potentielle, de pays membres de la CEMAC par le Groupe d'action financière (GAFI), ce qui risque de compromettre les possibilités d'échanges commerciaux de ces pays à l'échelle internationale, notamment en raison de la perte des services de correspondance bancaire.

27. Les services du FMI ont encouragé la COBAC d'accélérer la priorisation de son programme de travail. Les services du FMI ont confirmé la nécessité de mettre l'accent sur les mesures suivantes : supervision prudentielle basée sur les risques et surveillance en matière de LBC/FT ; modernisation du cadre réglementaire (Bâle II et III, et en lien avec la LBC/FT), renforcement du cadre de résolution bancaire, développement de tests de résistance et amélioration de la gestion des risques et de la gouvernance bancaire.

28. Les services du FMI ont réitéré la nécessité de s'attaquer à la segmentation du marché des titres d'État. Les services du FMI ont souligné que la proportion croissante de titres publics émis à la bourse régionale (BVMAC) crée un dualisme du marché qui pourrait nuire au développement du marché secondaire et à la liquidité des titres (graphique 6 du texte). Les services du FMI ont invité la BEAC et toutes les parties prenantes à redoubler d'efforts pour promouvoir le développement d'un marché secondaire



des titres d'État, en s'appuyant notamment sur les recommandations de la mission de renforcement des capacités assurée récemment par AFRITAC-Centre¹³. La mission a aussi souligné qu'un diagnostic du marché des obligations en monnaie locale pourrait aider à identifier les goulets d'étranglement sur le marché des titres publics et à élaborer une feuille de route ainsi qu'un plan d'action avec des priorités de réforme mieux définies. Les services du FMI ont encouragé la BVMAC à prendre des mesures pour susciter l'intérêt des investisseurs pour les actions des 17 entreprises publiques qui doivent être cotées à la BVMAC. En outre, la BVMAC devrait s'assurer, en collaboration avec la BEAC et la COSUMAF, que la société à qui a été confiée le mandat de gérer le dépositaire central unique soit opérationnelle à la fin de 2024, comme prévu. La mission a également encouragé les pays membres qui n'ont pas encore soumis la liste de leurs entreprises publiques à le faire rapidement.

29. Les services du FMI ont encouragé les organismes régionaux de supervision à surveiller et gérer les risques nouveaux qui découlent des paiements et des actifs numériques. Pour pouvoir soutenir l'innovation et l'inclusion financière, tout en préservant la stabilité financière,

¹³ Les principales recommandations formulées sont : (i) rendre les émissions de titres publics des pays membres de la CEMAC plus prévisibles et plus transparentes ; (ii) développer le cadre réglementaire (en particulier le contrôle des règles d'évaluation) ; (iii) favoriser la transparence en dotant le marché d'une infrastructure adéquate (plateforme de cotation, règles de cotation adaptées au stade de développement du marché) ; et (iv) diversifier la base d'investisseurs, notamment en améliorant les connaissances financières et en assurant une application harmonieuse et efficace de la réglementation des changes, ce qui est impératif pour réduire les liens entre les banques et les emprunteurs souverains. Les investisseurs prometteurs sont notamment les investisseurs institutionnels non bancaires (fonds de pension, compagnies d'assurance, gestionnaires d'actifs), les investisseurs individuels de la diaspora, et les fonds d'investissement non-résidents.

en protégeant les consommateurs et en respectant les normes du GAFI en matière de LBC/FT, les services du FMI ont réaffirmé la nécessité pour les organismes régionaux de surveillance (BEAC, COBAC, COSUMAF et l'organisme régional de LBC/FT, GABAC) d'avancer dans la mise en place d'un cadre réglementaire régissant les cryptomonnaies et d'améliorer la coordination en ce qui concerne l'adoption de lois ou de règlements en la matière. Les services du FMI ont conseillé aux organismes régionaux de surveillance de s'attaquer aux problèmes de clarté du règlement n° 01-2022 de juillet 2022 portant sur l'organisation et le fonctionnement des marchés financiers de la CEMAC (qui comprend des dispositions régissant l'utilisation des actifs numériques) et de sa compatibilité avec le mandat de la BEAC en matière de paiements et avec la décision antérieure de la COBAC (D-2022/071) interdisant aux entités relevant de sa compétence d'utiliser des cryptomonnaies. Les services du FMI ont appelé la BEAC et les organismes régionaux de surveillance à s'assurer que certaines initiatives (notamment la récente loi de la République centrafricaine promouvant la tokenisation de ses ressources naturelles par l'entremise de cryptoactifs) n'enfreignent pas le droit exclusif de la BEAC d'émettre la monnaie au sein de la CEMAC ou ne se font pas aux dépens de l'intégrité financière, de la bonne gouvernance, de la protection des consommateurs et de la conformité aux normes LBC/FT. Les services du FMI ont conseillé à la BEAC de s'attaquer avec diligence aux effets possibles des paiements et des actifs numériques sur ses opérations et sur la conduite de la politique monétaire, ce qui pourrait l'amener à adapter ses mécanismes de contrôle interne en conséquence. Les services du FMI ont souligné que l'exploration par la BEAC d'une éventuelle monnaie numérique de banque centrale (pour laquelle une requête d'assistance technique du FMI a déjà été sollicitée) devait s'appuyer sur une analyse coûts-avantages, et tenir compte de ses effets possibles sur l'intermédiation bancaire, des coûts de maintien d'un système de paiement double et de la qualité et de l'accessibilité de l'infrastructure numérique. Dans l'intervalle, la mission a encouragé la BEAC à redoubler d'efforts pour exploiter le potentiel d'inclusion financière de l'argent mobile sans porter atteinte à l'intégrité financière, compte tenu de son utilisation déjà répandue dans la région, notamment en révisant la tarification actuelle qui pèse sur les petites transactions. Les services du FMI appellent notamment à agir pour valider et adopter le nouveau projet de tarification révisé élaboré par le GIMAC, d'ici à fin avril 2024, comme prévu.

30. Point de vue des autorités

- La COBAC souscrit aux recommandations des services du FMI.** La BEAC s'est engagée à résoudre les problèmes de sous-effectifs de longue date de la COBAC et qui se sont aggravés en raison de la baisse continue des effectifs. La COBAC a estimé qu'une supervision basée sur les risques était intégralement assurée. Elle a également indiqué que plusieurs projets de règlements sont en cours d'achèvement, y compris les règlements de la COBAC relative à la LBC/FT, qui ont été révisés pour intégrer les récentes modifications du GAFI, notamment l'approche basée sur les risques. La COBAC a indiqué travailler en étroite collaboration avec les autorités nationales et régionales (GABAC, BEAC) pour remédier aux insuffisances stratégiques de la LBC/FT identifiées dans l'évaluation mutuelle des pays membres de la CEMAC. La COBAC a souligné que le cadre de réglementation prudentielle actuel permet de s'attaquer au problème des banques fragiles, y compris par un mécanisme de sanction en cas de non-respect des règles. Elle a toutefois noté que la coopération avec

les autorités nationales est primordiale, en particulier en cas de recapitalisation et de résolution des banques fragiles.

- La BVMAC a souscrit au point de vue des services du FMI que la diversification de la base d'investisseurs favoriserait le développement d'un marché secondaire des titres publics. Elle a également indiqué travailler sur les conditions à remplir par les entreprises qui seront cotées en bourse. La BVMAC a précisé avoir défini un indice boursier composite, qui devrait également contribuer à attirer les investisseurs étrangers.
- **La BEAC a souligné la hausse persistante des coûts des émissions des titres d'État.** Elle a expliqué qu'elle était liée à la hausse des taux d'intérêt, elle-même due au resserrement de la politique monétaire, ainsi qu'à la perception par le marché des risques liés aux pays, y compris l'incertitude concernant les émissions. La BEAC a indiqué qu'elle avait préparé un texte réglementaire sur le calendrier d'émission qui devrait offrir une meilleure visibilité aux acteurs du marché.
- **Les organismes régionaux de surveillance ont exprimé leur accord avec les services du FMI sur la nécessité de développer un cadre réglementaire uniforme et approprié, et de renforcer la capacité de supervision afin de surveiller et gérer les nouveaux risques créés par les paiements et les actifs numériques.** La BEAC a confirmé que l'assistance technique du FMI permettra d'étudier la possibilité de mise en place d'une monnaie numérique de banque centrale. Cette assistance contribuerait à améliorer la réglementation et la surveillance des actifs numériques dans la région, à moderniser les systèmes financiers et de paiement et à favoriser l'inclusion financière. Par ailleurs, la BEAC a indiqué qu'elle examinait si la récente loi de la RCA autorisant la tokénisation de ses ressources naturelles, avec une utilisation exclusive de cryptoactifs pour les transactions, était conforme aux cadres juridiques/réglementaires de la région.
- **Le nouveau règlement de la COSUMAF sur la LBC/FT est entré en vigueur le 24 mai 2023. Il vise à établir un cadre d'application par la COSUMAF d'une approche basée sur les risques pour la supervision en matière de LBC/FT.** La COSUMAF a sollicité l'assistance technique du FMI pour l'aider à identifier les réformes potentielles afin d'améliorer la surveillance des marchés financiers et l'inclusion financière.

D. Faire progresser le cadre régional de surveillance

31. Les services du FMI ont exhorté la Commission à renforcer la crédibilité et l'applicabilité du cadre régional de surveillance. Les services du FMI ont recommandé à la Commission d'intensifier ses efforts de concertation avec le conseil ministériel de l'UMAC afin de rétablir rapidement le processus d'adoption du projet de mécanisme de sanctions pour infractions aux règles régionales de surveillance. Les services du FMI ont fait valoir que le fait que quelques pays membres aient remis en question le mérite du mécanisme de sanctions lors de la réunion du conseil ministériel de mars 2023 réduit la crédibilité et l'applicabilité du cadre régional de surveillance. Cela est d'autant plus préoccupant que peu de pays membres ont respecté les critères de convergence

en 2022, malgré les cours favorables des hydrocarbures (tableau 6). Les services du FMI ont noté que l'inclusion du projet de nouveau mécanisme de sanction comme point de discussion potentiel lors de la prochaine session du COPIL du PREF-CEMAC pourrait contribuer à un consensus sur ce projet¹⁴. Les services du FMI ont appelé la Commission à s'assurer que tous les pays membres transmettent leur plan de convergence à moyen terme¹⁵. Ils ont également invité la Commission à achever la première analyse interne du système d'alerte précoce des déséquilibres macroéconomiques, initiée lors des missions de surveillance régionale menées depuis août 2023 dans les six pays membres, dont les rapports devraient être validés d'ici le premier trimestre 2024.

32. Les services du FMI ont exhorté les institutions régionales et les pays membres à poursuivre la mise en place des prérequis clés précédemment définis afin de renforcer le respect des critères régionaux de convergence. Ces conditions préalables incluent, entre autres : i) pour les pays membres, présenter une mise à jour de leur plan triennal de convergence post-COVID ; ii) rendre pleinement opérationnelles les unités nationales de surveillance multilatérale ; iii) adopter et exécuter des stratégies nationales d'apurement des arriérés intérieurs et de gestion de la dette qui soient exhaustives et crédibles ; iv) transposer en temps opportun les directives régionales en matière de fiscalité et de GFP (contrôles budgétaire et interne, passage aux budgets-programmes, etc.) ; v) accélérer les progrès sur le programme statistique régional 2021–30. Sur ce dernier point, les services du FMI ont souligné que les efforts en cours pour améliorer les statistiques extérieures, y compris l'assistance technique récente et future du FMI ainsi que celle de la Banque mondiale, sont essentielles pour accélérer la collecte et l'établissement des données de la balance des paiements, ce qui contribuerait à terme à réduire les erreurs de prévision des recettes pétrolières et des flux extérieurs¹⁶. Les services du FMI ont également indiqué qu'il est essentiel que la COBAC et la BEAC communiquent régulièrement au FMI des informations actualisées sur les indicateurs de solidité financière et sur les statistiques monétaires et financières, pour diffusion ultérieure¹⁷. Ils ont rappelé la nécessité pour la Commission d'accélérer l'établissement de l'Observatoire pour la mise en œuvre de la législation douanière et fiscale de la CEMAC afin de favoriser la convergence des pratiques et des résultats. Elle doit aussi travailler en collaboration avec les douanes des pays membres pour rendre opérationnel le sous-comité technique pour la facilitation des échanges créé en décembre 2021 pour accélérer l'exécution des mesures de facilitation des échanges.

33. Les services du FMI ont recommandé à la Commission de collaborer avec la BEAC et le secrétariat du PREF-CEMAC afin de définir une position commune sur le fonds multilatéral de stabilisation dont la création est prévue. Ils ont souligné l'importance d'une position commune

¹⁴ Le FMI se tient prêt à examiner la conformité du projet de nouveau mécanisme de sanction avec les meilleures pratiques internationales, comme l'ont demandé les services de la Commission.

¹⁵ Le plan de convergence à moyen terme du Cameroun a été adopté par le Conseil ministériel de l'UEAC en octobre 2023.

¹⁶ La Banque mondiale a approuvé en mai 2023 un montant de 460 millions de dollars sous forme de crédits et de dons de l'Association internationale de développement pour améliorer et harmoniser les systèmes de données dans huit pays d'Afrique de l'Ouest et trois organisations régionales (*le projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre*).

¹⁷ La République centrafricaine et le Congo sont les seuls pays qui ne disposent pas encore d'une page nationale récapitulative de données (PNRD).

sur la faisabilité et les modalités de mise en place d'un tel fonds qui serait alimenté par une partie du surcroît de recettes pétrolières. Les services du FMI ont indiqué que le FMI se tient prêt à fournir l'assistance technique en la matière, si nécessaire.

34. Point de vue des autorités. La Commission de la CEMAC a convenu avec les services du FMI de l'importance de renforcer la crédibilité et l'applicabilité du cadre régional de surveillance. La Commission a indiqué qu'elle allait intensifier ses efforts de concertation avec le conseil ministériel de l'UMAC afin de rétablir le processus d'adoption du projet de nouveau mécanisme de sanctions pour infractions aux règles régionales de surveillance. En outre, elle a proposé que la conditionnalité des programmes individuels des pays membres de la CEMAC appuyés par le FMI soit considérée comme un moyen potentiel supplémentaire d'accélérer l'adoption du nouveau projet de mécanisme de sanction. Elle a indiqué agir pour que tous les pays membres communiquent leurs plans de convergence à moyen terme et pour réaliser l'analyse interne du système d'alerte précoce des déséquilibres macroéconomiques. Elle a souligné qu'elle progressait dans le renforcement du respect des critères de convergence régionaux, notamment avec l'assistance technique du FMI.

ACCÉLÉRER LES RÉFORMES STRUCTURELLES POUR STIMULER LA CROISSANCE POTENTIELLE ET ACCROÎTRE LA RÉSILIENCE

35. Les services du FMI ont recommandé d'accélérer les réformes structurelles afin d'accroître la productivité et la compétitivité. Les services du FMI ont souligné qu'une accélération des réformes engagées de longue date dans les domaines de la gouvernance, de la réglementation, de la LBC/FT et de la lutte contre la corruption, associée à des mesures ambitieuses pour améliorer le capital humain, l'environnement des affaires, l'état de droit, l'inclusion financière et les projets d'infrastructure régionaux, contribueraient à la diversification et à une résilience accrue de l'économie, à un élargissement de l'assiette fiscale hors pétrole et à un approfondissement de l'intégration commerciale régionale. Les services du FMI ont notamment salué l'élaboration d'une stratégie régionale d'inclusion financière. Ils ont également encouragé les pays membres à augmenter les budgets alloués à l'amélioration du capital humain dès que possible, conformément aux engagements pris lors du sommet des chefs d'État africains organisé par la Banque mondiale sur le capital humain en juillet 2023 à Dar es Salaam.

36. Les services du FMI ont salué les efforts régionaux d'amélioration de la sécurité alimentaire. Ils ont salué l'adoption du plan de financement de la stratégie régionale d'autosuffisance alimentaire et ont appelé à redoubler d'efforts pour assurer une application prudente de cette stratégie, tout en évitant soigneusement toutes restrictions tarifaires ou commerciales, ce qui devrait stimuler la production agricole nationale et améliorer la sécurité alimentaire tant besoin.

37. Les services du FMI ont réitéré la nécessité d'une action coordonnée pour l'accroissement de la résilience aux chocs climatiques. Afin de favoriser une action coordonnée contre les risques climatiques dans la région, les services du FMI ont recommandé à la Commission d'effectuer une évaluation du risque climatique en vue d'élaborer une stratégie régionale d'adaptation aux chocs climatiques, de redoubler d'efforts en matière de conservation des forêts et des eaux et d'analyser les effets distributionnels et les retombées socioéconomiques. Les services du FMI ont également indiqué que la Commission gagnerait à accélérer l'élaboration de stratégie régionale d'adaptation au changement climatique, en collaboration avec la Banque mondiale, afin d'accroître la résilience des pays de la région aux chocs climatiques.

SUIVI DES ASSURANCES RELATIVES AUX POLITIQUES RÉGIONALES

38. Les autorités régionales ont fait des progrès par rapport aux engagements pris dans la lettre de suivi de juin 2023 en appui aux programmes de redressement et de réforme des pays membres de la CEMAC. La BEAC a maintenu de façon appropriée la trajectoire de resserrement de sa politique monétaire et sa gestion de la liquidité (§ 6 7 et 20 21) et l'arrêt des injections hebdomadaires de liquidité à son guichet principal de refinancement. La BEAC a également commencé à ponctionner la liquidité excédentaire en relevant le taux et les volumes de ses opérations de reprise de liquidité. Le règlement des problèmes opérationnels soulevés par le secteur extractif a ouvert la voie à une application plus rigoureuse des exigences de rétrocession et de rapatriement de devises prévues par la réglementation des changes. Par ailleurs, des discussions sont toujours en cours sur l'établissement d'un projet de contrat type pour régir les comptes séquestres destinés à recevoir les fonds destinés à la réhabilitation des sites pétroliers. Les autorités nationales de la CEMAC se sont attelées à la préservation de la stabilité financière, notamment dans le cadre des programmes appuyés par le FMI, et ont élaboré des plans de traitement des banques fragiles et des mesures appropriées contre le resserrement du lien entre les banques et les emprunteurs souverains. Grâce à ces efforts, l'assurance régionale sur les avoirs extérieurs nets (AEN) fixée pour fin juin 2023 (4,47 milliards d'euros) a été atteinte avec une marge importante (880 millions d'euros) (¶10).

39. La BEAC demande une révision à la baisse de l'assurance régionale sur les AEN pour fin décembre 2023 (à 3,91 milliards d'euros) pour tenir compte de l'inversion de la surperformance exceptionnelle constatée à fin juin 2023 et de la tendance baissière au début du premier semestre de 2023. La surperformance constatée à fin juin 2023 (880 millions d'euros) était en effet due à des facteurs ponctuels qui se sont inversés au cours des mois suivants. Les données à haute fréquence sur les réserves et les transferts de devises indiquent une correction au troisième trimestre, sous l'effet d'une détérioration probable des comptes courants et financiers (¶10). Les services du FMI et la BEAC ont convenu qu'il fallait accélérer l'accumulation de réserves extérieures avant que les perspectives positives générées par les cours favorables des hydrocarbures et du pétrole ne se dissipent. Les pays membres se tiennent prêts à mettre en œuvre des

ajustements de leurs politiques si le financement extérieur devait être inférieur aux attentes, conformément aux engagements pris dans le cadre des programmes appuyés par le FMI. La BEAC intensifiera ses efforts pour contrôler le respect de la réglementation des changes par les secteurs public et extractif. Les pays membres devraient aussi veiller à ce que toutes les entités publiques rapatrient la totalité de leurs dépôts à l'étranger. Ces efforts, combinés à la poursuite d'un dialogue constructif en vue d'une application plus complète, plus efficace et plus uniforme de la réglementation des changes, devraient contribuer à un rapatriement plus rigoureux des devises. La baisse des AEN justifie également l'accélération du resserrement de la liquidité. Les services du FMI et la BEAC ont convenu qu'il fallait accélérer l'accumulation de réserves extérieures avant que les perspectives positives générées par les cours favorables des hydrocarbures et du pétrole ne se dissipent.

40. La lettre de suivi ci-jointe décrit les révisions proposées pour l'objectif d'AEN à fin décembre 2023, l'objectif d'AEN proposé pour juin 2024 et les politiques associées que les institutions régionales ont l'intention de déployer en l'appui aux programmes nationaux.

Tableau 4 du texte. CEMAC : Assurance régionale concernant les avoirs extérieurs nets, 2023–24
(en milliards d'euros)

| | 2023 | | 2024 | |
|----------------------------------|------|------|------|------|
| | Juin | Déc. | Juin | Déc. |
| Assurance approuvée en juin 2023 | 4.47 | 4.32 | ... | ... |
| Résultat | 5.35 | ... | ... | ... |
| Nouvelles assurances proposées | ... | 3.91 | 4.30 | ... |

En ligne avec les prévisions des services du FMI prenant en compte la révision à la baisse à fin décembre 2023 en raison des facteurs susmentionnés (§10), l'objectif proposé pour les AEN à fin juin 2024 couvert par l'assurance mise à jour a été fixé à 4,30 milliards d'euros (tableau 4 du texte). Le fait que la cible proposée des AEN pour fin juin 2024 soit supérieure à celle proposée pour fin décembre 2023 reflète la détérioration moins importante que prévu du solde du compte courant au premier semestre de 2024 par rapport à celui du deuxième semestre de 2023. En effet, étant donné que les cours du pétrole ont commencé à augmenter au troisième trimestre de 2023, l'impact sur les recettes générées par les exportations de pétrole devrait être ressenti au premier semestre de 2024, si l'on tient compte du décalage habituel de transmission de 9 à 12 mois lié aux contrats à terme de vente du pétrole. Cet objectif est conforme aux conseils des services du FMI et aux prévisions des programmes au moment de la mission. À moyen terme, les réserves brutes devraient atteindre 4,7 mois d'importations. Comme par le passé, ces objectifs sur les AEN proposés pour fin décembre 2023 et fin juin 2024 restent exposés à des risques découlant des incertitudes extérieures accrues, notamment la volatilité sur les marchés pétroliers et les manques à gagner sur les appuis budgétaires, ainsi qu'à des risques macroéconomiques et politiques au niveau des pays.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

41. La reprise économique de la CEMAC s'est accélérée en 2022 à la faveur de la hausse des cours des hydrocarbures. La position extérieure s'est renforcée et les réserves de change ont

augmenté rapidement, bien qu'elles restent en-deçà du niveau souhaité. La dynamique positive s'est poursuivie en 2023, les cours du pétrole étant restés à un niveau relativement élevé, mais l'accumulation de devises s'est ralentie au cours du second semestre. Les perspectives restent très incertaines et dépendent de la mise en œuvre soutenue des réformes, conformément aux objectifs des programmes appuyés par le FMI et aux conseils de ses services. Selon les prévisions des services du FMI, la croissance du PIB devrait ralentir à 2,6 % en 2023, sous l'effet principalement d'une contraction de la production d'hydrocarbures (Guinée équatoriale), et se stabiliser autour de 3½ % à moyen terme. Une approche plus prudente dans la gestion du surcroît de recettes pétrolières et la correction des dérapages budgétaires récents s'imposent pour mieux résister à d'éventuels chocs. Les risques qui pèsent sur les perspectives restent orientés à la baisse et comprennent la baisse des prix des produits de base, le resserrement des conditions financières, l'incertitude politique accrue, de nouveaux dérapages budgétaires, une inflation persistante, l'instabilité financière, les lenteurs dans la mise en œuvre des réformes structurelles, l'insécurité alimentaire et les chocs climatiques.

42. Il est indispensable de corriger les récents dérapages budgétaires pour accroître la résilience aux chocs potentiels. La volatilité des marchés de l'énergie et l'incertitude qui en découle quant aux recettes pétrolières futures, combinées à la nécessaire transition écologique vers une économie mondiale à faibles émissions de carbone, obscurcissent les perspectives de l'industrie pétrolière. Cette évolution rappelle l'urgence d'accélérer l'accumulation de réserves extérieures et budgétaires avant que les effets bénéfiques des cours pétroliers favorables ne se dissipent. En conséquence, un réalignement s'impose entre les politiques publiques et l'ambitieuse trajectoire de consolidation budgétaire conforme aux programmes bénéficiant de l'appui du FMI et à ses conseils en matière de surveillance. Il faudra pour y arriver accélérer la collecte des recettes fiscales hors pétrole, accroître l'efficacité des dépenses, éliminer progressivement les subventions inefficaces aux carburants, et ce, tout en ayant les dispositifs de protection sociale ciblés pour protéger les plus vulnérables.

43. L'incertitude concernant les tensions inflationnistes exigent une approche de modification du principal taux directeur en fonction des données, avec une prédisposition au resserrement pour ancrer fermement les anticipations inflationnistes. Lors de sa réunion de septembre 2023, la BEAC a laissé le taux directeur inchangé à 5 %, après l'avoir augmenté de 175 points de base cumulés entre novembre 2021 et mars 2023. Elle a également resserré les conditions de refinancement des banques, cessé ses injections hebdomadaires de liquidité à son principal guichet de refinancement, et augmenté ses opérations de ponction de liquidité. L'arrêt du cycle de hausse des taux d'intérêt semble approprié à court terme, mais compte tenu des signes de ralentissement de l'inflation, les services du FMI ont réitéré leur appel à de nouvelles augmentations du taux d'intérêt des opérations de ponction de liquidité afin de se rapprocher du principal taux directeur dans un délai relativement court. La hausse de 50 points de base du taux d'intérêt sur les opérations de reprise de liquidité en novembre 2023 est un premier pas dans la bonne direction. Un passage rapide à une allocation intégrale permettra à la BEAC de ponctionner plus efficacement la liquidité excédentaire, de renforcer la transmission de la politique monétaire et de soutenir l'accumulation des réserves. Une application efficace, transparente et cohérente de la

réglementation des changes dans tous les secteurs économiques, en particulier le secteur public et le secteur extractif, est attendue et devrait contribuer à un rapatriement plus important des devises.

44. Une forte action collective des autorités nationales et régionales est essentielle au maintien de la stabilité financière. Dans un climat d'incertitude accrue et de non-respect des mesures réglementaires par plusieurs banques, cette action collective devrait porter sur : (i) la résolution d'urgence du problème de sous-effectif de la COBAC ; (ii) l'imposition rigoureuse de sanctions ou l'adoption de mesures correctives de supervision lorsque les banques ne respectent pas systématiquement les réglementations ; (iii) l'application stricte des conditions de refinancement de la BEAC aux banques éprouvant des problèmes de liquidité ; (iv) une évaluation de l'adéquation de la classification et du provisionnement des expositions non performantes, ainsi que des déficits potentiels de fonds propres en cas de provisionnement insuffisant des pertes sur prêts ; (v) la recapitalisation ou la résolution par les administrations nationales des banques en difficulté ; (vi) la mise en œuvre par les administrations nationales d'un processus exhaustif d'apurement des arriérés intérieurs et d'une stratégie de prévention des arriérés. La COBAC devrait aussi poursuivre ses efforts pour s'assurer que les banques sous-capitalisées soumettent des plans crédibles de recapitalisation à moyen terme et définissent une stratégie visant à réduire les prêts improductifs dans un bref délai. Les progrès constants réalisés par la COBAC en matière de supervision prudentielle basée sur les risques et de cadre réglementaire pour la supervision en matière de LBC/FT sont à saluer. La COBAC devrait continuer à travailler en étroite collaboration avec les autorités nationales et régionales (GABAC, BEAC) pour remédier aux insuffisances stratégiques en matière de LBC/FT identifiées dans l'évaluation mutuelle des pays membres de la CEMAC. Enfin, la COBAC devrait accélérer la mise en œuvre de Bâle II/III et s'assurer que les banques tiennent compte de manière adéquate de leur risque souverain.

45. Les retards dans l'adoption du projet de nouveau mécanisme de sanction pour infractions aux règles régionales de surveillance sont préoccupants. La Commission de la CEMAC devrait accélérer ses efforts de concertation avec le Comité ministériel de l'UMAC afin de remettre rapidement sur ses rails l'adoption de ce mécanisme qui renforcera la l'applicabilité et la crédibilité du cadre régional de surveillance. Il est essentiel que la Commission exhorte les pays membres à mettre en place plus rapidement les prérequis essentiels précédemment identifiés afin d'assurer une plus grande conformité aux critères de convergence régionaux.

46. Un renforcement du cadre et de la capacité de supervision est nécessaire à un suivi et une gestion appropriés des nouveaux risques que posent les paiements et les actifs numériques. Les organismes régionaux de supervision devraient avancer dans la mise en place d'un cadre réglementaire régissant les cryptoactifs et améliorer la coordination en ce qui concerne l'adoption de lois ou de règlements dans ce domaine. Il s'agirait aussi de confirmer que certaines initiatives, telles que la récente loi de la République centrafricaine promouvant de tokénisation de ses ressources naturelles, avec une utilisation exclusive de cryptoactifs pour les transactions, n'enfreignent pas le droit exclusif de la BEAC d'émettre la monnaie au sein de la CEMAC ou ne se font pas aux dépens de l'intégrité financière, de la saine gouvernance, de la protection des consommateurs et de la conformité aux normes LBC/FT. La BEAC devrait s'attaquer avec diligence

aux effets possibles des paiements et des actifs numériques sur ses opérations et sur la conduite de la politique monétaire. De plus, l'exploration par la BEAC de la faisabilité d'une monnaie numérique de banque centrale devait s'appuyer sur une analyse coûts-avantages.

47. Une accélération des réformes structurelles est essentielle pour stimuler la croissance potentielle de la région et améliorer sa diversification et son inclusivité. Des progrès rapides dans les réformes engagées de longue date dans les domaines de la gouvernance, de la transparence, de la lutte contre la corruption et de la réglementation, et des mesures pour améliorer le capital humain, l'environnement des affaires, l'inclusion financière et les projets d'infrastructure régionaux, contribueraient à la diversification et l'inclusivité de la croissance économique et accroîtraient la résilience aux chocs, y compris les chocs climatiques.

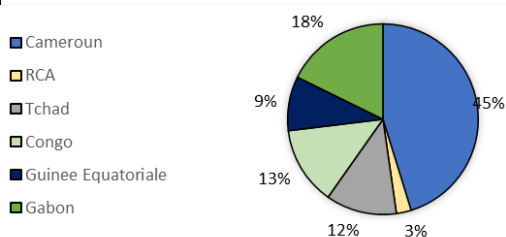
48. Globalement, les services du FMI : i) relèvent que la BEAC a respecté l'assurance régionale sur les avoirs extérieurs nets (AEN) figurant dans la lettre de suivi de juillet 2023, grâce à une balance commerciale améliorée, un rapatriement des devises supérieur aux prévisions et à un resserrement de la politique monétaire ; ii) souscrivent à la mise à jour de l'assurance sur l'accumulation des AEN (qui doivent être portés respectivement à 3,91 milliards d'euros et à 4,30 milliards d'euros pour fin décembre 2023 et fin juin 2024). Pour inverser la tendance à la baisse du second semestre de 2023 et atteindre l'objectif d'AEN en 2024 et, les actions suivantes sont nécessaires : (i) la BEAC devrait redoubler d'efforts pour s'assurer que les secteurs public et extractif respectent les exigences en matière de rapatriement et de rétrocession de devises prévues par la réglementation des changes ; (ii) les pays membres devraient corriger les récents dérapages budgétaires conformément aux programmes appuyés par le FMI et aux conseils de ses services ; et (iii) un resserrement accéléré des conditions de liquidité, avec un relèvement significatif des taux d'intérêt sur les opérations de ponction de liquidité. En s'appuyant sur les programmes appuyés par le FMI et sur les conseils en matière de surveillance, les pays membres devraient également être prêts à maintenir la stabilité macroéconomique, en recourant entre autres à des mesures budgétaires appropriées, et à mettre en œuvre des réformes structurelles portant notamment sur la gouvernance, la réglementation, la LBC/FT et la lutte contre la corruption, conjuguées à des mesures ambitieuses pour améliorer le capital humain l'environnement des affaires, ce qui devrait contribuer à renforcer la diversification et la résilience de l'économie. Néanmoins, la constitution des réserves de change dépendra de la ponctualité des décaissements de financements extérieurs. Il est indispensable de respecter les assurances proposées relatives aux AEN pour que les appuis budgétaires soient maintenus (ou que de nouveaux appuis budgétaires soient approuvés) dans le cadre des programmes appuyés par le FMI dans les pays membres de la CEMAC.

Graphique 4. CEMAC : Principaux indicateurs économiques, 2005–23

Le PIB réel devrait ralentir, de 3,0 % en 2022 à 2,6 % en 2023, sous l'effet principalement d'une forte contraction de l'activité économique en Guinée équatoriale.

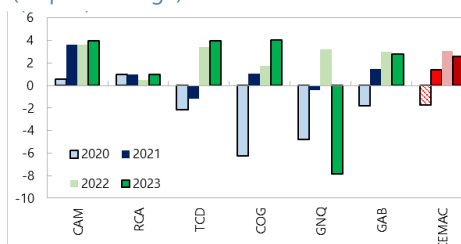
PIB nominal, 2023

(parts nationales)



Croissance du PIB réel, 2020–23

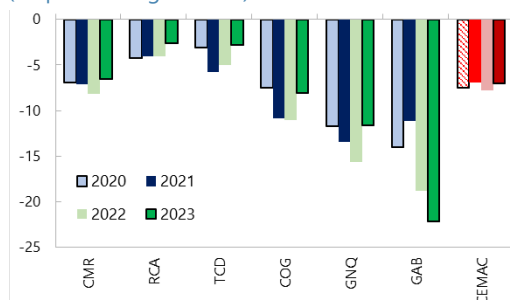
(en pourcentage)



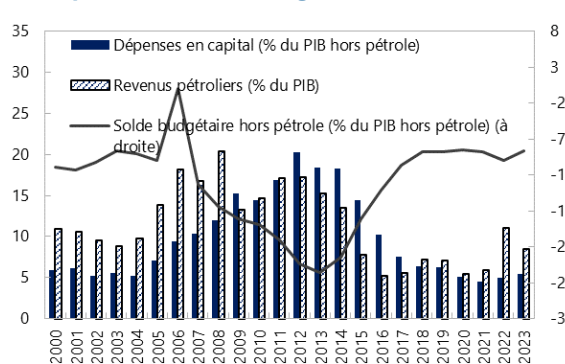
Le solde budgétaire global devrait se détériorer, passant de 2,5 % du PIB en 2022 à 0,4 % du PIB en 2023, essentiellement du fait de la baisse des recettes tirées des hydrocarbures et des dépassements de dépenses dans certains pays membres.

Solde budgétaire primaire, dons compris, 2020–23

(en pourcentage du PIB)



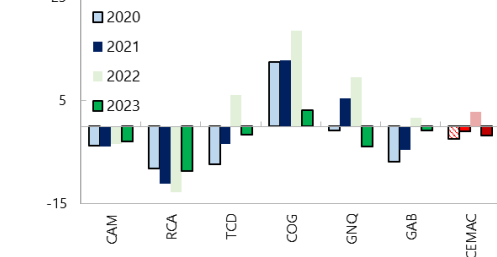
Principaux indicateurs budgétaires, 2005-23



Le solde des transactions courantes devrait se détériorer, passant de 2,8 % du PIB à -1,9 % du PIB en 2023, reflétant en grande partie la baisse des exportations d'hydrocarbures. L'accumulation des réserves devrait se poursuivre.

Solde des transactions courantes, 2020–23

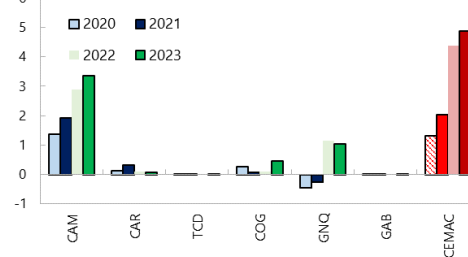
(en pourcentage du PIB)



(en pourcentage du PIB)

Réserves internationales, 2020-2023

(en milliards de dollars)

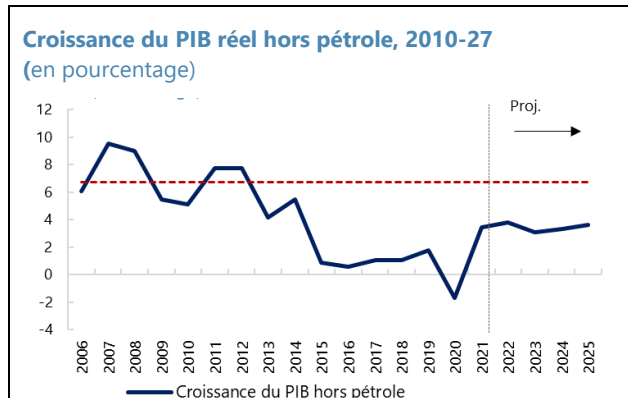
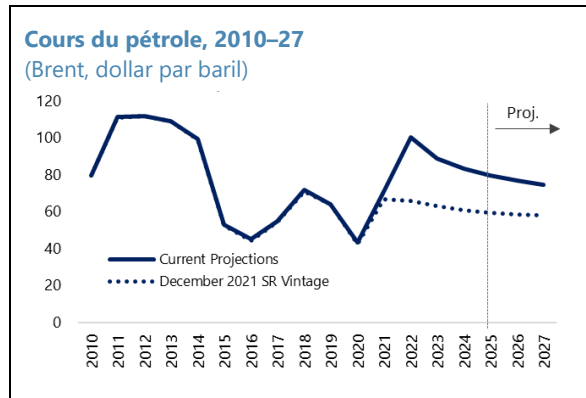


(en milliards de dollars)

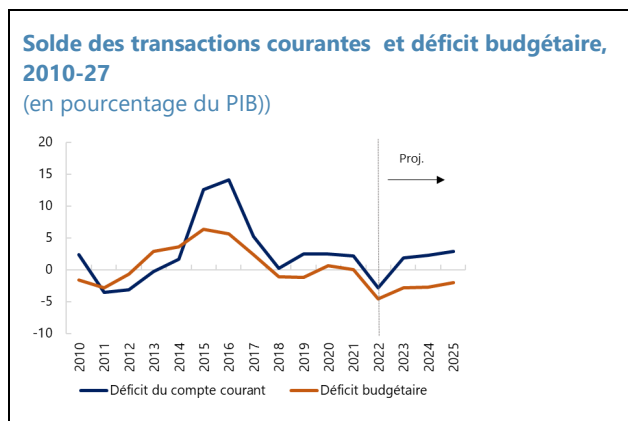
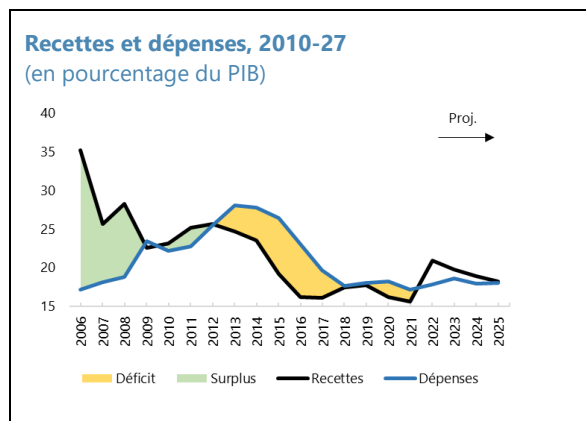
Sources : autorités de la CEMAC ; estimations des services du FMI.

Graphique 5. CEMAC : Principaux indicateurs économiques, 2010-27

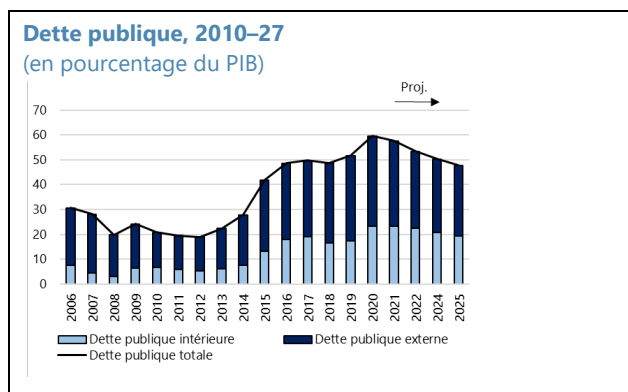
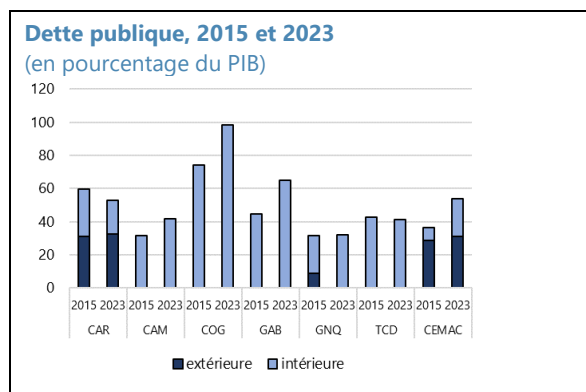
La trajectoire des cours du pétrole a été revue à la hausse pour atteindre 82,4 dollars le baril en moyenne en 2023. La hausse des prix du pétrole a stimulé le PIB pétrolier et non pétrolier et a entraîné une augmentation des recettes tirées des exportations de pétrole d'environ 9 points de pourcentage du PIB en 2022.



La poursuite du renforcement des positions budgétaires et extérieures renforcera l'accumulation des réserves sur l'horizon de projection.



La dette publique devrait s'établir à 53,7 % du PIB en 2023, puis baisser à 43 % à moyen terme.

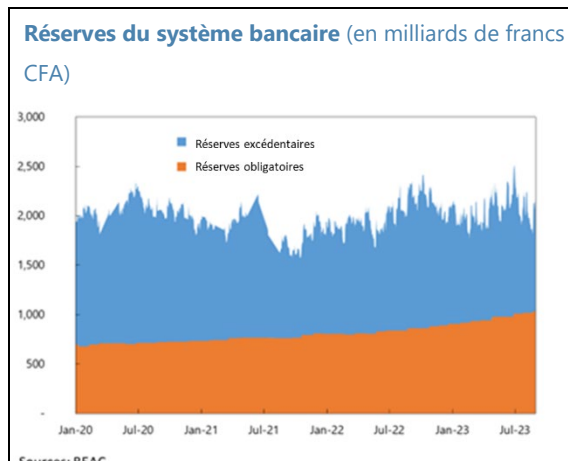
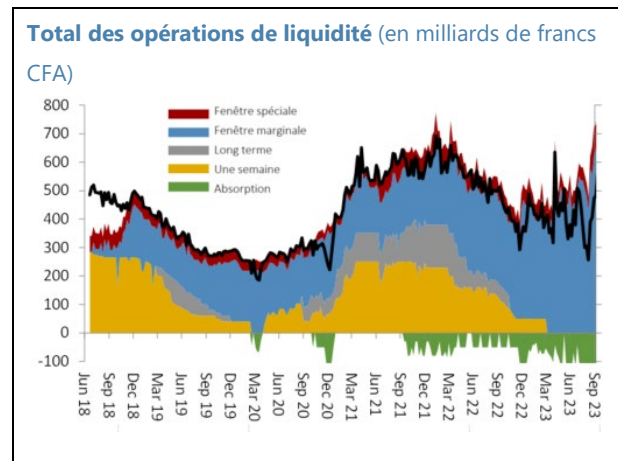


Sources : GAS live, autorités de la CEMAC et estimations des services du FMI.

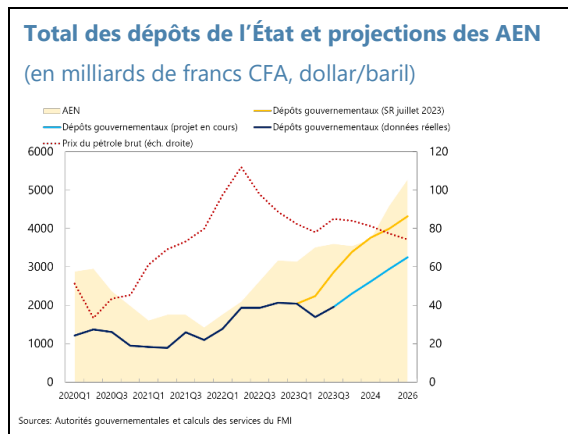
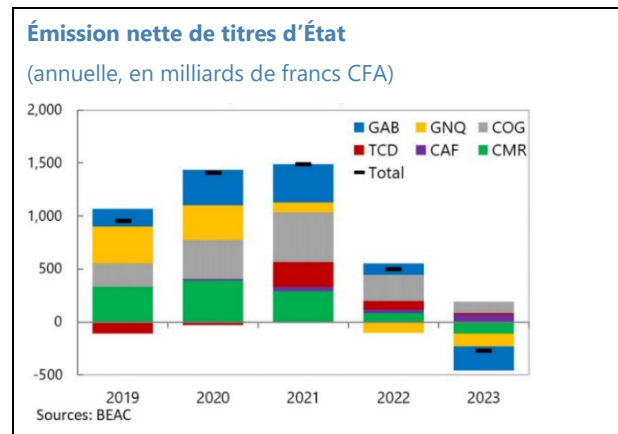
Note : la dette publique correspond à la dette des administrations publiques.

Graphique 6. CEMAC : Évolution monétaire récente

La BEAC a suspendu ses injections hebdomadaires de liquidité, mais les emprunts à la facilité de prêt marginal ont augmenté et les excédents de liquidité restent abondants.



L'importance des échéances a poussé les émissions nettes de titres publics en territoire négatif, tandis que les dépôts des États à la BEAC ont augmenté sous l'effet du surcroît de recettes pétrolières.



La masse monétaire a continué d'augmenter au début de 2023, sous l'effet de la hausse des actifs étrangers nets et des crédits au secteur privé.

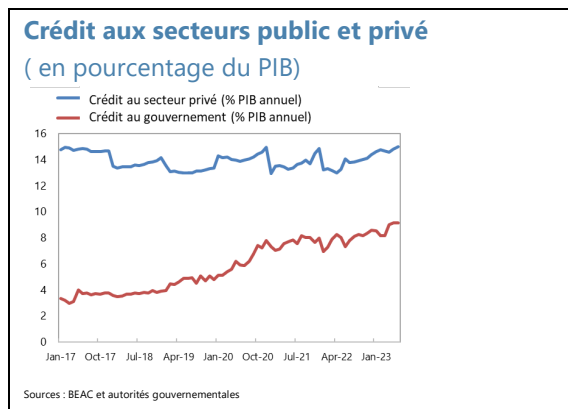
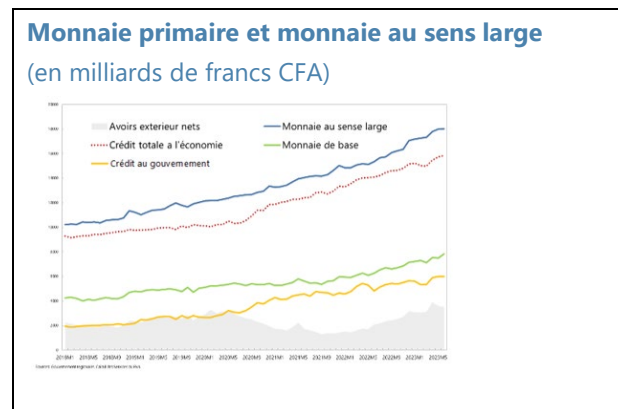


Tableau 1. CEMAC : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2017–28

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 ¹ | 2023 | 2024 ¹ | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|---|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-------------------|--------|-------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | Est. | Est. | Est. | Est. | Est. | Est. | SR 23/245 4/ | Proj. | SR 23/245 4/ | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. |
| (Changement annuel, en pourcent) | | | | | | | | | | | | | | |
| Revenu national et prix | | | | | | | | | | | | | | |
| PIB à prix constant1 | 0.7 | 1.6 | 2.1 | -1.7 | 1.4 | 3.0 | 3.0 | 2.6 | 3.1 | 3.5 | 2.9 | 3.1 | 3.4 | 3.4 |
| PIB pétrolier1 | -10.6 | -0.2 | 5.8 | 0.1 | -6.0 | 1.0 | 2.6 | -0.8 | 0.8 | 3.6 | -0.5 | -1.5 | -0.7 | -1.1 |
| PIB hors pétrole1 | 1.1 | 1.0 | 1.8 | -1.7 | 3.4 | 3.8 | 3.0 | 3.1 | 3.1 | 3.3 | 3.6 | 3.9 | 4.0 | 4.1 |
| Prix à la consommation (moyenne sur la période)2 | 0.8 | 2.1 | 1.6 | 2.7 | 1.5 | 5.4 | 5.0 | 5.9 | 3.9 | 4.6 | 4.0 | 3.8 | 3.0 | 2.5 |
| Prix à la consommation (fin de période)2 | 1.2 | 2.9 | 1.7 | 1.7 | 2.6 | 6.5 | 4.3 | 4.9 | 3.3 | 4.5 | 3.7 | 3.1 | 2.3 | 2.2 |
| (Variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période) | | | | | | | | | | | | | | |
| Monnaie et crédit | | | | | | | | | | | | | | |
| Avoirs extérieurs nets | -0.9 | 1.8 | 1.4 | -6.6 | -5.1 | 11.2 | -0.6 | 3.0 | 2.5 | 3.2 | 3.1 | 2.2 | 2.7 | 3.4 |
| Avoirs intérieurs nets | 0.5 | 6.3 | 4.5 | 17.7 | 17.7 | 2.3 | 8.8 | 6.3 | 7.2 | 7.4 | 4.6 | 5.5 | 4.4 | 3.2 |
| Monnaie au sens large | -0.4 | 8.1 | 5.9 | 11.1 | 12.6 | 13.5 | 8.3 | 9.3 | 9.7 | 10.6 | 7.6 | 7.7 | 7.0 | 6.6 |
| (en pourcentage du PIB, sauf indication contraire) | | | | | | | | | | | | | | |
| Épargne nationale brute | 18.9 | 21.2 | 19.0 | 17.3 | 19.3 | 24.4 | 19.4 | 20.8 | 18.5 | 20.0 | 20.3 | 19.9 | 20.0 | 20.2 |
| Investissement intérieur brut | 24.3 | 21.5 | 21.6 | 19.9 | 20.0 | 21.6 | 21.9 | 22.7 | 21.6 | 22.2 | 23.2 | 23.4 | 23.7 | 24.0 |
| Dont : investissement public | 5.8 | 5.6 | 5.2 | 4.4 | 3.6 | 4.0 | 4.3 | 4.6 | 4.5 | 4.6 | 5.0 | 5.4 | 5.6 | 5.5 |
| Opérations financières de l'Etat | | | | | | | | | | | | | | |
| Recettes totales, dons exclus | 15.3 | 16.8 | 17.0 | 15.1 | 15.2 | 20.3 | 17.9 | 19.0 | 16.9 | 18.3 | 17.6 | 17.1 | 17.2 | 16.9 |
| Dépenses publiques | 19.7 | 17.6 | 18.0 | 18.2 | 17.2 | 17.9 | 17.5 | 18.6 | 16.9 | 17.9 | 18.1 | 18.4 | 18.3 | 18.2 |
| Solde budgétaire primaire de base3 | -0.5 | 2.6 | 3.0 | 0.2 | 1.0 | 5.6 | 4.3 | 4.2 | 3.9 | 4.3 | 3.7 | 2.8 | 2.8 | 2.6 |
| Solde budgétaire global, dons exclus | -4.2 | -0.7 | -0.9 | -3.1 | -1.9 | 2.5 | 0.4 | 0.4 | 0.0 | 0.4 | -0.5 | -1.3 | -1.2 | -1.3 |
| Solde budgétaire primaire, dons inclus | -2.3 | 1.1 | 1.2 | -0.6 | 0.0 | 4.5 | 2.9 | 2.9 | 2.2 | 2.7 | 2.0 | 1.1 | 1.2 | 1.0 |
| Solde budgétaire global hors pétrole, dons exclus (en % du PIB hors pétrole) | -11.5 | -9.7 | -9.8 | -9.7 | -9.4 | -10.8 | -8.4 | -9.5 | -7.1 | -8.1 | -7.6 | -7.4 | -6.8 | -6.3 |
| Solde budgétaire primaire hors pétrole, dons inclus (en % du PIB hors pétrole) | -9.3 | -7.4 | -7.2 | -6.9 | -7.1 | -8.2 | -5.5 | -6.6 | -4.5 | -5.4 | -4.8 | -4.7 | -4.2 | -3.7 |
| Dettes publiques totales | 49.8 | 48.7 | 51.6 | 59.6 | 57.6 | 53.4 | 52.1 | 53.7 | 49.4 | 50.4 | 47.7 | 45.8 | 44.2 | 42.6 |
| Secteur extérieur | | | | | | | | | | | | | | |
| Exportations de biens et de services non facteurs | 31.5 | 34.7 | 33.8 | 25.2 | 30.2 | 40.1 | 33.5 | 33.9 | 31.6 | 33.2 | 31.1 | 28.9 | 27.4 | 26.2 |
| Importations de biens et de services non facteurs | 32.6 | 30.2 | 30.5 | 26.3 | 26.2 | 31.6 | 30.8 | 31.1 | 29.8 | 30.9 | 30.0 | 28.8 | 27.9 | 27.2 |
| Solde des biens et des services non facteurs | -1.1 | 4.6 | 3.3 | -1.1 | 4.1 | 8.5 | 2.7 | 2.8 | 1.8 | 2.3 | 1.1 | 0.0 | -0.5 | -1.0 |
| Compte courant, dons inclus | -5.2 | -0.2 | -2.5 | -2.4 | -1.0 | 2.8 | -2.5 | -1.9 | -3.1 | -2.2 | -2.9 | -3.5 | -3.6 | -3.8 |
| Dettes publiques extérieures | 32.4 | 31.0 | 34.1 | 38.8 | 32.7 | 31.3 | 30.3 | 31.0 | 29.2 | 29.7 | 28.5 | 27.8 | 27.4 | 27.2 |
| Réerves officielles brutes (fin de période) | | | | | | | | | | | | | | |
| Millions de dollars | 5,807 | 6,555 | 7,390 | 7,779 | 8,060 | 11,064 | 11,298.9 | 12,499 | 11,839.8 | 13,413 | 14,183 | 14,537 | 14,862 | 15,532 |
| Mois d'import de biens et de services (moins import intra-régionales) | 2.4 | 2.8 | 3.8 | 3.5 | 3.0 | 4.0 | 4.1 | 4.3 | 4.2 | 4.5 | 4.7 | 4.7 | 4.7 | 4.9 |
| Pourcentage de la monnaie au sens large | 30.6 | 33.2 | 36.3 | 31.4 | 31.1 | 36.9 | 34.4 | 36.5 | 34.2 | 36.2 | 35.5 | 33.9 | 32.6 | 32.7 |
| Pour mémoire : | | | | | | | | | | | | | | |
| Nominal (milliards de francs CFA) | 50,644 | 54,424 | 55,723 | 52,153 | 58,559 | 65,935 | 67,114.8 | 65,678 | 71,078.2 | 69,966 | 73,930 | 78,136 | 82,560 | 87,109 |
| Franc CFA pour un dollar, moyenne | 581 | 555 | 586 | 575 | 554 | 622 | 617.2 | 603 | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| Franc CFA pour un dollar, fin de l'année | 554 | 576 | 590 | 539 | 580 | 619 | 620.3 | 600 | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| Production de pétrole (en milliers de barils par jour) | 827.5 | 872.5 | 905.7 | 870.2 | 786.8 | 793.5 | 800.7 | 794.3 | 812.9 | 831.2 | 816.6 | 791.5 | 783.8 | 772.7 |
| Prix du pétrole (en dollars par baril) | 54.9 | 71.6 | 64.2 | 43.3 | 70.8 | 99.0 | 75.4 | 82.4 | 71.3 | 81.2 | 77.4 | 74.3 | 71.6 | 65.6 |

Sources : données des autorités et estimations et projections des services du FMI.

1 Estimé après le changement de l'année de référence des séries nationales de PIB réel à 2005.

2 En utilisant comme pondération la part, estimée en PPA, des pays membres dans le PIB de la CEMAC en dollars.

3 Hors dons, investissements financés sur ressources extérieures et paiements d'intérêts.

4 Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI No 23/245.

5 Le prix du pétrole dans la CEMAC est calculé comme une moyenne pondérée du prix du pétrole communiqué par chaque pays (il diffère du prix du pétrole WEO)

Tableau 2. CEMAC : Comptes nationaux, 2017–28
(en pourcentage du PIB)

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 ¹ | 2023 | 2024 ¹ | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|--|-------|------|------|-------|------|------|-------------------|-------|-------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | Est. | Est. | Est. | Est. | Est. | Est. | SR 23/245 1/ | Proj. | SR 23/245 1/ | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. |
| (variation annuelle en pourcentage) | | | | | | | | | | | | | | |
| PIB réel | | | | | | | | | | | | | | |
| Cameroun | 3.5 | 4.0 | 3.4 | 0.5 | 3.6 | 3.6 | 4.0 | 4.0 | 4.1 | 4.3 | 4.5 | 4.5 | 4.5 | 4.6 |
| République centrafricaine | 4.5 | 3.8 | 3.0 | 1.0 | 1.0 | 0.5 | 2.2 | 1.0 | 3.0 | 1.5 | 2.5 | 3.7 | 3.7 | 3.3 |
| Tchad | -2.4 | 2.4 | 3.4 | -2.1 | -1.2 | 3.4 | 4.1 | 4.0 | 3.6 | 3.7 | 3.0 | 2.9 | 2.9 | 3.0 |
| République du Congo | -5.6 | -2.3 | 1.1 | -6.3 | 1.1 | 1.7 | 4.0 | 4.0 | 4.4 | 4.4 | 3.2 | 3.7 | 3.9 | 3.9 |
| Guinée équatoriale | -5.7 | -6.2 | -5.5 | -4.8 | -0.4 | 3.2 | -4.5 | -7.8 | -4.6 | -0.1 | -3.9 | -4.1 | -0.8 | -1.2 |
| Gabon | 0.5 | 0.9 | 3.8 | -1.8 | 1.5 | 3.0 | 2.8 | 2.8 | 2.6 | 2.6 | 2.5 | 2.8 | 2.8 | 2.8 |
| CEMAC | 0.7 | 1.6 | 2.1 | -1.7 | 1.4 | 3.0 | 3.0 | 2.6 | 3.1 | 3.5 | 2.9 | 3.1 | 3.4 | 3.4 |
| PIB nominal | | | | | | | | | | | | | | |
| Cameroun | 4.6 | 5.9 | 4.7 | 1.0 | 7.1 | 10.1 | 8.6 | 7.2 | 8.6 | 7.9 | 8.6 | 7.7 | 7.2 | 6.4 |
| République centrafricaine | 11.3 | 5.2 | 5.5 | 2.8 | 4.3 | 6.8 | 9.1 | 7.9 | 7.2 | 6.1 | 5.3 | 6.3 | 6.2 | 5.9 |
| Tchad | -3.2 | 4.7 | 5.1 | -4.0 | 5.7 | 15.2 | 2.1 | 5.0 | 5.0 | 6.2 | 4.4 | 4.7 | 4.9 | 5.2 |
| République du Congo | 6.1 | 19.4 | -0.2 | -19.4 | 12.4 | 17.1 | -1.2 | 0.5 | 5.8 | 7.1 | 4.7 | 5.3 | 5.8 | 6.0 |
| Guinée équatoriale | 6.4 | 2.7 | -8.5 | -14.5 | 19.5 | 7.9 | -22.6 | -17.7 | 0.2 | 7.6 | 0.1 | 0.7 | 2.5 | 2.6 |
| Gabon | 4.3 | 7.8 | 5.5 | -10.6 | 27.2 | 17.2 | -6.7 | -11.4 | 3.5 | 2.2 | 2.5 | 3.4 | 3.1 | 4.1 |
| CEMAC | 4.2 | 7.5 | 2.4 | -6.4 | 12.3 | 12.6 | -0.8 | -0.4 | 5.9 | 6.5 | 5.7 | 5.7 | 5.7 | 5.5 |
| PIB réel hors pétrole | | | | | | | | | | | | | | |
| Cameroun | 4.3 | 4.2 | 3.3 | 0.5 | 3.8 | 3.6 | 4.3 | 4.1 | 4.4 | 4.3 | 4.5 | 4.6 | 4.6 | 4.7 |
| République centrafricaine | 4.5 | 3.8 | 3.0 | 1.0 | 1.0 | 0.5 | 2.2 | 1.0 | 3.0 | 1.5 | 2.5 | 3.7 | 3.7 | 3.3 |
| Tchad | -0.5 | 0.3 | 2.0 | -1.7 | 0.1 | 1.9 | 3.5 | 3.5 | 3.7 | 3.6 | 3.7 | 3.8 | 3.8 | 3.8 |
| République du Congo | -10.8 | -8.0 | 1.1 | -6.9 | 3.5 | 3.3 | 3.9 | 3.9 | 3.8 | 3.8 | 4.3 | 4.8 | 4.8 | 4.8 |
| Guinée équatoriale | 0.8 | -2.7 | -5.7 | -7.0 | 6.7 | 8.5 | -2.5 | -2.5 | -3.8 | -2.3 | -2.2 | -1.3 | 0.4 | 0.8 |
| Gabon | 2.5 | 1.6 | 3.2 | -1.7 | 2.8 | 3.1 | 2.8 | 2.8 | 2.9 | 2.9 | 3.2 | 3.5 | 3.4 | 3.5 |
| CEMAC | 1.1 | 1.0 | 1.8 | -1.7 | 3.4 | 3.8 | 3.0 | 3.1 | 3.1 | 3.3 | 3.6 | 3.9 | 4.0 | 4.1 |
| Prix à la consommation (moyenne sur la période) | | | | | | | | | | | | | | |
| Cameroun | 0.6 | 1.1 | 2.5 | 2.5 | 2.3 | 6.3 | 6.2 | 7.2 | 4.8 | 5.9 | 5.5 | 4.9 | 3.4 | 2.5 |
| République centrafricaine | 4.2 | 1.6 | 2.8 | 0.9 | 4.3 | 5.6 | 6.3 | 6.5 | 2.7 | 3.2 | 2.8 | 2.5 | 2.5 | 2.6 |
| Tchad | -0.9 | 4.0 | -1.0 | 4.5 | -0.8 | 5.8 | 4.1 | 7.4 | 3.0 | 3.4 | 3.1 | 3.0 | 3.0 | 3.0 |
| République du Congo | 0.4 | 1.2 | 0.4 | 1.4 | 2.0 | 3.0 | 3.5 | 4.5 | 3.2 | 3.6 | 3.0 | 3.0 | 3.0 | 3.0 |
| Guinée équatoriale | 0.7 | 1.3 | 1.2 | 4.8 | -0.1 | 4.9 | 4.2 | 2.5 | 3.7 | 4.5 | 1.6 | 2.5 | 2.2 | 2.0 |
| Gabon | 2.7 | 4.8 | 2.0 | 1.7 | 1.1 | 4.3 | 3.3 | 3.8 | 2.4 | 2.5 | 2.3 | 2.2 | 2.2 | 2.2 |
| CEMAC | 0.8 | 2.1 | 1.6 | 2.7 | 1.5 | 5.4 | 5.0 | 5.9 | 3.9 | 4.6 | 4.0 | 3.8 | 3.0 | 2.5 |
| Prix à la consommation (fin de période) | | | | | | | | | | | | | | |
| Cameroun | 0.8 | 2.0 | 2.4 | 2.1 | 3.5 | 7.3 | 5.9 | 6.2 | 3.7 | 5.5 | 5.2 | 3.6 | 2.0 | 2.0 |
| République centrafricaine | 7.2 | 4.6 | -2.0 | 1.8 | 2.7 | 7.6 | 4.4 | 5.5 | 2.5 | 2.8 | 2.7 | 2.1 | 2.6 | 2.5 |
| Tchad | 3.1 | 4.4 | -1.7 | 3.0 | 1.0 | 8.3 | 1.3 | 4.6 | 3.1 | 3.5 | 3.0 | 3.0 | 3.0 | 3.0 |
| République du Congo | 1.8 | 0.9 | 1.4 | 0.6 | 1.5 | 3.2 | 3.5 | 4.5 | 3.2 | 3.6 | 3.0 | 3.0 | 3.0 | 3.0 |
| Guinée équatoriale | -0.2 | 2.6 | 4.3 | -0.6 | 2.9 | 5.0 | 4.0 | 1.9 | 3.5 | 5.8 | 0.3 | 2.2 | 2.3 | 1.8 |
| Gabon | 1.1 | 6.3 | 1.0 | 1.6 | 1.7 | 5.4 | 2.4 | 3.0 | 2.2 | 2.4 | 2.2 | 2.2 | 2.2 | 2.2 |
| CEMAC | 1.2 | 3.0 | 1.7 | 1.7 | 2.6 | 6.5 | 4.3 | 4.9 | 3.3 | 4.5 | 3.7 | 3.1 | 2.3 | 2.2 |
| (en pourcentage du PIB) | | | | | | | | | | | | | | |
| Épargne nationale brute | | | | | | | | | | | | | | |
| Cameroun | 16.3 | 15.7 | 14.4 | 13.5 | 14.4 | 15.3 | 14.0 | 15.6 | 14.3 | 16.2 | 17.0 | 17.3 | 18.3 | 19.1 |
| République centrafricaine | 5.7 | 8.4 | 9.7 | 10.7 | 4.6 | 2.1 | 6.7 | 7.0 | 8.2 | 7.5 | 10.1 | 11.9 | 13.9 | 14.6 |
| Tchad | 13.6 | 17.8 | 19.0 | 16.0 | 18.9 | 25.3 | 22.5 | 22.5 | 20.5 | 19.0 | 22.0 | 20.3 | 20.2 | 19.7 |
| République du Congo | 42.0 | 37.8 | 37.5 | 36.3 | 35.0 | 44.9 | 32.4 | 31.6 | 30.1 | 31.3 | 28.6 | 26.6 | 24.8 | 23.9 |
| Guinée équatoriale | 6.2 | 10.4 | 3.4 | 3.9 | 10.2 | 23.3 | 4.0 | 10.7 | 3.9 | 10.9 | 10.6 | 10.4 | 9.8 | 9.4 |
| Gabon | 22.6 | 23.5 | 26.6 | 23.5 | 27.3 | 32.6 | 32.6 | 32.0 | 29.6 | 28.7 | 28.6 | 28.1 | 27.6 | 27.3 |
| CEMAC | 18.9 | 19.7 | 19.0 | 17.3 | 19.3 | 24.4 | 19.4 | 20.8 | 18.5 | 20.0 | 20.3 | 19.9 | 20.0 | 20.2 |
| Investissement intérieur brut | | | | | | | | | | | | | | |
| Cameroun | 19.4 | 19.5 | 18.9 | 17.7 | 17.9 | 18.7 | 17.1 | 18.6 | 17.5 | 19.0 | 19.4 | 20.1 | 20.9 | 21.8 |
| République centrafricaine | 13.5 | 16.4 | 14.7 | 18.9 | 15.7 | 14.9 | 15.3 | 15.6 | 16.0 | 15.8 | 16.9 | 17.3 | 18.4 | 19.1 |
| Tchad | 20.7 | 18.9 | 23.2 | 23.4 | 22.3 | 19.1 | 24.8 | 24.1 | 24.8 | 23.8 | 27.2 | 26.8 | 26.4 | 25.9 |
| République du Congo | 45.9 | 29.5 | 25.9 | 23.7 | 22.2 | 26.4 | 28.7 | 28.5 | 28.5 | 28.0 | 28.0 | 27.5 | 26.3 | 25.7 |
| Guinée équatoriale | 14.0 | 12.5 | 10.9 | 4.7 | 4.8 | 13.6 | 10.9 | 14.7 | 11.0 | 13.7 | 15.4 | 15.7 | 15.2 | 14.9 |
| Gabon | 31.3 | 28.4 | 31.6 | 30.4 | 31.8 | 31.0 | 34.2 | 32.8 | 32.3 | 30.8 | 32.1 | 32.6 | 32.9 | 33.3 |
| CEMAC | 24.3 | 21.5 | 21.6 | 19.9 | 20.0 | 21.6 | 21.9 | 22.7 | 21.6 | 22.2 | 23.2 | 23.4 | 23.7 | 24.0 |

Sources : données des autorités et estimations et projections des services du FMI.

1 Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI No 23/245.

Tableau 3a. CEMAC : Indicateurs budgétaires, administrations centrales, 2017–28
(en pourcentage du PIB)

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 ¹ | 2023 | 2024 ¹ | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|--|------|------|------|-------|-------|-------|-------------------|-------|-------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | Est. | Est. | Est. | Est. | Proj. | Proj. | SR 23/245 2/ | Proj. | SR 23/245 2/ | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. |
| Solde budgétaire global (dons exclus) | | | | | | | | | | | | | | |
| Cameroun | -5.0 | -2.8 | -3.8 | -3.3 | -3.2 | -1.5 | -1.4 | -1.0 | -1.4 | -0.6 | -0.5 | -0.9 | -1.0 | -0.9 |
| République centrafricaine | -6.1 | -8.7 | -8.2 | -16.0 | -10.9 | -9.9 | -8.9 | -9.7 | -8.1 | -8.3 | -8.2 | -7.1 | -6.9 | -6.4 |
| Tchad | -4.3 | -1.3 | -1.8 | -2.6 | -3.3 | 3.5 | 5.6 | 5.9 | 2.1 | 0.8 | 1.4 | 0.4 | 1.1 | 0.2 |
| République du Congo | -6.0 | 5.1 | 3.6 | -2.6 | 1.2 | 8.3 | 3.6 | 3.2 | 4.2 | 4.6 | 3.2 | 2.5 | 3.1 | 3.4 |
| Guinée équatoriale | -2.6 | 0.5 | 1.8 | -1.8 | 2.6 | 13.6 | 1.0 | 0.3 | 0.1 | 3.9 | -2.4 | -5.6 | -4.4 | -5.1 |
| Gabon | -1.7 | -0.2 | 2.1 | -2.2 | -2.0 | 1.5 | 0.1 | -0.7 | 0.0 | -1.1 | -2.3 | -3.7 | -4.5 | -5.2 |
| CEMAC | -4.2 | -0.7 | -0.9 | -3.1 | -1.9 | 2.5 | 0.4 | 0.4 | 0.0 | 0.4 | -0.5 | -1.3 | -1.2 | -1.3 |
| Solde budgétaire global (dons inclus) | | | | | | | | | | | | | | |
| Cameroun | -4.7 | -2.4 | -3.2 | -3.2 | -3.0 | -1.1 | -1.0 | -0.7 | -1.0 | -0.3 | -0.3 | -0.8 | -0.9 | -0.9 |
| République centrafricaine | -1.1 | -1.0 | 1.4 | -3.4 | -6.0 | -5.4 | -3.0 | -3.3 | -2.4 | -3.1 | -1.7 | 0.2 | 0.1 | 0.6 |
| Tchad | -0.2 | 1.9 | -0.1 | 1.6 | -2.0 | 5.1 | 8.4 | 8.5 | 4.3 | 2.9 | 3.4 | 2.3 | 2.9 | 2.0 |
| République du Congo | -5.6 | 5.2 | 4.3 | -1.1 | 1.6 | 8.9 | 4.5 | 4.1 | 4.9 | 5.2 | 4.0 | 3.3 | 3.9 | 4.3 |
| Guinée équatoriale | -2.6 | 0.5 | 1.8 | -1.8 | 2.6 | 13.6 | 1.0 | 0.3 | 0.1 | 3.9 | -2.4 | -5.6 | -4.4 | -5.1 |
| Gabon | -1.7 | -0.2 | 2.1 | -2.2 | -1.9 | 1.9 | 0.4 | -0.4 | 0.0 | -1.1 | -2.3 | -3.7 | -4.5 | -5.2 |
| CEMAC | -3.4 | 0.0 | -0.1 | -2.0 | -1.5 | 3.1 | 1.2 | 1.1 | 0.6 | 1.0 | 0.2 | -0.7 | -0.6 | -0.8 |
| Solde budgétaire de référence¹ | | | | | | | | | | | | | | |
| Cameroun | -4.2 | -2.8 | -4.1 | -3.2 | -3.1 | -3.0 | -1.6 | -1.7 | -0.6 | -0.6 | 0.1 | -0.6 | -0.9 | 0.0 |
| République centrafricaine | -1.1 | -1.0 | 1.4 | -3.4 | -6.0 | -5.4 | -3.0 | -3.3 | -2.4 | -3.1 | -1.7 | -0.8 | -1.6 | 0.0 |
| Tchad | 0.5 | -0.8 | -2.1 | -3.8 | -4.6 | -3.9 | 2.0 | 0.6 | 4.2 | 3.8 | 4.7 | 4.5 | 2.5 | 0.0 |
| République du Congo | -2.5 | -2.3 | -2.1 | 0.1 | -1.4 | -3.1 | 1.6 | 1.0 | 4.2 | 3.8 | 4.2 | 2.5 | 3.1 | 0.0 |
| Guinée équatoriale | -1.5 | -2.6 | -1.5 | -0.5 | 1.5 | -4.2 | -1.9 | -5.3 | 1.0 | 0.7 | 2.0 | -2.5 | -2.3 | 0.0 |
| Gabon | -1.2 | -1.4 | -0.7 | -3.5 | -1.7 | -1.7 | -0.6 | -2.2 | -0.6 | -2.5 | -2.6 | -3.8 | -4.7 | 0.0 |
| CEMAC | -1.9 | -2.2 | -2.4 | -2.2 | -2.2 | -3.0 | 0.3 | -0.4 | 0.8 | 0.2 | 0.1 | 0.2 | 0.0 | 0.0 |
| Solde budgétaire primaire (dons inclus) | | | | | | | | | | | | | | |
| Cameroun | -3.9 | -1.5 | -2.2 | -2.3 | -2.0 | -0.3 | 0.1 | 0.4 | 0.1 | 0.7 | 0.7 | 0.2 | 0.1 | 0.1 |
| République centrafricaine | -0.7 | -0.6 | 1.8 | -3.1 | -5.7 | -5.0 | -2.5 | -2.7 | -1.7 | -2.4 | -0.9 | 1.1 | 0.9 | 1.3 |
| Tchad | 1.3 | 3.0 | 0.8 | 2.7 | -0.8 | 6.6 | 9.4 | 10.1 | 5.2 | 4.1 | 4.9 | 3.3 | 3.7 | 2.9 |
| République du Congo | -4.0 | 7.0 | 7.3 | 0.1 | 3.7 | 11.6 | 7.1 | 6.7 | 7.5 | 7.9 | 6.6 | 5.9 | 6.3 | 6.5 |
| Guinée équatoriale | -2.2 | 1.2 | 2.7 | -0.4 | 3.7 | 14.8 | 2.6 | 1.9 | 1.6 | 5.4 | -0.5 | -3.7 | -2.4 | -3.1 |
| Gabon | -0.1 | 1.1 | 3.7 | 1.2 | 0.9 | 4.4 | 3.4 | 2.7 | 2.8 | 2.5 | 1.6 | 0.6 | 0.1 | -0.4 |
| CEMAC | -2.3 | 1.1 | 1.2 | -0.6 | 0.0 | 4.5 | 2.9 | 2.9 | 2.2 | 2.7 | 2.0 | 1.1 | 1.2 | 1.0 |
| Recettes publiques (dons exclus) | | | | | | | | | | | | | | |
| Cameroun | 14.2 | 15.2 | 14.8 | 13.2 | 13.7 | 15.6 | 15.4 | 15.6 | 14.9 | 15.5 | 15.2 | 15.4 | 15.6 | 15.7 |
| République centrafricaine | 7.8 | 8.9 | 8.7 | 9.2 | 8.8 | 7.8 | 7.9 | 8.3 | 8.8 | 9.0 | 9.8 | 10.6 | 10.9 | 11.1 |
| Tchad | 10.6 | 12.0 | 12.5 | 16.9 | 15.5 | 22.4 | 23.2 | 24.5 | 19.0 | 18.1 | 18.7 | 16.7 | 17.2 | 16.1 |
| République du Congo | 20.6 | 22.9 | 23.8 | 18.5 | 22.1 | 31.2 | 25.5 | 25.6 | 25.4 | 26.0 | 25.2 | 24.6 | 24.2 | 23.7 |
| Guinée équatoriale | 17.5 | 19.9 | 18.6 | 14.4 | 15.3 | 30.8 | 16.9 | 23.3 | 14.2 | 23.6 | 18.3 | 16.4 | 15.8 | 14.6 |
| Gabon | 16.4 | 16.9 | 19.6 | 17.6 | 14.6 | 17.7 | 17.5 | 18.3 | 17.3 | 18.5 | 18.2 | 17.8 | 17.7 | 17.6 |
| CEMAC | 15.3 | 16.8 | 17.0 | 15.1 | 15.2 | 20.3 | 17.9 | 19.0 | 16.9 | 18.3 | 17.6 | 17.1 | 17.2 | 16.9 |
| Dépenses publiques (dont prêts nets) | | | | | | | | | | | | | | |
| Cameroun | 19.2 | 18.0 | 18.7 | 16.6 | 16.9 | 17.1 | 16.8 | 16.6 | 16.3 | 16.2 | 15.8 | 16.3 | 16.6 | 16.6 |
| République centrafricaine | 13.9 | 17.6 | 16.9 | 25.1 | 19.7 | 17.6 | 16.8 | 18.0 | 16.9 | 17.3 | 18.0 | 17.7 | 17.9 | 17.5 |
| Tchad | 14.9 | 13.3 | 14.3 | 19.5 | 18.8 | 18.8 | 17.6 | 18.6 | 16.9 | 17.3 | 17.3 | 16.3 | 16.1 | 15.8 |
| République du Congo | 26.6 | 17.8 | 20.2 | 21.1 | 20.9 | 22.8 | 21.9 | 22.4 | 21.1 | 21.4 | 22.0 | 22.1 | 21.2 | 20.3 |
| Guinée équatoriale | 20.1 | 19.4 | 16.8 | 16.2 | 12.7 | 17.2 | 15.9 | 23.0 | 14.1 | 19.7 | 20.8 | 22.0 | 20.2 | 19.7 |
| Gabon | 19.0 | 18.2 | 18.2 | 19.8 | 16.6 | 16.2 | 17.3 | 19.0 | 17.3 | 19.5 | 20.5 | 21.5 | 22.3 | 22.9 |
| CEMAC | 19.7 | 17.6 | 18.0 | 18.2 | 17.2 | 17.9 | 17.5 | 18.6 | 16.9 | 17.9 | 18.1 | 18.4 | 18.3 | 18.2 |
| Dettes publiques totales | | | | | | | | | | | | | | |
| Cameroun | 36.5 | 38.3 | 41.6 | 44.9 | 46.8 | 45.6 | 44.0 | 43.5 | 41.5 | 41.3 | 38.5 | 36.6 | 35.2 | 34.3 |
| République centrafricaine | 50.3 | 50.0 | 47.2 | 43.4 | 47.6 | 51.9 | 50.4 | 51.0 | 49.5 | 50.6 | 50.1 | 47.3 | 44.6 | 42.5 |
| Tchad | 48.3 | 54.3 | 52.2 | 58.7 | 47.0 | 43.2 | 41.7 | 40.5 | 38.0 | 36.4 | 33.7 | 30.6 | 29.6 | 28.7 |
| République du Congo | 88.5 | 71.2 | 77.6 | 102.5 | 97.8 | 90.5 | 91.3 | 89.8 | 84.7 | 82.2 | 78.7 | 74.9 | 70.3 | 64.5 |
| Guinée équatoriale | 36.2 | 41.2 | 43.2 | 49.4 | 42.6 | 38.6 | 28.7 | 35.8 | 27.9 | 32.4 | 31.3 | 29.7 | 27.2 | 24.8 |
| Gabon | 62.9 | 61.1 | 60.0 | 78.3 | 66.2 | 57.5 | 62.0 | 65.3 | 60.1 | 64.0 | 63.4 | 63.2 | 63.7 | 64.0 |
| CEMAC | 49.8 | 48.7 | 51.6 | 59.6 | 57.6 | 53.4 | 52.1 | 53.7 | 49.4 | 50.4 | 47.7 | 45.8 | 44.2 | 42.6 |

Sources: données des autorités et estimations et projections des services du FMI.

Note 1 : Les pays de la CEMAC produisent et diffusent le Manuel de Statistiques de Finances Publiques 2014 au format TOFE (Tableau des Opérations Financières de l'Etat) couvrant l'Administration Centrale Budgétaire (BCG), tandis que seul le Congo a étendu la couverture du TOFE au-delà du BCG.

Note 2 : Les pays membres sont présentés dans leur PIB national. Les agrégats CEMAC ne sont pas pondérés.

1 Le solde budgétaire de référence est défini comme le solde budgétaire global moins 20% des recettes pétrolières et moins 80% des recettes pétrolières au-delà de la moyenne observée au cours des 3 années précédentes.

2 Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI No 23/245.

Tableau 3b. CEMAC : Soldes budgétaires hors pétrole, administrations centrales, 2017–28
(en % du PIB non pétrolier)

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 ¹ | 2023 | 2024 ¹ | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------------------------|-------|-------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | Est. | Est. | Est. | Est. | Est. | Est. | SR 23/245 ^{2/} | Proj. | SR 23/245 ^{2/} | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. |
| Solde budgétaire hors pétrole (dons exclus) | | | | | | | | | | | | | | |
| Cameroun | -7.1 | -5.2 | -6.6 | -5.3 | -5.3 | -5.2 | -4.0 | -4.1 | -3.2 | -3.3 | -2.6 | -2.8 | -2.8 | -2.7 |
| République centrafricaine | -6.1 | -8.7 | -8.2 | -16.0 | -10.9 | -9.9 | -8.9 | -9.7 | -8.1 | -8.3 | -8.2 | -7.1 | -6.9 | -6.4 |
| Tchad | -9.3 | -8.4 | -8.6 | -13.7 | -13.9 | -15.2 | -12.0 | -13.5 | -10.3 | -11.1 | -10.2 | -8.4 | -7.6 | -6.8 |
| République du Congo | -21.0 | -18.2 | -20.0 | -15.0 | -16.6 | -20.3 | -15.2 | -16.1 | -13.4 | -14.1 | -13.8 | -12.8 | -10.9 | -9.1 |
| Guinée équatoriale | -21.9 | -21.1 | -17.4 | -15.7 | -12.5 | -20.6 | -15.9 | -24.2 | -12.9 | -19.3 | -19.2 | -19.1 | -15.8 | -14.5 |
| Gabon | -12.0 | -9.6 | -8.2 | -12.1 | -11.4 | -13.0 | -10.0 | -12.1 | -9.4 | -12.0 | -12.3 | -12.7 | -13.0 | -13.1 |
| CEMAC | -11.5 | -9.7 | -9.8 | -9.7 | -9.4 | -10.8 | -8.4 | -9.5 | -7.1 | -8.1 | -7.6 | -7.4 | -6.8 | -6.3 |
| Solde budgétaire hors pétrole (dons inclus) | | | | | | | | | | | | | | |
| Cameroun | -6.8 | -4.8 | -6.0 | -5.1 | -5.1 | -4.8 | -3.6 | -3.7 | -2.9 | -2.9 | -2.3 | -2.7 | -2.7 | -2.6 |
| République centrafricaine | -1.1 | -1.0 | 1.4 | -3.4 | -6.0 | -5.4 | -3.0 | -3.3 | -2.4 | -3.1 | -1.7 | 0.2 | 0.1 | 0.6 |
| Tchad | -4.5 | -4.4 | -6.5 | -8.8 | -12.3 | -13.1 | -8.5 | -10.1 | -7.6 | -8.5 | -7.7 | -6.1 | -5.4 | -4.7 |
| République du Congo | -20.4 | -18.0 | -18.9 | -13.2 | -16.1 | -19.4 | -14.1 | -15.0 | -12.5 | -13.3 | -12.8 | -11.8 | -9.9 | -8.1 |
| Guinée équatoriale | -21.9 | -21.1 | -17.4 | -15.7 | -12.5 | -20.6 | -15.9 | -24.2 | -12.9 | -19.3 | -19.2 | -19.1 | -15.8 | -14.5 |
| Gabon | -12.0 | -9.6 | -8.2 | -12.1 | -11.2 | -12.2 | -9.6 | -11.7 | -9.4 | -12.0 | -12.3 | -12.7 | -13.0 | -13.1 |
| CEMAC | -10.6 | -8.8 | -8.8 | -8.5 | -8.8 | -10.0 | -7.5 | -8.6 | -6.4 | -7.4 | -6.9 | -6.7 | -6.2 | -5.7 |
| Solde de base¹ | | | | | | | | | | | | | | |
| Cameroun | -1.4 | 0.6 | 0.2 | -1.2 | -1.2 | 1.0 | 1.5 | 1.5 | 1.6 | 2.0 | 2.4 | 2.0 | 1.8 | 1.6 |
| République centrafricaine | -2.4 | -2.1 | -3.9 | -6.9 | -5.4 | -4.9 | -4.1 | -4.4 | -3.4 | -3.5 | -3.0 | -2.4 | -2.1 | -1.7 |
| Tchad | -1.5 | 1.2 | 0.3 | 0.9 | -2.2 | 6.7 | 11.2 | 11.5 | 6.6 | 4.8 | 5.5 | 3.9 | 4.7 | 3.6 |
| République du Congo | -3.1 | 9.9 | 9.3 | -1.4 | 3.1 | 14.3 | 8.3 | 7.8 | 8.6 | 9.4 | 7.1 | 6.1 | 6.2 | 6.5 |
| Guinée équatoriale | -3.4 | 0.7 | 2.5 | -2.2 | 3.4 | 19.6 | 1.3 | 0.4 | 0.1 | 5.1 | -3.0 | -6.6 | -5.1 | -5.7 |
| Gabon | -1.4 | 2.3 | 4.8 | -1.6 | -2.0 | 3.7 | 1.6 | 0.4 | 1.5 | 0.0 | -1.7 | -3.4 | -4.5 | -5.2 |
| CEMAC | -1.9 | 1.8 | 2.0 | -1.3 | -0.6 | 5.2 | 3.1 | 2.9 | 2.6 | 3.0 | 2.1 | 1.1 | 1.1 | 0.0 |
| Solde budgétaire primaire hors pétrole (dons inclus) | | | | | | | | | | | | | | |
| Cameroun | -5.9 | -3.9 | -4.9 | -4.3 | -4.1 | -4.0 | -2.5 | -2.6 | -1.7 | -1.9 | -1.3 | -1.7 | -1.7 | -1.6 |
| République centrafricaine | -0.7 | -0.6 | 1.8 | -3.1 | -5.7 | -5.0 | -2.5 | -2.7 | -1.7 | -2.4 | -0.9 | 1.1 | 0.9 | 1.3 |
| Tchad | -2.5 | -3.0 | -5.3 | -7.5 | -10.8 | -11.1 | -7.2 | -8.0 | -6.4 | -6.8 | -6.0 | -5.0 | -4.4 | -3.7 |
| République du Congo | -18.3 | -15.0 | -14.1 | -11.8 | -13.4 | -15.7 | -10.8 | -11.7 | -9.2 | -9.8 | -9.5 | -8.6 | -7.0 | -5.4 |
| Guinée équatoriale | -21.3 | -20.2 | -16.3 | -14.0 | -11.2 | -18.9 | -13.9 | -22.2 | -11.1 | -17.5 | -16.8 | -16.8 | -13.4 | -12.2 |
| Gabon | -9.7 | -7.6 | -5.9 | -7.5 | -6.9 | -7.8 | -5.0 | -7.0 | -5.0 | -6.8 | -6.8 | -6.8 | -6.8 | -6.8 |
| CEMAC | -9.3 | -7.4 | -7.2 | -6.9 | -7.1 | -8.2 | -5.5 | -6.6 | -4.5 | -5.4 | -4.8 | -4.7 | -4.2 | -3.7 |
| Recettes publiques (dons exclus) | | | | | | | | | | | | | | |
| Cameroun | 14.7 | 15.7 | 15.4 | 13.6 | 14.1 | 16.2 | 15.8 | 16.1 | 15.3 | 16.0 | 15.7 | 15.8 | 15.9 | 16.0 |
| République centrafricaine | 7.8 | 8.9 | 8.7 | 9.2 | 8.8 | 7.8 | 7.9 | 8.3 | 8.8 | 9.0 | 9.8 | 10.6 | 10.9 | 11.1 |
| Tchad | 12.9 | 14.9 | 15.7 | 19.8 | 19.4 | 30.0 | 29.5 | 31.5 | 23.7 | 23.1 | 23.3 | 20.4 | 20.5 | 18.9 |
| République du Congo | 27.2 | 39.5 | 38.1 | 22.3 | 28.4 | 44.0 | 33.1 | 33.5 | 32.5 | 33.9 | 32.0 | 30.4 | 29.4 | 28.2 |
| Guinée équatoriale | 23.1 | 26.8 | 25.0 | 18.1 | 19.8 | 44.3 | 21.2 | 29.9 | 17.3 | 30.3 | 22.6 | 19.3 | 18.2 | 16.4 |
| Gabon | 23.6 | 25.1 | 29.3 | 23.7 | 23.0 | 31.4 | 27.2 | 27.5 | 26.3 | 26.9 | 25.5 | 24.2 | 23.5 | 22.8 |
| CEMAC | 18.1 | 20.7 | 20.9 | 17.1 | 18.1 | 25.6 | 21.2 | 22.4 | 19.7 | 21.4 | 20.2 | 19.3 | 19.1 | 18.6 |
| Dépenses publiques (dont prêts nets) | | | | | | | | | | | | | | |
| Cameroun | 19.9 | 18.6 | 19.4 | 17.0 | 17.5 | 17.8 | 17.2 | 17.1 | 16.6 | 16.7 | 16.2 | 16.7 | 16.9 | 17.0 |
| République centrafricaine | 13.9 | 17.6 | 16.9 | 25.1 | 19.7 | 17.6 | 16.8 | 18.0 | 16.9 | 17.3 | 18.0 | 17.7 | 17.9 | 17.5 |
| Tchad | 18.0 | 16.5 | 17.9 | 22.9 | 23.5 | 25.3 | 22.3 | 24.0 | 21.0 | 22.1 | 21.5 | 19.9 | 19.3 | 18.7 |
| République du Congo | 35.2 | 30.6 | 32.3 | 25.4 | 26.9 | 32.3 | 28.4 | 29.3 | 27.1 | 27.9 | 27.9 | 27.4 | 25.7 | 24.1 |
| Guinée équatoriale | 26.6 | 26.1 | 22.6 | 20.3 | 16.4 | 24.8 | 19.9 | 29.5 | 17.1 | 25.3 | 25.6 | 26.0 | 23.3 | 22.1 |
| Gabon | 27.4 | 27.0 | 27.3 | 26.6 | 26.1 | 28.7 | 27.0 | 28.5 | 26.4 | 28.5 | 28.8 | 29.2 | 29.5 | 29.5 |
| CEMAC | 23.2 | 21.8 | 22.1 | 20.6 | 20.4 | 22.5 | 20.7 | 22.0 | 19.7 | 21.0 | 20.7 | 20.8 | 20.4 | 20.1 |
| Recettes non pétrolières (dons exclus) | | | | | | | | | | | | | | |
| Cameroun | 12.8 | 13.4 | 12.8 | 11.7 | 12.2 | 12.6 | 13.2 | 13.1 | 13.5 | 13.4 | 13.6 | 13.9 | 14.1 | 14.3 |
| République centrafricaine | 7.8 | 8.9 | 8.7 | 9.2 | 8.8 | 7.8 | 7.9 | 8.3 | 8.8 | 9.0 | 9.8 | 10.6 | 10.9 | 11.1 |
| Tchad | 8.7 | 8.1 | 9.3 | 9.1 | 9.6 | 10.0 | 10.3 | 10.5 | 10.8 | 11.0 | 11.3 | 11.4 | 11.7 | 11.9 |
| République du Congo | 14.2 | 12.5 | 12.3 | 10.4 | 10.3 | 12.0 | 13.2 | 13.2 | 13.7 | 13.8 | 14.1 | 14.6 | 14.8 | 15.1 |
| Guinée équatoriale | 4.7 | 5.0 | 5.2 | 4.6 | 3.9 | 4.2 | 4.0 | 5.3 | 4.2 | 5.9 | 6.3 | 6.8 | 7.5 | 7.7 |
| Gabon | 14.1 | 15.8 | 18.0 | 14.6 | 14.6 | 15.8 | 17.0 | 16.4 | 17.0 | 16.5 | 16.5 | 16.5 | 16.5 | 16.5 |
| CEMAC | 11.5 | 11.9 | 12.2 | 10.9 | 11.0 | 11.7 | 12.3 | 12.5 | 12.6 | 12.9 | 13.1 | 13.4 | 13.6 | 13.8 |

Sources : données des autorités et estimations et projections des services du FMI.

Note 1 : Les pays de la CEMAC produisent et diffusent le Manuel de Statistiques de Finances Publiques 2014 au format TOFE (Tableau des Opérations Financières de l'Etat) couvrant l'Administration Centrale Budgétaire (BCG), tandis que seul le Congo a étendu la couverture du TOFE au-delà du BCG.

Note 2 : Les pays membres sont présentés dans leur PIB national. Les agrégats CEMAC ne sont pas pondérés.

1 Solde budgétaire global hors dons et investissements financés par des ressources extérieures.

2 Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI No 23/245.

Tableau 4a. CEMAC : Balance des paiements, 2017–28
(en milliards de francs CFA)

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 ^{1/} | 2023 | 2024 ^{1/} | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|--------|---------------------------|--------|---------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | Est. | Est. | Est. | Est. | Est. | Est. | SR 23/245 ^{1/2/} | Proj. | SR 23/245 ^{1/2/} | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. |
| (milliards de FCFA) | | | | | | | | | | | | | | |
| Solde des transactions courantes | -2,621 | -99 | -1,379 | -1,264 | -563 | 1,854 | -1,652 | -1,218 | -2,232 | -1,568 | -2,137 | -2,746 | -3,002 | -3,300 |
| Solde des biens et services | -553 | 2,494 | 1,855 | -556 | 2,388 | 5,576 | 1,828 | 1,840 | 1,296 | 1,601 | 828 | 37 | -415 | -876 |
| Exportations totales | 15,938 | 18,904 | 18,829 | 13,140 | 17,704 | 26,408 | 22,471 | 22,280 | 22,480 | 23,238 | 22,980 | 22,543 | 22,604 | 22,796 |
| Exportations de biens | 13,723 | 16,709 | 16,687 | 11,321 | 15,935 | 24,063 | 19,741 | 19,714 | 19,561 | 20,474 | 19,996 | 19,341 | 19,172 | 19,147 |
| Exportations de pétrole | 9,351 | 12,249 | 12,379 | 7,707 | 11,632 | 19,047 | 14,008 | 14,314 | 13,501 | 14,694 | 13,777 | 12,677 | 12,010 | 11,404 |
| Exportations hors pétrole | 4,372 | 4,460 | 4,308 | 3,613 | 4,303 | 5,016 | 5,733 | 5,400 | 6,060 | 5,780 | 6,219 | 6,664 | 7,163 | 7,743 |
| Exportations de services | 2,215 | 2,195 | 2,142 | 1,820 | 1,768 | 2,345 | 2,730 | 2,566 | 2,919 | 2,764 | 2,984 | 3,203 | 3,432 | 3,650 |
| Importations totales | 16,491 | 16,411 | 16,974 | 13,696 | 15,316 | 20,832 | 20,643 | 20,441 | 21,184 | 21,637 | 22,152 | 22,507 | 23,019 | 23,673 |
| Importations de biens | 9,846 | 10,000 | 10,354 | 8,482 | 9,610 | 12,710 | 12,447 | 12,484 | 12,645 | 13,190 | 13,490 | 13,821 | 14,169 | 14,585 |
| Importations de services | 6,645 | 6,411 | 6,620 | 5,214 | 5,706 | 8,122 | 8,196 | 7,957 | 8,538 | 8,447 | 8,662 | 8,686 | 8,850 | 9,088 |
| Revenu, net | -2,118 | -3,135 | -4,052 | -1,690 | -3,813 | -4,653 | -4,116 | -3,938 | -4,039 | -3,916 | -3,800 | -3,618 | -3,453 | -3,344 |
| Revenu, crédits | 229 | 242 | 251 | 193 | 198 | 253 | 293 | 289 | 322 | 317 | 317 | 332 | 347 | 356 |
| Revenu, débits | 2,347 | 3,378 | 4,304 | 1,883 | 4,010 | 4,906 | 4,409 | 4,227 | 4,361 | 4,233 | 4,117 | 3,950 | 3,800 | 3,700 |
| Revenu des investissements, débit | -1,627 | -2,687 | -3,510 | -1,098 | -3,367 | -3,845 | -3,536 | -3,445 | -3,502 | -3,382 | -3,228 | -3,012 | -2,805 | -2,659 |
| Dont : intérêts payés sur la dette publi | -279 | -314 | -438 | -224 | -305 | -337 | -300 | -321 | -310 | -275 | -316 | -273 | -289 | -313 |
| Dont : intérêts payés sur la dette non p | -171 | -1,035 | -12 | -271 | -118 | 62 | -100 | -80 | -135 | -101 | -126 | -125 | -125 | -124 |
| Transferts courants, net | 33 | 543 | 818 | 982 | 862 | 932 | 636 | 881 | 512 | 747 | 835 | 836 | 865 | 920 |
| Transferts courants privés, net | -47 | 444 | 668 | 726 | 698 | 749 | 393 | 663 | 381 | 647 | 653 | 669 | 684 | 719 |
| Transferts courants publics, net | 80 | 99 | 150 | 255 | 164 | 183 | 243 | 218 | 131 | 100 | 182 | 167 | 181 | 201 |
| Soldes du compte de capital et du compte financi | 2,298 | 478 | 1,925 | 355 | 1,044 | 333 | 1,433 | 1,635 | 2,246 | 1,990 | 2,570 | 3,082 | 3,458 | 3,955 |
| Solde du compte de capital (dont transferts de c | 357 | 195 | 295 | 257 | 182 | 336 | 240 | 307 | 289 | 288 | 317 | 327 | 331 | 319 |
| Solde du compte financier (dont réserves) | 1,941 | 283 | 1,630 | 98 | 861 | -3 | 1,193 | 1,328 | 1,957 | 1,702 | 2,253 | 2,754 | 3,127 | 3,636 |
| Investissement direct, net1 | 1,864 | -1,242 | 1,029 | 820 | 1,599 | 2,261 | 2,766 | 2,261 | 2,863 | 2,375 | 2,814 | 2,895 | 2,973 | 3,079 |
| Investissement de portefeuille, net | 31 | 926 | 377 | 461 | -3 | 329 | 143 | 205 | 155 | 204 | 216 | 222 | 228 | 231 |
| Autres investissements, net | 46 | 598 | 224 | -1,183 | -735 | -2,593 | -1,715 | -1,138 | -1,061 | -877 | -777 | -362 | -74 | 326 |
| Dont: autres investissements à long-terme, | 1,265 | 662 | 307 | 100 | 174 | -958 | -515 | -497 | -116 | -13 | -127 | 240 | 462 | 437 |
| Dont: DTS | | | | | -797 | | | | | | | | | |
| Erreurs et omissions, net | -498 | -818 | -775 | -760 | -635 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| Balance globale des paiements | -821 | -439 | -229 | -1,669 | -154 | 2,187 | -219 | 418 | 14 | 422 | 433 | 335 | 455 | 656 |
| Financement | 821 | 439 | 229 | 1,669 | 154 | -2,187 | 219 | -418 | -14 | -422 | -433 | -335 | -455 | -656 |
| Avoirs de réserve (accumulation -)2 | -231 | -592 | -539 | 89 | -400 | -2,059 | -379 | -453 | -369 | -478 | -391 | -159 | -231 | -441 |
| dont: DTS | | | | | -797 | | | | | | | | | |
| Financement exceptionnel | 1,051 | 1,031 | 768 | 1,580 | 554 | -128 | 598 | 35 | 355 | 56 | -42 | -176 | -225 | -215 |
| Financement du FMI | 294 | 254 | 227 | 569 | 126 | 261 | 348 | 144 | 255 | 28 | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... | 141 | 283 | 266 | 253 | 135 | 227 | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... | -11 | -40 | 83 | -109 | 120 | -198 | ... | ... | ... | ... |
| Support budgétaire (FMI exclu) | 798 | 684 | 665 | 451 | 29 | 141 | 385 | 609 | 516 | 712 | ... | ... | ... | ... |
| Autres financements extérieur | 148 | 86 | -136 | 987 | 424 | 229 | -1 | 165 | -1 | 0 | ... | ... | ... | ... |
| Commercial | 112 | 0 | -79 | 595 | 456 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | ... | ... | ... | ... |
| Autres financements exceptionnels | 35 | 86 | -57 | 392 | -32 | 229 | -1 | 165 | -1 | 0 | ... | ... | ... | ... |
| Ecart résiduel | -189 | 7 | 12 | -427 | -25 | -760 | -135 | -718 | -416 | -685 | -42 | -176 | -225 | -215 |
| ... | ... | ... | ... | ... | 16 | 42 | 0 | 143 | 0 | 198 | ... | ... | ... | ... |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | | | | | | | | | | |
| PIB nominal | 50,644 | 54,424 | 55,723 | 52,153 | 58,559 | 65,935 | 67,115 | 65,678 | 71,078 | 69,966 | 73,930 | 78,136 | 82,560 | 87,109 |
| Avoirs extérieurs bruts (fin de période) | | | | | | | | | | | | | | |
| Milliards de FCFA | 3,218 | 3,777 | 4,362 | 4,193 | 4,677 | 6,854 | 7,008 | 7,500 | 7,377 | 8,031 | 8,464 | 8,688 | 8,918 | 9,356 |
| Mois d'importations de biens et services | 2.4 | 2.8 | 3.8 | 3.5 | 3.0 | 4.0 | 4.1 | 4.3 | 4 | 4.5 | 4.7 | 4.7 | 4.7 | 4.9 |
| Prix du pétrole (en dollars par baril) | 54.9 | 71.6 | 64.2 | 43.3 | 70.8 | 99.0 | 75.4 | 82.4 | 71 | 81.2 | 77.4 | 74.3 | 71.6 | 65.6 |

Sources : BEAC et estimations et projections des services du FMI.

1/ Fait référence à la projection publiée dans le rapport pays du FMI n° 23/245.

2/ Les données d'IDE ont été révisées, notamment pour mieux refléter les flux liés à la construction de la plateforme Moho-Nord au Congo.

3/ Ne reflète pas l'accumulation de réserves par les services centraux de la BEAC.

Tableau 4b. CEMAC : Balance des paiements, 2017–28
(en pourcentage du PIB)

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023' | 2023 | 2024' | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------------|--------|--------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | Est. | Est. | Est. | Est. | Est. | Est. | SR 23/245 1/ | Proj. | SR 23/245 1/ | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. |
| (en pourcentage du PIB) | | | | | | | | | | | | | | |
| Solde des transactions courantes | -5.2 | -0.2 | -2.5 | -2.4 | -1.0 | 2.8 | -2.5 | -1.9 | -3.1 | -2.2 | -2.9 | -3.5 | -3.6 | -3.8 |
| Solde des biens et services | -1.1 | 4.6 | 3.3 | -1.1 | 4.1 | 8.5 | 2.7 | 2.8 | 1.8 | 2.3 | 1.1 | 0.0 | -0.5 | -1.0 |
| Exportations totales | 31.5 | 34.7 | 33.8 | 25.2 | 30.2 | 40.1 | 33.5 | 33.9 | 31.6 | 33.2 | 31.1 | 28.9 | 27.4 | 26.2 |
| Exportations de biens | 27.1 | 30.7 | 29.9 | 21.7 | 27.2 | 36.5 | 29.4 | 30.0 | 27.5 | 29.3 | 27.0 | 24.8 | 23.2 | 22.0 |
| Exportations de pétrole | 18.5 | 22.5 | 22.2 | 14.8 | 19.9 | 28.9 | 20.9 | 21.8 | 19.0 | 21.0 | 18.6 | 16.2 | 14.5 | 13.1 |
| Exportations hors pétrole | 8.6 | 8.2 | 7.7 | 6.9 | 7.3 | 7.6 | 8.5 | 8.2 | 8.5 | 8.3 | 8.4 | 8.5 | 8.7 | 8.9 |
| Exportations de services | 4.4 | 4.0 | 3.8 | 3.5 | 3.0 | 3.6 | 4.1 | 3.9 | 4.1 | 4.0 | 4.0 | 4.1 | 4.2 | 4.2 |
| Importations totales | 32.6 | 30.2 | 30.5 | 26.3 | 26.2 | 31.6 | 30.8 | 31.1 | 29.8 | 30.9 | 30.0 | 28.8 | 27.9 | 27.2 |
| Importations de biens | 19.4 | 18.4 | 18.6 | 16.3 | 16.4 | 19.3 | 18.5 | 19.0 | 17.8 | 18.9 | 18.2 | 17.7 | 17.2 | 16.7 |
| Importations de services | 13.1 | 11.8 | 11.9 | 10.0 | 9.7 | 12.3 | 12.2 | 12.1 | 12.0 | 12.1 | 11.7 | 11.1 | 10.7 | 10.4 |
| Revenu, net | -4.2 | -5.8 | -7.3 | -3.2 | -6.5 | -7.1 | -6.1 | -6.0 | -5.7 | -5.6 | -5.1 | -4.6 | -4.2 | -3.8 |
| Revenu, crédits | 0.5 | 0.4 | 0.5 | 0.4 | 0.3 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.5 | 0.5 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.4 |
| Revenu, débits | 4.6 | 6.2 | 7.7 | 3.6 | 6.8 | 7.4 | 6.6 | 6.4 | 6.1 | 6.0 | 5.6 | 5.1 | 4.6 | 4.2 |
| Revenu des investissements, débit | -3.2 | -4.9 | -6.3 | -2.1 | -5.7 | -5.8 | -5.3 | -5.2 | -4.9 | -4.8 | -4.4 | -3.9 | -3.4 | -3.1 |
| Dont : intérêts payés sur la dette publique | -0.6 | -0.6 | -0.8 | -0.4 | -0.5 | -0.5 | -0.4 | -0.5 | -0.4 | -0.4 | -0.4 | -0.3 | -0.3 | -0.4 |
| Dont : intérêts payés sur la dette non publique | -0.3 | -1.9 | 0.0 | -0.5 | -0.2 | 0.1 | -0.1 | -0.1 | -0.2 | -0.1 | -0.2 | -0.2 | -0.2 | -0.1 |
| Transferts courants, net | 0.1 | 1.0 | 1.5 | 1.9 | 1.5 | 1.4 | 0.9 | 1.3 | 0.7 | 1.1 | 1.1 | 1.1 | 1.0 | 1.1 |
| Transferts courants privés, net | -0.1 | 0.8 | 1.2 | 1.4 | 1.2 | 1.1 | 0.6 | 1.0 | 0.5 | 0.9 | 0.9 | 0.9 | 0.8 | 0.8 |
| Transferts courants publics, net | 0.2 | 0.2 | 0.3 | 0.5 | 0.3 | 0.3 | 0.4 | 0.3 | 0.2 | 0.1 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 |
| Soldes du compte de capital et du compte financier | 4.5 | 0.9 | 3.5 | 0.7 | 1.8 | 0.5 | 2.1 | 2.5 | 3.2 | 2.8 | 3.5 | 3.9 | 4.2 | 4.5 |
| Solde du compte de capital (dont transferts de capitaux) | 0.7 | 0.4 | 0.5 | 0.5 | 0.3 | 0.5 | 0.4 | 0.5 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.4 |
| Solde du compte de capital | 3.8 | 0.5 | 2.9 | 0.2 | 1.5 | 0.0 | 1.8 | 2.0 | 2.8 | 2.4 | 3.0 | 3.5 | 3.8 | 4.2 |
| Investissement direct, net ¹ | 3.7 | -2.3 | 1.8 | 1.6 | 2.7 | 3.4 | 4.1 | 3.4 | 4.0 | 3.4 | 3.8 | 3.7 | 3.6 | 3.5 |
| Investissement de portefeuille, net | 0.1 | 1.7 | 0.7 | 0.9 | 0.0 | 0.5 | 0.2 | 0.3 | 0.2 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.3 |
| Autres investissements, net | 0.1 | 1.1 | 0.4 | -2.3 | -1.3 | -3.9 | -2.6 | -1.7 | -1.5 | -1.3 | -1.1 | -0.5 | -0.1 | 0.4 |
| Dont: autres investissements à long-terme, net | 2.5 | 1.2 | 0.6 | 0.2 | 0.3 | -1.5 | -0.8 | -0.8 | -0.2 | 0.0 | -0.2 | 0.3 | 0.6 | 0.5 |
| Erreurs et omissions, net | -1.0 | -1.5 | -1.4 | -1.5 | -1.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Balance globale des paiements | -1.6 | -0.8 | -0.4 | -3.2 | -0.3 | 3.3 | -0.3 | 0.6 | 0.0 | 0.6 | 0.6 | 0.4 | 0.6 | 0.8 |
| Financement | 1.6 | 0.8 | 0.4 | 3.2 | 0.3 | -3.3 | 0.3 | -0.6 | 0.0 | -0.6 | -0.6 | -0.4 | -0.6 | -0.8 |
| Avoirs de réserve (accumulation -) ² | -0.5 | -1.1 | -1.0 | 0.2 | -0.7 | -3.1 | -0.6 | -0.7 | -0.5 | -0.7 | -0.5 | -0.2 | -0.3 | -0.5 |
| Financement exceptionnel | 2.1 | 1.9 | 1.4 | 3.0 | 0.9 | -0.2 | 0.9 | 0.1 | 0.5 | 0.1 | -0.1 | -0.2 | -0.3 | -0.2 |
| Financement du FMI | 0.6 | 0.5 | 0.4 | 1.1 | 0.2 | 0.4 | 0.5 | 0.2 | 0.4 | 0.0 | ... | ... | ... | ... |
| Support budgétaire (FMI exclu) | 1.6 | 1.3 | 1.2 | 0.9 | 0.0 | 0.2 | 0.6 | 0.9 | 0.7 | 1.0 | ... | ... | ... | ... |
| Autres financements exceptionnels | 0.1 | 0.2 | -0.1 | 0.8 | -0.1 | 0.3 | 0.0 | 0.3 | 0.0 | 0.0 | ... | ... | ... | ... |
| Ecart résiduel | -0.4 | 0.0 | 0.0 | -0.8 | 0.0 | -1.2 | -0.2 | -1.1 | -0.6 | -1.0 | -0.1 | -0.2 | -0.3 | -0.2 |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | | | | | | | | | | |
| PIB nominal (milliards de francs CFA) | 50,644 | 54,424 | 55,723 | 52,153 | 58,559 | 65,935 | 67,115 | 65,678 | 71,078.2 | 69,966 | 73,930 | 78,136 | 82,560 | 87,109 |

Sources : BEAC et estimations et projections des services du FMI.

² Ne reflète pas l'accumulation des réserves par les services centraux de la BEAC.³ Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI No 23/245.

Tableau 5. CEMAC : Situation monétaire, 2017–28
(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2023' | 2023 | 2023 | 2023' | 2023 | 2024' | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|---|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------------|--------|--------|--------------|--------|--------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | | | | | | | Mar | Jun | Jun | Sep | | | | | | | | |
| | Est. | Est. | Est. | Est. | Est. | Est. | Est. | SR 23/245 2/ | Proj. | Proj. | SR 23/245 2/ | Proj. | SR 23/245 2/ | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. |
| Avoirs extérieurs nets | 2,322 | 2,509 | 2,667 | 1,871 | 1,186 | 2,864 | 2,784 | 3,322 | 2,892 | 3,152 | 2,768 | 3,377 | 3,223 | 3,981 | 4,616 | 5,097 | 5,731 | 6,609 |
| Dont : BEAC | 2,131 | 2,379 | 2,730 | 1,980 | 1,420 | 3,169 | 3,135 | 3,125 | 3,509 | 3,600 | 3,134 | 3,735 | 3,442 | 4,191 | 4,775 | 5,200 | 5,756 | 6,559 |
| Avoirs extérieurs | 3,218 | 3,777 | 4,362 | 4,193 | 4,677 | 6,854 | 6,782 | 6,910 | 7,071 | 7,231 | 7,008 | 7,500 | 7,377 | 8,031 | 8,464 | 8,688 | 8,918 | 9,356 |
| Dont : Compte d'opérations | 2,552 | 3,360 | 3,740 | 3,633 | 2,339 | 3,427 | 3,391 | 3,455 | 3,536 | 3,616 | 3,504 | 3,750 | 3,688 | 4,015 | 4,232 | 4,344 | 4,459 | 4,678 |
| Engagements extérieurs | -1,088 | -1,398 | -1,632 | -2,213 | -3,257 | -3,685 | -3,646 | -3,785 | -3,562 | -3,632 | -3,874 | -3,765 | -3,935 | -3,840 | -3,688 | -3,488 | -3,162 | -2,796 |
| Dont : -501 | -358 | -430 | -358 | -358 | -358 | -358 | -358 | -358 | -358 | -358 | -358 | -358 | -358 | -358 | -358 | -358 | -358 | -358 |
| Banques commerciales | 191 | 130 | -63 | -109 | -234 | -304 | -352 | 197 | -617 | -447 | -366 | -358 | -218 | -210 | -160 | -103 | -26 | 49 |
| Avoirs extérieurs | 802 | 735 | 526 | 423 | 423 | 609 | 737 | 1,091 | 470 | 698 | 598 | 616 | 664 | 686 | 755 | 832 | 909 | 1,002 |
| Engagements extérieurs 1 | 1,874 | 1,752 | 1,805 | 2,283 | 2,948 | 3,524 | 3,890 | 3,678 | 3,585 | 3,393 | 3,510 | 3,531 | 3,576 | 3,602 | 3,670 | 3,748 | 3,825 | 3,917 |
| Dont : -611 | -605 | -589 | -532 | -657 | -913 | -1,089 | -894 | -1,087 | -1,145 | -963 | -974 | -882 | -896 | -915 | -935 | -935 | -935 | -953 |
| -824 | -829 | -900 | -873 | -1,146 | -1,320 | -1,831 | -1,387 | -1,898 | -1,405 | -1,352 | -1,380 | -1,380 | -1,270 | -1,303 | -1,322 | -1,342 | -1,342 | -1,360 |
| Avoirs intérieurs nets | 8,190 | 8,854 | 9,364 | 11,490 | 13,860 | 14,211 | 14,547 | 13,151 | 15,450 | 14,153 | 15,722 | 15,282 | 17,053 | 16,653 | 17,594 | 18,812 | 19,857 | 20,671 |
| Crédit net à l'État | 2,937 | 3,464 | 4,266 | 6,385 | 7,484 | 7,797 | 7,389 | 7,431 | 8,022 | 8,234 | 8,051 | 8,912 | 8,077 | 9,695 | 10,091 | 9,925 | 9,758 | 9,462 |
| BEAC, net | 1,946 | 2,209 | 2,469 | 3,348 | 3,948 | 3,372 | 3,298 | 3,391 | 3,635 | 3,455 | 3,007 | 3,297 | 2,536 | 3,083 | 2,610 | 2,007 | 1,274 | 421 |
| Dont : | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Avances et dette consolidée | 2,770 | 2,773 | 2,772 | 2,770 | 2,772 | 2,772 | 2,772 | 2,772 | 2,772 | 2,772 | 2,772 | 2,772 | 2,772 | 2,772 | 2,757 | 2,726 | 2,694 | 2,662 |
| Prêts du FMI | 491 | 798 | 1,020 | 1,528 | 1,849 | 2,257 | 2,171 | 2,446 | 2,156 | 2,245 | 2,690 | 2,436 | 2,742 | 2,529 | 2,399 | 2,133 | 1,802 | 1,339 |
| Dépôts des États | 0 | 0 | 0 | 0 | 425 | 409 | 399 | 409 | 399 | 399 | 409 | 399 | 409 | 399 | 399 | 399 | 399 | 399 |
| Banques commerciales, net | -1,316 | -1,363 | -1,323 | -951 | -1,097 | -2,067 | -2,044 | -2,236 | -1,691 | -1,961 | -2,863 | -2,309 | -3,387 | -2,617 | -2,945 | -3,251 | -3,621 | -3,980 |
| Dont : Dépôts des États | 991 | 1,256 | 1,798 | 3,037 | 3,535 | 4,425 | 4,091 | 4,041 | 4,387 | 4,779 | 5,044 | 5,615 | 5,541 | 6,612 | 7,480 | 7,918 | 8,483 | 9,041 |
| Dont : -873 | 781 | 794 | 925 | 987 | 1,106 | 1,104 | - | - | 1,464 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| | 1,239 | 1,784 | 2,454 | 2,843 | 2,915 | 2,835 | 3,275 | 2,970 | 3,475 | 3,593 | 4,105 | 4,090 | 5,102 | 5,971 | 6,408 | 6,974 | 7,532 | |
| | 11,8% | 9% | 0% | 0 | 3% | -3% | | | | | | | | | | | | |
| Crédit net aux organismes publics | -371 | -280 | -281 | -229 | -258 | -257 | -312 | -332 | -150 | -212 | -249 | -242 | -228 | -236 | -231 | -220 | -193 | -202 |
| Crédit net au secteur privé | 6,955 | 7,243 | 6,988 | 6,994 | 7,815 | 8,550 | 8,583 | 7,734 | 8,795 | 8,058 | 10,348 | 8,626 | 11,306 | 9,453 | 9,918 | 10,939 | 12,145 | 13,416 |
| Autres postes, net | -1,331 | -1,573 | -1,609 | -1,660 | -1,181 | -1,878 | -1,113 | -1,682 | -1,217 | -1,927 | -2,428 | -2,014 | -2,101 | -2,259 | -2,184 | -1,832 | -1,853 | -2,005 |
| Monnaie au sens large | 10,512 | 11,363 | 12,031 | 13,361 | 15,046 | 17,075 | 17,331 | 16,473 | 18,033 | 17,306 | 18,490 | 18,658 | 20,277 | 20,634 | 22,209 | 23,909 | 25,588 | 27,280 |
| Circulation fiduciaire hors banques | 2,436 | 2,577 | 2,752 | 3,116 | 3,676 | 3,843 | 3,702 | 3,618 | 3,643 | 3,711 | 4,150 | 4,188 | 4,482 | 4,562 | 4,910 | 5,286 | 5,657 | 6,031 |
| Dépôts bancaires | 8,076 | 8,787 | 9,279 | 10,245 | 11,370 | 13,233 | 13,628 | 12,856 | 14,389 | 13,595 | 14,341 | 14,471 | 15,795 | 16,072 | 17,299 | 18,623 | 19,931 | 21,249 |
| (variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période) | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Avoirs extérieurs nets | -0,9 | 1,8 | 1,4 | -6,6 | -5,1 | 11,2 | 9,3 | 9,7 | 6,9 | 6,3 | -0,6 | 3,0 | 2,5 | 3,2 | 3,1 | 2,2 | 2,7 | 3,4 |
| Avoirs intérieurs nets | 0,5 | 6,3 | 4,5 | 17,7 | 17,7 | 2,3 | 5,6 | -2,4 | 12,5 | 1,3 | 8,8 | 6,3 | 7,2 | 7,4 | 4,6 | 5,5 | 4,4 | 3,2 |
| Crédit net à l'État | 2,4 | 5,0 | 7,1 | 17,6 | 8,2 | 2,1 | 2,5 | 3,3 | 7,2 | 3,5 | 1,4 | 6,5 | 0,1 | 4,2 | 1,9 | -0,7 | -0,7 | -1,2 |
| Crédit net au secteur privé | -1,2 | 2,7 | -2,2 | 0,1 | 6,2 | 4,9 | 5,3 | -4,1 | 2,8 | -1,7 | 10,5 | 0,4 | 5,2 | 4,4 | 2,3 | 4,6 | 5,0 | 5,0 |
| Autres postes, net | -1,1 | -2,3 | -0,3 | -0,4 | 3,6 | -4,6 | -1,4 | -1,7 | 1,3 | -0,8 | -3,1 | -0,8 | 1,8 | -1,3 | 0,4 | 1,6 | -0,1 | -0,6 |
| Monnaie au sens large | -0,4 | 8,1 | 5,9 | 11,1 | 12,6 | 13,5 | 14,9 | 7,2 | 17,4 | 7,6 | 8,3 | 9,3 | 9,7 | 10,6 | 7,6 | 7,7 | 7,0 | 6,6 |
| Vélocité (PIB/monnaie au sens large) | 4,8 | 4,8 | 4,6 | 3,9 | 3,9 | 3,9 | 3,8 | 4,1 | 3,6 | 3,8 | 3,6 | 3,5 | 3,5 | 3,4 | 3,3 | 3,3 | 3,1 | 3,0 |
| (% du PIB) | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Monnaie au sens large | 20,8 | 20,9 | 21,6 | 25,6 | 25,7 | 25,9 | 26,4 | 24,5 | 27,5 | 26,3 | 27,6 | 28,4 | 28,5 | 29,5 | 30,0 | 30,6 | 32,7 | 33,0 |
| Dépôts des banques privées | 11,5 | 11,6 | 12,0 | 14,1 | 14,0 | 14,5 | 14,9 | 13,8 | 15,8 | 14,9 | 15,4 | 15,9 | 16,0 | 16,5 | 16,8 | 17,2 | 18,4 | 18,5 |
| Crédit net au secteur privé | 13,7 | 13,3 | 12,5 | 13,4 | 13,3 | 13,0 | 13,1 | 11,5 | 13,4 | 12,3 | 15,4 | 13,1 | 15,9 | 13,5 | 13,4 | 14,0 | 15,5 | 16,2 |

Sources : BEAC et estimations des services du FMI.

1 Les données sur les passifs des banques commerciales à l'étranger ont été révisées pour inclure les passifs à moyen et long terme (jusqu'ici présentés dans les autres postes, nets).

2 Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI no 23/245.

3 Dont un reclassement du fonds régional de garantie des dépôts (FOGADAC) en passif domestique à partir de juin 2022.

Tableau 6. CEMAC : Respect des critères de convergence, 2017–28
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 ¹ | 2023 | 2024 ¹ | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|--|---------------|------|------|-------|------|------|-------------------|-------|-------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | Est. | Est. | Est. | Est. | Est. | Est. | SR 23/245 4/ | Proj. | SR 23/245 4/ | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. |
| Solde budgétaire¹ | (en % du PIB) | | | | | | | | | | | | | |
| Cameroun | -4.2 | -2.8 | -4.1 | -3.2 | -3.1 | -3.0 | -1.6 | -1.7 | -0.6 | -0.6 | 0.1 | -0.6 | -0.9 | 0.6 |
| République centrafricaine | -1.1 | -1.0 | 1.4 | -3.4 | -6.0 | -5.4 | -3.0 | -3.3 | -2.4 | -3.1 | -1.7 | -0.8 | -1.6 | 1.4 |
| Tchad | 0.5 | -0.8 | -2.1 | -3.8 | -4.6 | -3.9 | 2.0 | 0.6 | 4.2 | 3.8 | 4.7 | 4.5 | 2.5 | 8.5 |
| République du Congo | -2.5 | -2.3 | -2.1 | 0.1 | -1.4 | -3.1 | 1.6 | 1.0 | 4.2 | 3.8 | 4.2 | 2.5 | 3.1 | 14.7 |
| Guinée équatoriale | -1.5 | -2.6 | -1.5 | -0.5 | 1.5 | -4.2 | -1.9 | -5.3 | 1.0 | 0.7 | 2.0 | -2.5 | -2.3 | 3.7 |
| Gabon | -1.2 | -1.4 | -0.7 | -3.5 | -1.7 | -1.7 | -0.6 | -2.2 | -0.6 | -2.5 | -2.6 | -3.8 | -4.7 | -0.6 |
| <i>Nombre de pays ne respectant pas ce critère</i> | 3 | 3 | 4 | 4 | 4 | 6 | 3 | 4 | 1.0 | 2 | 2 | 2 | 0 | 0 |
| Hausse des prix à la consommation (≤ 3 %) | (en %) | | | | | | | | | | | | | |
| Cameroun | 0.6 | 1.1 | 2.5 | 2.5 | 2.3 | 6.3 | 6.2 | 7.2 | 4.8 | 5.9 | 5.5 | 4.9 | 3.4 | 2.5 |
| République centrafricaine | 4.2 | 1.6 | 2.8 | 0.9 | 4.3 | 5.6 | 6.3 | 6.5 | 2.7 | 3.2 | 2.8 | 2.5 | 2.5 | 2.6 |
| Tchad | -0.9 | 4.0 | -1.0 | 4.5 | -0.8 | 5.8 | 4.1 | 7.4 | 3.0 | 3.4 | 3.1 | 3.0 | 3.0 | 3.0 |
| République du Congo | 0.4 | 1.2 | 0.4 | 1.4 | 2.0 | 3.0 | 3.5 | 4.5 | 3.2 | 3.6 | 3.0 | 3.0 | 3.0 | 3.0 |
| Guinée équatoriale | 0.7 | 1.3 | 1.2 | 4.8 | -0.1 | 4.9 | 4.2 | 2.5 | 3.7 | 4.5 | 1.6 | 2.5 | 2.2 | 2.0 |
| Gabon | 2.7 | 4.8 | 2.0 | 1.7 | 1.1 | 4.3 | 3.3 | 3.8 | 2.4 | 2.5 | 2.3 | 2.2 | 2.2 | 2.2 |
| <i>Nombre de pays ne respectant pas ce critère</i> | 1 | 2 | 0 | 2 | 1 | 5 | 6.0 | 5 | 3.0 | 5 | 2 | 1 | 0 | 0 |
| Niveau de la dette publique (≤ 70 % du PIB) | (en % du PIB) | | | | | | | | | | | | | |
| Cameroun | 36.5 | 38.3 | 41.6 | 44.9 | 46.8 | 45.6 | 44.0 | 43.5 | 41.5 | 41.3 | 38.5 | 36.6 | 35.2 | 34.3 |
| République centrafricaine | 50.3 | 50.0 | 47.2 | 43.4 | 47.6 | 51.9 | 50.4 | 51.0 | 49.5 | 50.6 | 50.1 | 47.3 | 44.6 | 42.5 |
| Tchad | 48.3 | 54.3 | 52.2 | 58.7 | 47.0 | 43.2 | 41.7 | 40.5 | 38.0 | 36.4 | 33.7 | 30.6 | 29.6 | 28.7 |
| République du Congo | 88.5 | 71.2 | 77.6 | 102.5 | 97.8 | 90.5 | 91.3 | 89.8 | 84.7 | 82.2 | 78.7 | 74.9 | 70.3 | 64.5 |
| Guinée équatoriale | 36.2 | 41.2 | 43.2 | 49.4 | 42.6 | 38.6 | 28.7 | 35.8 | 27.9 | 32.4 | 31.3 | 29.7 | 27.2 | 24.8 |
| Gabon | 62.9 | 61.1 | 60.0 | 78.3 | 66.2 | 57.5 | 62.0 | 65.3 | 60.1 | 64.0 | 63.4 | 63.2 | 63.7 | 64.0 |
| <i>Nombre de pays ne respectant pas ce critère</i> | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1.0 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 |
| Non-accumulation d'arriérés publics² (≤ 0) | (en % du PIB) | | | | | | | | | | | | | |
| Cameroun | 1.3 | -2.0 | 0.3 | -0.3 | 0.4 | -0.4 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| République centrafricaine | -8.0 | -2.3 | -3.5 | -2.0 | -0.6 | -0.7 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Tchad | 0.5 | -1.1 | 6.3 | -0.2 | -1.7 | -3.0 | -1.1 | -1.1 | -1.1 | -1.1 | -1.1 | -1.1 | -1.1 | -1.1 |
| République du Congo | 11.3 | 5.6 | -4.9 | 10.2 | -6.7 | -4.8 | 3.2 | 3.9 | -4.1 | -4.0 | -2.5 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Guinée équatoriale | -3.5 | -1.1 | -0.1 | 0.8 | -3.3 | -1.6 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Gabon | -4.3 | -1.6 | -0.2 | -0.1 | -0.4 | -1.3 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| <i>Nombre de pays ne respectant pas ce critère³</i> | 3 | 1 | 0 | 2 | 1 | 0 | 1.0 | 1 | 0.0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

Sources : données des autorités et estimations et projections des services du FMI.

Remarque: Pour les premiers critères, le nombre de pays qui les violent correspond aux estimations de la Commission de la CEMAC jusqu'en 2017, et aux estimations des services du FMI par la suite. Pour les critères de non-accumulation d'arriérés, le nombre de pays ne respectant pas les critères reflète les estimations des services du FMI.

¹ Jusqu'en 2016, le solde budgétaire de base (c'est-à-dire le solde budgétaire global, hors dons et investissements financés sur ressources extérieures) devait être positif. À compter de 2017, le solde budgétaire de référence (c'est-à-dire le solde budgétaire global moins 20 % des recettes pétrolières et moins 80 % des recettes pétrolières supérieures à la moyenne observées au cours des trois années précédentes) doit être supérieur à -1,5 % du PIB.

² Variation du ratio stock d'arriérés/PIB. Comprend les arriérés de paiement intérieurs et extérieurs. Données fournies par les autorités nationales (qui ne coïncident pas nécessairement avec les constatations des équipes de la CEMAC).

³ Évaluation de la Commission de la CEMAC à partir de : i) la non-accumulation de nouveaux arriérés durant l'année ; et ii) le remboursement progressif des arriérés existants conformément à un calendrier rendu public.

⁴ Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI No 23/245.

Tableau 7. CEMAC : Comptes résumés de la banque centrale, 2017-28
(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 ¹ | 2023 ² | 2023 | 2023 | 2023 ³ | 2023 | 2024 | 2024 ⁴ | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|--|--------|----------|----------|--------|--------|--------|-------------------|-------------------|--------|--------|-------------------|--------|--------|-------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | | | | | | | Mar | Jun | Jun | Sept | 2023 ³ | 2023 | Jun | 2024 ⁴ | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
| | Est. | Est. | Est. | Est. | Est. | Est. | Est. | SR 23/245 z/ | Est. | Proj. | SR 23/245 z/ | Proj. | Proj. | SR 23/245 z/ | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. |
| Avoirs extérieurs nets | 2,131 | 2,379 | 2,730 | 1,980 | 1,420 | 3,169 | 3,135 | 3,125 | 3,509 | 3,600 | 3,134 | 3,735 | 4,205 | 3,442 | 4,191 | 4,775 | 5,200 | 5,756 | 6,559 |
| Avoirs ¹ | 3,218 | 3,777 | 4,362 | 4,193 | 4,677 | 6,854 | 6,782 | 6,910 | 7,071 | 7,231 | 7,008 | 7,500 | 7,734 | 7,377 | 8,031 | 8,464 | 8,688 | 8,918 | 9,356 |
| Unallocated | 638 | 452 | 308 | 101 | 388 | 431 | 697 | 253 | 593 | 593 | 253 | 593 | 593 | 253 | 593 | 593 | 593 | 593 | 593 |
| Cameroon | 1,770 | 2,004 | 2,199 | 2,153 | 2,522 | 3,191 | 3,062 | 3,288 | 3,321 | 3,459 | 3,198 | 3,414 | 3,491 | 3,226 | 3,644 | 3,838 | 3,912 | 4,009 | 4,230 |
| CAR | 206 | 215 | 214 | 242 | 292 | 243 | 219 | 176 | 238 | 227 | 159 | 230 | 220 | 126 | 214 | 200 | 200 | 225 | 259 |
| Congo | 216 | 251 | 617 | 643 | 551 | 578 | 480 | 719 | 502 | 553 | 861 | 783 | 871 | 1,151 | 959 | 1,089 | 1,241 | 1,471 | 1,831 |
| Gabon | 537 | 766 | 813 | 808 | 766 | 882 | 734 | 909 | 925 | 946 | 935 | 968 | 996 | 986 | 1,004 | 996 | 938 | 848 | 703 |
| EG | -31 | -5 | 21 | -30 | 26 | 897 | 914 | 887 | 956 | 838 | 877 | 819 | 826 | 849 | 832 | 849 | 862 | 809 | 752 |
| Chad | -117 | 93 | 191 | 216 | 134 | 633 | 674 | 679 | 536 | 615 | 725 | 693 | 737 | 786 | 785 | 898 | 941 | 964 | 987 |
| Dont : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Compte d'opérations | 2,552 | 3,360 | 3,740 | 3,633 | 2,339 | 3,427 | 3,391 | 3,455 | 3,536 | 3,616 | 3,504 | 3,750 | 3,867 | 3,688 | 4,015 | 4,232 | 4,344 | 4,459 | 4,678 |
| Engagements | -1,088 | -1,398 | -1,632 | -2,213 | -3,257 | -3,685 | -3,646 | -3,785 | -3,562 | -3,632 | -3,874 | -3,765 | -3,528 | -3,935 | -3,840 | -3,688 | -3,488 | -3,261 | -2,796 |
| Unallocated | -17 | -16 | 80 | 233 | 65 | 136 | 149 | 375 | 221 | 221 | 375 | 221 | 221 | 375 | 221 | 221 | 221 | 221 | 221 |
| Cameroon | -448 | -529 | -546 | -809 | -1,171 | -1,337 | -1,358 | -1,449 | -1,376 | -1,440 | -1,449 | -1,440 | -1,440 | -1,442 | -1,477 | -1,444 | -1,315 | -1,166 | -1,028 |
| CAR | -132 | -163 | -177 | -193 | -303 | -299 | -293 | -307 | -295 | -297 | -318 | -295 | -295 | -327 | -298 | -300 | -301 | -268 | -246 |
| Congo | -96 | -89 | -138 | -203 | -277 | -433 | -417 | -513 | -384 | -384 | -540 | -538 | -564 | -593 | -590 | -584 | -579 | -573 | -530 |
| Gabon | -230 | -348 | -428 | -577 | -831 | -924 | -912 | -982 | -924 | -924 | -938 | -853 | -611 | -868 | -716 | -611 | -542 | -469 | -390 |
| EG | -24 | -26 | -146 | -297 | -210 | -213 | -211 | -215 | -210 | -214 | -232 | -224 | -234 | -257 | -247 | -288 | -350 | -347 | -340 |
| Tchad | -140 | -227 | -276 | -366 | -529 | -615 | -604 | -694 | -594 | -594 | -773 | -636 | -606 | -822 | -733 | -683 | -622 | -560 | -482 |
| Avoirs intérieurs nets | 2,066 | 2,316 | 2,316 | 3,459 | 4,563 | 3,987 | 3,985 | 4,489 | 4,338 | 4,198 | 4,194 | 3,464 | 3,666 | 4,199 | 3,380 | 3,374 | 3,573 | 3,632 | 3,450 |
| Crédit net à l'État | 1,946 | 2,209 | 2,469 | 3,348 | 3,948 | 3,372 | 3,298 | 3,391 | 3,635 | 3,455 | 3,007 | 3,297 | 3,026 | 2,536 | 3,083 | 2,610 | 2,007 | 1,274 | 421 |
| Créances | 3,261 | 3,571 | 3,792 | 4,299 | 5,046 | 5,438 | 5,341 | 5,627 | 5,327 | 5,416 | 5,871 | 5,607 | 5,699 | 5,923 | 5,699 | 5,555 | 5,258 | 4,895 | 4,400 |
| Avances et dette consolidée | 2,770 | 2,773 | 2,772 | 2,770 | 2,772 | 2,772 | 2,772 | 2,772 | 2,772 | 2,772 | 2,772 | 2,772 | 2,772 | 2,772 | 2,772 | 2,772 | 2,757 | 2,726 | 2,662 |
| Crédit au FMI | 491 | 798 | 1,020 | 1,528 | 1,849 | 2,257 | 2,171 | 2,446 | 2,156 | 2,245 | 2,690 | 2,436 | 2,529 | 2,742 | 2,529 | 2,399 | 2,133 | 1,802 | 1,339 |
| Dépôts des États | -1,316 | -1,362,6 | -1,323,1 | -951 | -1,097 | -2,067 | -2,044 | -2,236 | -1,691 | -1,961 | -2,863 | -2,309 | -2,674 | -3,387 | -2,617 | -2,945 | -3,251 | -3,621 | -3,980 |
| Créances nettes sur des établissements financiers | 440 | 432 | 274 | 377 | 669 | 460 | 419 | 857 | 674 | 480 | 1,038 | 138 | 138 | 138 | 138 | 138 | 138 | 138 | 138 |
| Autres postes, net | -319 | -324 | -426 | -266 | -55 | 138 | 138 | 241 | 29 | 263 | 149 | 170 | 32 | 159 | 183 | 197 | 212 | 227 | 242 |
| Base monétaire | 4,197 | 4,695 | 5,046 | 5,439 | 5,982 | 7,156 | 7,121 | 7,614 | 7,847 | 7,797 | 7,328 | 7,198 | 7,872 | 7,641 | 7,571 | 8,149 | 8,773 | 9,389 | 10,009 |
| Monnaie en circulation | 2,436 | 2,577 | 2,752 | 3,116 | 3,676 | 3,843 | 3,702 | 3,618 | 3,643 | 3,711 | 4,150 | 4,188 | 3,933 | 4,482 | 4,562 | 4,910 | 5,286 | 5,657 | 6,031 |
| Réserves des banques | 1,717 | 2,050 | 2,222 | 2,245 | 2,212 | 3,029 | 3,090 | 2,409 | 3,838 | 2,740 | 3,276 | 3,306 | 4,187 | 3,553 | 3,616 | 3,892 | 4,190 | 4,484 | 4,781 |
| dont Réserves obligatoires | 442 | 569 | 700 | 743 | 825 | 960 | 1,006 | 867 | 970 | 953 | 1,040 | 1,050 | 1,078 | 1,146 | 1,166 | 1,255 | 1,351 | 1,446 | 1,542 |
| Réserves excédentaires | 977 | 1,125 | 1,160 | 1,145 | 1,038 | 1,650 | 1,662 | 1,194 | 2,416 | 1,401 | 1,781 | 1,798 | 2,608 | 1,906 | 1,941 | 2,089 | 2,249 | 2,407 | 2,566 |
| Encaisses | 297 | 356 | 363 | 357 | 349 | 419 | 422 | 348 | 451 | 387 | 454 | 459 | 501 | 501 | 509 | 548 | 590 | 632 | 673 |
| Autres | 44 | 68 | 72 | 78 | 94 | 284 | 329 | 1,587 | 366 | 1,347 | -98 | -296 | -249 | -393 | -607 | -653 | -703 | -753 | -802 |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Couverture de réserve de la monnaie au sens large (en %) | 30,6 | 33,2 | 36,3 | 31,4 | 31,1 | 40,1 | 39,1 | 42 | 39,2 | 41,8 | 38 | 40,2 | 41,4 | 36 | 38,9 | 38,1 | 36,3 | 34,9 | 34,3 |
| Base monétaire/dépôts (en %) | 52,0 | 53,4 | 54,4 | 53,1 | 52,6 | 54,1 | 52,3 | 59 | 54,5 | 57,4 | 51 | 49,7 | 54,4 | 46 | 47,1 | 47,1 | 47,1 | 47,1 | 47,1 |

Sources : BEAC.

1 Réserves internationales brutes, incluant l'or, les réserves de change, la position des réserves auprès du FMI et le solde global net du compte d'opérations auprès du Trésor français.

2 Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI no 23/245.

3 Comprend les espèces en coffre et les dépôts des banques commerciales auprès de la BEAC.

4 Dont un reclassement du fonds régional de garantie des dépôts (FOGADAC) en passif domestique à partir de juin 2022.

Tableau 8. CEMAC : Avoirs extérieurs nets de la banque centrale, 2017–28
(en milliards de francs CFA)

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2023' | 2023 | 2023' | 2023' | 2023' | 2024 | 2024' | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|--|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------------|-------|-------|--------------|-------|-------|--------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | | | | | | | Mar | Jun | June | Sept. | | | June | | | | | | |
| | Est. | Est. | Est. | Est. | Est. | Est. | Est. | SR 23/245 1/ | Proj. | Proj. | SR 23/245 1/ | Proj. | Proj. | SR 23/245 1/ | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. |
| Avoirs extérieurs nets de la BEAC | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Encours | 2,131 | 2,379 | 2,730 | 1,980 | 1,420 | 3,169 | 3,135 | 3,125 | 3,509 | 3,600 | 3,134 | 3,735 | 4,205 | 3,442 | 4,191 | 4,775 | 5,200 | 5,756 | 6,559 |
| Variation par rapport à la fin de l'exercice précédent | -123 | 248 | 348 | -750 | -561 | 1,749 | -33 | -43 | 340 | 431 | -35 | 566 | 471 | 308 | 456 | 585 | 424 | 557 | 803 |
| dont Cameroun | 216 | 152 | 179 | -309 | 7 | 503 | -150 | -16 | 91 | 165 | -105 | 120 | 77 | 35 | 192 | 228 | 202 | 247 | 360 |
| République centrafricaine | 35 | -22 | -15 | 12 | -60 | -46 | -18 | -22 | 0 | -13 | -50 | -9 | -10 | -42 | -18 | -16 | -1 | 58 | 56 |
| Congo | -207 | 43 | 313 | -38 | -167 | -128 | -81 | 62 | -27 | 25 | 177 | 101 | 62 | 236 | 124 | 136 | 157 | 235 | 403 |
| Gabon | -64 | 111 | -34 | -154 | -297 | 24 | -136 | -32 | 42 | 63 | 38 | 156 | 270 | 121 | 174 | 96 | 12 | -18 | -66 |
| Guinée équatoriale | -43 | 25 | -95 | -143 | 83 | 867 | 20 | -12 | 63 | -59 | -39 | -89 | -3 | -53 | -10 | -23 | -50 | -50 | -50 |
| Tchad | 45 | 123 | 48 | -65 | -245 | 413 | 53 | -32 | -75 | 3 | -65 | 39 | 75 | 11 | -5 | 163 | 104 | 85 | 101 |
| non alloués | -105 | -185 | -49 | -53 | 118 | 114 | 279 | 9 | 247 | 247 | 9 | 247 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

Sources : BEAC et projections des services du FMI.

¹ Se réfère aux projections publiées dans le rapport pays du FMI n° 23/2245.

Tableau 9. Pays de la CEMAC menant des programmes : Sources de financement extérieur, 2017–24
(en milliards de francs CFA)

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | | | | | 2024 | | | |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|-------------|--------------------|-------------|--------------------|------------|-----------------|-------------|------------|------------|-------------|
| | Est. | Est. | Est. | Est. | Est. | Est. | H1 SR 23/245 2/ | H1 Proj | H2 SR 23/245 2/ | H2 Proj | SR 23/245 2/ | Proj | H1 Proj | H2 Proj | Proj |
| 1. Besoins de financement extérieur ¹ | 1269 | 1211 | 1077 | 1757 | 481 | 131 | 406 | 28 | 390 | 564 | 797 | 592 | 307 | 275 | 582 |
| | 307 | 265 | 237 | 224 | 141 | 354 | 201 | 71 | 147 | 73 | 348 | 144 | 52 | -24 | 29 |
| 3. Support budgétaire d'autres donneur | 798 | 684 | 665 | 451 | 29 | 141 | 130 | 67 | 255 | 534 | 385 | 600 | 91 | 196 | 287 |
| Banque Mondiale | 261 | 50 | 291 | 123 | 0 | 31 | 25 | 23 | 151 | 141 | 175 | 164 | 24 | 129 | 153 |
| Banque Africaine de Développement | 338 | 270 | 184 | 220 | 13 | 45 | 49 | 10 | 88 | 79 | 137 | 89 | 35 | 42 | 77 |
| Union Européenne | 45 | 57 | 16 | 68 | 3 | 4 | 0 | 0 | 3 | 3 | 3 | 3 | 6 | 13 | 20 |
| France | 154 | 149 | 174 | 11 | 13 | 59 | 56 | 33 | 13 | 13 | 69 | 46 | 32 | 16 | 48 |
| Autres* | 1 | 158 | 0 | 29 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 298 | 0 | 298 | 0 | 0 | 0 |
| 4. Emprunt Commerciale | 112 | 0 | -79 | 595 | 456 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 5. Allègement de la dette | 0 | 0 | 0 | 285 | 104 | 7 | 0 | 0 | -1 | -1 | -1 | -1 | 0 | 0 | 0 |
| 6. Arrears extérieurs | 0 | 0 | 67 | 29 | -57 | -1 | 0 | 0 | -35 | -35 | -35 | -35 | 0 | -1 | -1 |
| 7. Ecart de financement résiduel | -1 | 161 | 297 | -258 | -26 | -315 | 0 | -106 | 0 | -71 | 0 | -177 | -67 | -67 | -133 |

¹Après modification projetée/cible des réserves brutes.

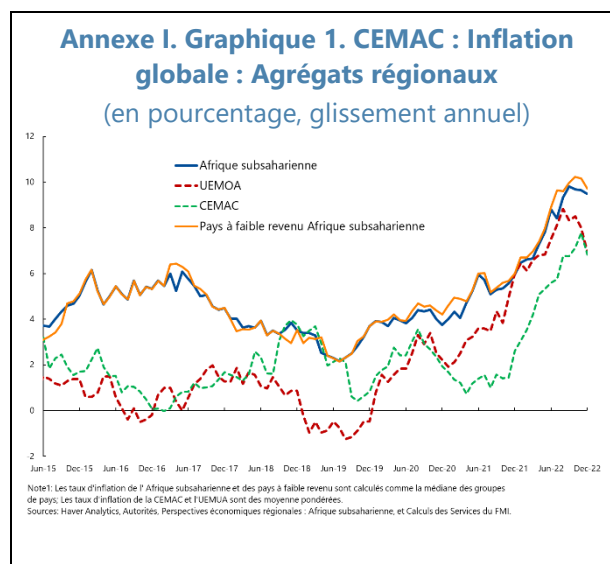
²Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI no 23/245.

*inclus les appui budgétaires de la BDEAC en CFAF

Annexe I. Le Risque d'Enracinement de l'Inflation dans la CEMAC

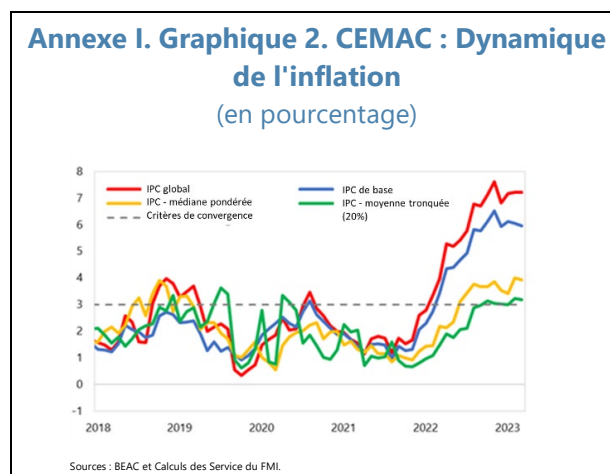
1. Comme ailleurs dans le monde, l'inflation a été plus forte et plus persistante que prévu dans les pays de la CEMAC en 2022, et s'est rapprochée de celle des pays pairs.

En novembre 2022, le taux d'inflation a atteint 7,6 % (en glissement annuel), son plus haut niveau depuis 2009, et a ensuite avoisiné 7,2 % (en glissement annuel) au premier trimestre de 2023. La poussée initiale de l'inflation totale était largement due à la flambée des prix mondiaux des denrées alimentaires et de l'énergie associée aux perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales après la pandémie et aux retombées de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Cependant, il y a des signes d'élargissement des pressions sur les prix, ce qui accroît le risque d'enracinement de l'inflation. Cette annexe examine ce risque et les implications pour la politique économique.



2. Les pressions inflationnistes se généralisent.

Différentes mesures de l'inflation sous-jacente, qui excluent généralement les composantes les plus volatiles, comme les produits alimentaires et l'énergie, sont en hausse et demeurent obstinément élevées (annexe I, graphique 2). L'inflation de base mesurée par la BEAC (qui exclut les prix des produits alimentaires, des boissons non alcoolisées et du transport) a atteint 5,9 % en glissement annuel en mars 2023, par rapport à 3,4 % au même mois l'année précédente. D'autres mesures de



l'inflation sous-jacente laissent aussi croire que les pressions à la hausse sur les prix se généralisent. Par exemple, la moyenne tronquée de l'inflation calculée par les services du FMI et la médiane pondérée ont augmenté d'environ 1,7 point de pourcentage de mars 2022 à mars 2023.¹ L'inflation se diffuse de plus en plus. Par exemple, plus des deux tiers du panier de l'IPC contiennent des

¹ La moyenne tronquée et la médiane pondérée sont des indicateurs de l'inflation de base qui excluent les composantes de l'IPC dont les variations de prix au cours d'un mois donné se situent dans les extrémités de la distribution des variations de prix. La moyenne tronquée à 20 % retranche 10 % de la variation en glissement annuel à chaque extrémité de la distribution de l'IPC dont les prix ont changé chaque mois et agrège les taux de variation sur un an en utilisant des pondérations rééchelonnées. La médiane pondérée (ou la moyenne tronquée à 50 %) correspond à la variation des prix au 50^e percentile (par pondération) de la distribution classée des variations de prix.

articles dont les taux d'inflation sont supérieurs à 3 % en mars 2023, contre moins de 10 % en début de l'année, et certains de ces articles ont des prix qui augmentent de plus de 5 %.

3. L'inflation dans la CEMAC est influencée par des facteurs mondiaux et montre une forte persistance. ² Selon une analyse économétrique des services du FMI, les chocs sur les prix mondiaux (notamment du transport, du pétrole et des denrées alimentaires), après prise en compte des effets des facteurs intérieurs (anticipations d'inflation et écart de production), ont tous des corrélations positives et importantes avec l'inflation totale. Il est important de noter que l'inflation totale est très persistante, les retards de l'inflation ayant des coefficients élevés et significatifs.

4. Les chocs sur les prix mondiaux ont un effet persistant sur l'inflation totale intérieure³. L'analyse des services du FMI suggère également que l'impact des chocs sur les prix des denrées alimentaires sur l'inflation est plus progressif, mais plus important et plus persistant que celui d'un choc sur les cours du pétrole (annexe I, graphiques 3 et 4). Cela reflète la part importante des produits alimentaires dans le panier de consommation de la région (environ 40 %). En revanche, les chocs sur les prix mondiaux du transport ont un effet plus modeste et plus progressif que les chocs sur les prix du pétrole et les denrées alimentaires, mais sont persistants.

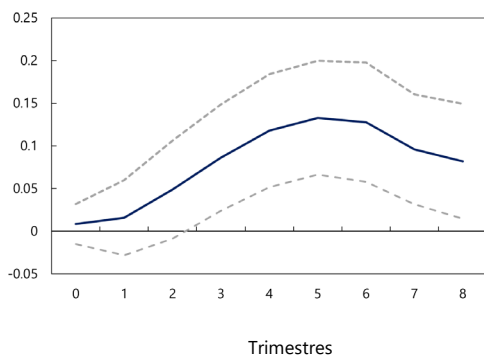
5. L'approche de politique monétaire dépendante des données, avec un biais de resserrement, est appropriée. En effet, les premières indications de pressions généralisées sur les prix, la forte persistance de l'inflation totale et les répercussions plus persistantes des chocs sur les prix mondiaux suggèrent que le retour de l'inflation au critère de convergence de 3 % prendra du temps. Ces conditions créent un environnement difficile pour la conduite de la politique monétaire dans la CEMAC. Cela conforte également la décision de la BEAC de resserrer sa politique monétaire en augmentant ses taux directeurs à plusieurs reprises depuis novembre 2021 afin d'éviter le « désancrage » des anticipations d'inflation. L'effet persistant des chocs des prix mondiaux sur l'inflation suggère également que la récente modération des prix mondiaux des matières premières prendra probablement du temps pour se répercuter intégralement sur les prix intérieurs. Par conséquent, les décisions de politique monétaire de la BEAC devraient continuer de dépendre des données. Elle devrait suivre de près les pressions sur les prix intérieurs et extérieurs, et maintenir un biais de resserrement, tout en resserrant davantage les conditions de liquidité. Alignée sur l'orientation restrictive de la politique monétaire, la politique budgétaire devrait jouer un rôle complémentaire important dans la réduction des pressions inflationnistes en limitant la demande globale.

² Tiedemann, Ambassa et Bizimana (à paraître en 2024). « Understanding Inflation Dynamics ». Pour mieux évaluer les facteurs qui influencent l'inflation, le cadre d'une courbe de Phillips, qui met en évidence une relation entre l'inflation et l'écart de production, est utilisé. La version de la courbe de Phillips estimée pour la région CEMAC est complétée par des indicateurs de persistance de l'inflation et des anticipations d'inflation, et par des mesures des pressions inflationnistes extérieures (pressions sur les prix mondiaux de l'énergie et des denrées alimentaires, et sur les chaînes d'approvisionnement) sur la période trimestrielle de 2001 à 2022.

³ La méthode de projection locale (Jordà, 2005) est utilisée pour estimer les réponses impulsionnelles de l'inflation aux chocs sur les prix mondiaux.

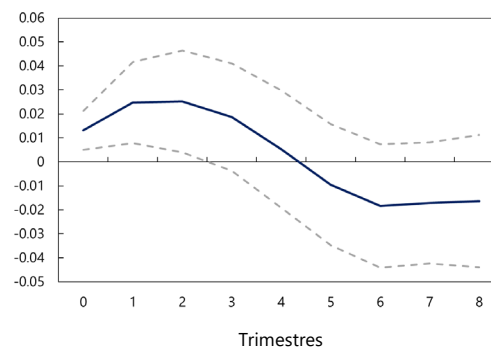
Annexe I. Graphique 3. CEMAC : Effet d'un choc des prix des denrées alimentaires sur l'inflation

(en points de pourcentage)



Annexe I. Graphique 4. CEMAC : Effet d'un choc des cours pétroliers sur l'inflation

(en points de pourcentage)



Source : BEAC ; calculs des services du FMI.

Notes : L'inflation de base calculée par la BEAC exclut les prix des produits alimentaires, des boissons non alcoolisées et du transport.

Annexe I. Le graphique 3 illustre l'effet d'une variation d'un point de pourcentage de l'inflation des prix mondiaux des denrées alimentaires sur l'inflation de l'IPC intérieur. Le trait plein représente la fonction de réponse impulsionnelle ; les traits pointillés représentent l'intervalle de confiance à 90 %.

t=0 indique le trimestre du choc.

Annexe I. Le graphique 4 illustre l'effet d'une variation d'un point de pourcentage de l'inflation des prix du pétrole sur l'inflation de l'IPC intérieur. Le trait plein représente la fonction de réponse impulsionnelle ; les traits pointillés représentent l'intervalle de confiance à 90 %.

t=0 indique le trimestre du choc.

Annexe II. Avoirs extérieurs nets et cours pétroliers

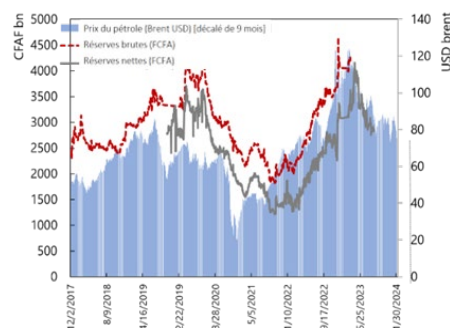
1. Dans la plupart des pays membres de la CEMAC, l'accumulation des avoirs extérieurs nets (AEN) suit globalement les fluctuations des cours pétroliers mondiaux. En 2022, les exportations de pétrole représentaient 71 % de l'ensemble des exportations, mais avec des différences entre les pays (annexe II, tableau 1). Pourtant, il est rare que l'accumulation d'AEN suive précisément les tendances à court terme des cours pétroliers. Deux faits stylisés se distinguent :

- Bien que les pays exportateurs nets d'hydrocarbures aient bénéficié de surcroît de recettes pétrolières générées par les cours élevés du pétrole et du gaz depuis l'an dernier, l'accumulation plus importante de réserves a suivi avec un décalage important. Selon l'analyse statistique des services du FMI, il semble qu'historiquement, les variations des AEN dans la zone CEMAC viennent en réponse aux variations des cours pétroliers avec un décalage approximatif de 9 mois (annexe II, graphique 1).¹ La situation varie cependant d'un État membre à l'autre : au Congo, le décalage peut se prolonger jusqu'à 18 mois. Ce décalage entre les variations des cours pétroliers et l'accumulation d'AEN découle de plusieurs facteurs, notamment la maturité des contrats à terme sur les prix du pétrole et les accords contractuels de partage des recettes entre les autorités et les sociétés pétrolières. Les autorités des pays de la CEMAC détiennent des participations dans les sociétés pétrolières et touchent donc une partie du surcroît de recettes pétrolières, même si celles-ci ne se concrétisent parfois qu'après des semaines, voire des mois.

Annexe II. Tableau 1. CEMAC : Exportations de pétrole par pays, 2022

| (Pourcentage de leurs propres exportations) | |
|---|-------------|
| RCA | 0,0 |
| Cameroun | 40,1 |
| Congo | 82,2 |
| Gabon | 72,2 |
| Guinée équatoriale | 92,8 |
| Tchad | 81,0 |
| CEMAC | 72,1 |

Annexe II. Graphique 1. CEMAC : Variations quotidiennes des cours pétroliers et AEN

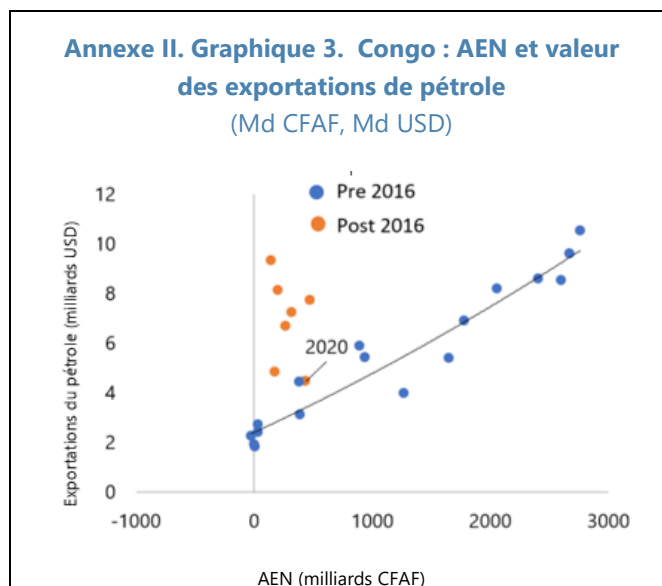
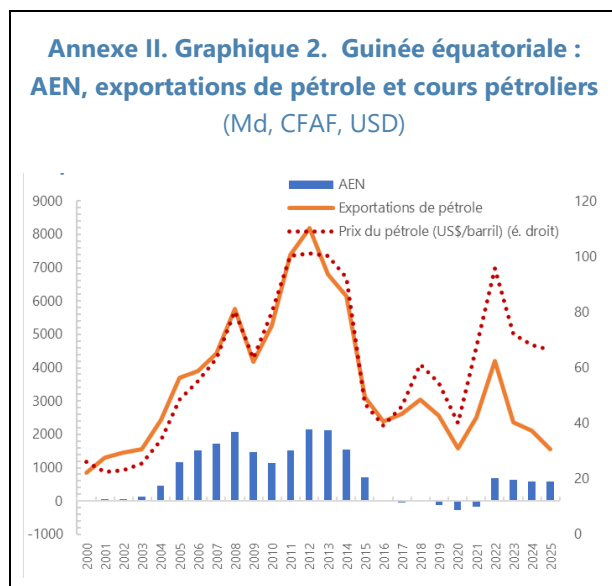


Sources : BEAC et calcul des services du FMI.

- Même si historiquement, il y a toujours eu un lien étroit entre les AEN et les cours pétroliers dans les pays exportateurs nets d'hydrocarbures de la CEMAC, ce lien s'est un peu effrité ces

¹ Nous utilisons un modèle de régression standard des moindres carrés ordinaires et pondérés (MCO/MCP) avec les écart-types de Driscoll-Kraay $NFA_{i,t} = \alpha + NFA_{i,t-1} + NFA_{i,t-2} + NFA_{i,t-3} + NFA_{i,t-4} + Oil_Price_{i,t-3} + \varepsilon_{i,t}$, où $t = quarterly$ et $i = country$. Ce modèle ne tient pas compte des autres facteurs structurels susceptibles d'influer sur l'accumulation d'AEN, comme les appuis budgétaires, les variations des réserves de pétrole ou la réglementation régissant les recettes tirées des exportations (notamment la réglementation des changes). Le modèle n'inclut pas non plus de facteurs idiosyncratiques.

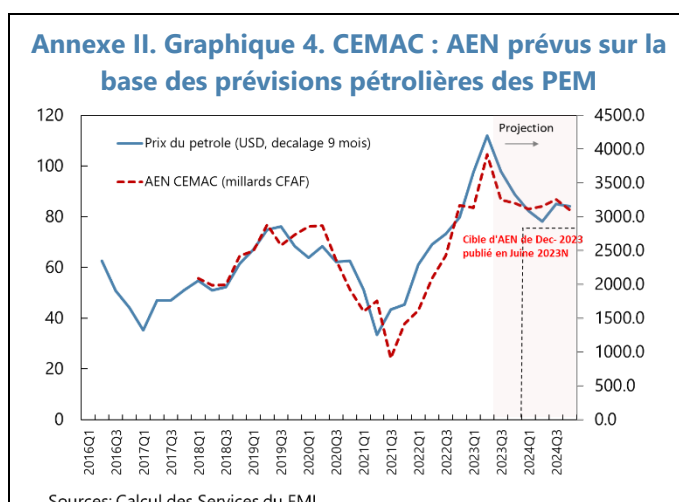
dernières années. Cela est particulièrement vrai en Guinée équatoriale et au Congo. En Guinée équatoriale, depuis 2016, le volume des exportations de pétrole ne fluctue plus en fonction des cours pétroliers (annexe II, graphique 2), ce qui s'explique par l'épuisement des champs pétroliers et le sous-investissement. Le Congo n'a pas accumulé de réserves à la hauteur des recettes tirées depuis 2016 de ses exportations de pétrole (annexe II, graphique 2). Cela s'est produit après la chute importante des cours pétroliers de 2014 à 2016, lorsque la chute d'environ 70 % des prix du pétrole a fait passer le solde du compte des transactions courantes d'un excédent correspondant à environ 0,1 % du PIB en 2014 à un déficit d'environ 40 % du PIB en 2015 et de 45 % du PIB en 2016.



2. L'analyse des services du FMI pointe vers une possibilité que les résultats dépassent les prévisions de juin 2023 en ce qui concerne la cible d'AEN à fin décembre 2023.

L'impact décalé et variable des cours pétroliers sur l'accumulation d'AEN, et des facteurs nationaux idiosyncratiques compliquent les projections, mais des méthodes simples peuvent néanmoins générer de l'information utile. Au moyen d'un modèle de régression simple, nous contrôlons la performance passée (AEN décalés) pour estimer le lien historique entre les

variations des cours pétroliers et les AEN. Les surprises dans les performances récentes sont captées par le stock passé d'AEN. Au moyen des élasticités estimées et des prévisions des cours pétroliers des PEM, les résultats sont utilisés pour estimer l'accumulation d'AEN comme l'illustre le graphique 4. L'accumulation projetée dépasse légèrement la cible d'AEN fixée en juin 2023 à atteindre en décembre 2023 (4,32 milliards d'euros), en partie en raison d'une révision à la hausse des cours



pétroliers.² Cette projection ne tient cependant pas compte de la correction apportée en septembre aux AEN ni des autres facteurs idiosyncratiques, comme les perturbations temporaires de la production pétrolière imputables au coup d'État au Gabon. La conclusion d'un accord, entre le secteur des industries extractives et la BEAC sur les modalités opérationnelles de rapatriement des fonds destinés à la remise en état des sites pétroliers, constituerait un aléa positif qui influerait sur l'accumulation d'AEN.

² [Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale : Rapport des services du FMI sur les politiques communes des pays membres et politiques communes à l'appui des programmes de réforme des pays membres - Communiqué de presse ; Rapport des services du FMI ; et déclaration de l'administrateur \(imf.org\).](#)

Annexe III. Matrice d'évaluation des risques¹

| Risques | Probabilité | Incidence en cas de concrétisation du risque | Réponse recommandée |
|---|--------------|--|---|
| Risques mondiaux | | | |
| <p>Intensification de conflits régionaux. L'aggravation de la guerre menée par la Russie en Ukraine ou d'autres conflits régionaux et les sanctions économiques qui en résultent perturbent les échanges commerciaux (par exemple l'énergie, l'alimentation, le tourisme et/ou des composantes essentielles de la chaîne d'approvisionnement), les envois de fonds, les IDE et flux financiers, et les systèmes de paiement et entraînent par ailleurs des mouvements de réfugiés.</p> | Élevé | <p style="text-align: center;">Élevé</p> <p>Liens commerciaux et financiers directs limités avec la Russie et l'Ukraine. Toutefois, la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie pourrait causer une augmentation encore plus forte de l'inflation, entraîner une détérioration de la position extérieure et exercer des pressions additionnelles sur les réserves, ralentir la reprise et accroître la pauvreté et l'inégalité.</p> <p>Pressions additionnelles sur les dépenses publiques et les exonérations fiscales, qui menacent la stratégie de rééquilibrage budgétaire et la viabilité de la dette.</p> | <p>Accélérer les ajustements budgétaires, relever les taux directeurs pour ralentir l'inflation et trouver un financement extérieur à coût abordable tout en mobilisant des subventions additionnelles et des prêts concessionnels pour soutenir les réserves et le régime de parité fixe.</p> <p>Offrir une aide ciblée aux ménages vulnérables afin d'atténuer les répercussions de l'augmentation des prix du carburant et des aliments.</p> |

¹ La matrice d'évaluation des risques (MER) présente des événements qui pourraient modifier sensiblement la trajectoire de référence (le scénario le plus probable selon les services du FMI). La probabilité relative de réalisation des risques correspond à l'évaluation subjective, par les services du FMI, des risques pesant sur le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité entre 10 et 30 % et « élevée » une probabilité entre 30 et 50 %). La matrice d'évaluation des risques reflète le point de vue des services du FMI sur la source des risques et le niveau général de préoccupation au moment des discussions avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent provoquer des interactions et se réaliser simultanément. Les chocs et les scénarios conjoncturels mettent en évidence les risques qui pourraient se matérialiser à un horizon plus court (entre 12 et 18 mois) compte tenu du scénario de référence actuel. Les risques structurels sont ceux qui resteront probablement importants à plus long terme.

| Risques | Probabilité | Incidence en cas de concrétisation du risque | Réponse recommandée |
|---|---------------------|--|--|
| <p>Volatilité des prix des produits de base. Une succession de perturbations de l'offre (dues par exemple à des conflits, à l'incertitude et à des restrictions à l'exportation) et de fluctuations de la demande entraîne une volatilité récurrente des prix des matières premières, des pressions extérieures et budgétaires dans les pays émergents et les pays en développement, des effets de contagion et une instabilité sociale et économique.</p> | <p>Élevé</p> | <p style="text-align: center;">Moyenne</p> <p>Les prix élevés du pétrole compensent en partie l'augmentation des prix des denrées alimentaires et des engrais, et améliorent les positions budgétaires et extérieures, mais les pressions inflationnistes pourraient s'accumuler et la situation budgétaire se détériorer si les autorités tentent de contrer le problème de sécurité alimentaire par des mesures de contrôle des prix et des subventions. La dégradation de la sécurité alimentaire, surtout dans les zones urbaines, pourrait raviver les tensions sociales et nuire à la croissance.</p> <p>Scénario optimiste Les prix élevés des produits de base gonflent les recettes tirées de la production de pétrole et d'autres produits de base.</p> <p>Scénario pessimiste Les prix élevés des denrées alimentaires importées ont un effet négatif sur les dépenses de la classe moyenne urbaine et compromettent la sécurité alimentaire des ménages pauvres. Les prix élevés des engrais ont un effet néfaste sur l'agriculture et sur les futures récoltes. L'inflation s'accumule et menace la reprise.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir des dépenses budgétaires alignées sur les objectifs de déficit budgétaire des programmes afin de contenir l'inflation, de réduire la dette et de créer une marge de manœuvre budgétaire en prévision du prochain repli des prix des produits de base ; rationaliser et cibler les dépenses, y compris par une meilleure gestion des finances publiques (GFP). • Hiérarchiser par ordre de priorité les dépenses sociales ciblant les populations les plus vulnérables. Si les filets de protection sociale sont sous-développés et que des mesures de contrôle des prix sont nécessaires, compenser les dépenses par une amélioration de la collecte des taxes et impôts, un élargissement des assiettes fiscales et la suppression progressive des exonérations fiscales. • Mettre en œuvre des réformes structurelles et renforcer le commerce intrarégional afin de diversifier l'économie et de réduire la dépendance aux prix du pétrole et des produits de base. • Pour aider à dissocier l'accumulation de réserves des recettes pétrolières, la BEAC devrait poursuivre ses discussions constructives avec les entreprises du secteur extractif afin d'assurer une application harmonieuse des mesures de rapatriement des fonds destinés à la remise en état des sites pétroliers (RES). |

| Risques | Probabilité | Incidence en cas de concrétisation du risque | Réponse recommandée |
|---|-------------|--|---|
| <p>Ralentissement brutal ou récession au niveau mondial. Des facteurs de risque mondiaux se conjuguent à des facteurs plus spécifiques pour entraîner un ralentissement brutal et synchronisé de la croissance, avec une récession dans certains pays, des retombées négatives via les canaux des échanges commerciaux et financiers, et une fragmentation des marchés provoquant un arrêt soudain des entrées de capitaux dans les pays émergents et les pays en développement.</p> | Moyenne | <p>Élevé Un fléchissement de la croissance mondiale ferait probablement baisser les prix du pétrole, ralentirait la croissance, affaiblirait les positions budgétaires et extérieures des pays de la CEMAC dépendants du pétrole et, ce qui pèserait en fin de compte sur le niveau des réserves.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre la réglementation des changes, renforcer les efforts de rapatriement y compris des entreprises publiques. • Concevoir des plans d'urgence budgétaires pour faire face à la détérioration du solde des transactions courantes. • Mettre en œuvre des mesures structurelles pour diversifier l'économie, renforcer la compétitivité et approfondir l'intégration régionale. |
| <p>Mauvais calibrage de la politique monétaire. Dans un contexte de grande incertitude économique et de fragilité marquée du secteur financier, les grandes banques centrales suspendent le resserrement de la politique monétaire ou assouplissent prématurément l'orientation de la politique monétaire, ce qui entraîne un « désancrage » des anticipations d'inflation, une spirale salaires-prix et cause des effets de contagion sur les marchés financiers.</p> | Moyenne | <p>Moyenne La baisse prématurée des taux d'intérêt par les grandes banques centrales pourrait inciter la BEAC à assouplir sa politique prématurément elle aussi. Il pourrait en résulter une augmentation de l'inflation qui nuirait à la crédibilité de la BEAC. Le « désancrage » des anticipations d'inflation pourrait entraver les progrès vers la stabilité des prix.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • La BEAC devrait maintenir sa politique monétaire inchangée et conserver son biais de resserrement afin de bien ancrer les anticipations et de soutenir les réserves. • Maintenir une politique budgétaire prudente afin de préserver l'ancrage de la monnaie et d'atténuer l'effet d'éviction sur le marché régional. • Accélérer la mise en œuvre du programme de réformes structurelles afin de favoriser les flux de capitaux (en particulier l'IDE) et de renforcer la confiance. |

| Risques | Probabilité | Incidence en cas de concrétisation du risque | Réponse recommandée |
|--|-------------|---|--|
| <p>Instabilité financière systémique. De fortes fluctuations des taux d'intérêt réels et des primes de risques ainsi que la réévaluation des actifs sur fond de ralentissement économique et de réorientation de la politique économique déclenchent des problèmes d'insolvabilité dans les pays où des banques ou établissements financiers non bancaires sont fragiles, entraînant une dislocation des marchés et des effets de contagion entre pays.</p> | Moyenne | <p>Moyenne</p> <p>Le durcissement des conditions de financement mondiales et l'envolée des primes de risque pousseraient les coûts d'emprunt à la hausse et accentueraient les vulnérabilités liées à la dette, ce qui aurait des répercussions sur la croissance. Ces effets pourraient entraîner des difficultés financières pour les PME, les entreprises publiques et les banques déjà confrontées à d'importants besoins de liquidités. Cela perturberait également les progrès réalisés en matière d'inclusion financière et d'approfondissement des marchés financiers.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la surveillance bancaire et faire appliquer la réglementaire prudentielle. • Améliorer les processus et procédures de recouvrement des dettes et des garanties. • Créer une marge de manœuvre budgétaire pour absorber les chocs financiers. • La BEAC devrait, en collaboration avec la COBAC, s'attaquer plus résolument aux banques en difficulté de liquidité. • La COBAC devrait s'assurer que les banques sous-capitalisées soumettent des plans réalistes de recapitalisation à moyen terme et définissent une stratégie visant à réduire les prêts non productifs. |
| <p>Mécontentement social. L'inflation élevée, la diminution des revenus réels et les répercussions des crises (notamment migratoires) dans d'autres pays accentuent les inégalités, provoquent des troubles sociaux et entraînent des difficultés de financement ainsi que des mesures populistes préjudiciables. Cela exacerbe les déséquilibres, ralentit la croissance et provoque une réévaluation du risque par les marchés.</p> | Moyenne | <p>Élevé</p> <p>Des tensions sociales éclatent lorsque les efforts d'assainissement budgétaire entraînent une hausse du chômage et, dans un contexte de hausse de l'inflation des prix des denrées alimentaires, porte préjudice aux groupes vulnérables. Cette situation combinée à d'autres formes d'instabilité politique pourrait retarder la convergence budgétaire régionale et avoir des effets néfastes sur la position extérieure.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les recettes pétrolières exceptionnelles pour atténuer l'instabilité macroéconomique et renforcer les positions budgétaires et extérieures de manière à maintenir la confiance des marchés et à attirer l'investissement privé. • Maintenir un dialogue social efficace, protéger les dépenses sociales et établir des filets de protection sociale pour lutter contre la pauvreté. • Accroître les investissements sociaux en santé, en éducation, en mieux-être et en développement des compétences des jeunes afin d'éviter d'alimenter les tensions sociales. |
| <p>Approfondissement de la fragmentation géoéconomique. L'élargissement et l'aggravation des conflits et la réduction de la</p> | Élevé | <p>Moyenne</p> <p>La restructuration des échanges commerciaux et la démondialisation pourraient</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la résilience de l'économie et des principales chaînes d'approvisionnement, en |

| Risques | Probabilité | Incidence en cas de concrétisation du risque | Réponse recommandée |
|--|----------------|---|--|
| coopération internationale entraînent une reconfiguration plus rapide des échanges commerciaux et des IDE, des perturbations de l'offre, des mesures protectionnistes, une fragmentation des systèmes technologiques et de paiement, une hausse du coût des intrants, une instabilité financière, une fragmentation des systèmes monétaires et financiers internationaux et une baisse de la croissance potentielle. | | diminuer les importations et les exportations, augmentant les coûts des biens et des capitaux importés, et affectant la croissance. Elles pourraient aussi entraîner des divergences au sein des États membres de la CEMAC. L'accès aux marchés financiers internationaux pourrait se fragmenter, ce qui aurait des conséquences sur la stabilité et la croissance à moyen et à long terme. | favorisant notamment la diversification. |
| Cybermenaces. Les cyberattaques contre les infrastructures physiques ou numériques (y compris les écosystèmes de monnaie numérique et de cryptoactifs) ou l'utilisation abusive des technologies d'IA déclenchent une instabilité financière et économique. | Moyenne | Moyenne Impact sur les services publics qui dépendent de l'infrastructure numérique. | <ul style="list-style-type: none"> • Créer des plans d'urgence en cas de cyber-attaques. • Évaluer le risque et les incidences des cyber-attaques sur les services publics, y compris sur les systèmes informatiques des institutions publiques. |
| Phénomènes climatiques extrêmes. Les phénomènes climatiques extrêmes provoqués par la hausse des températures entraînent des pertes en vies humaines, de graves dommages aux infrastructures, des perturbations de l'offre, une croissance plus faible et une instabilité financière. | Moyenne | Élevé Des inondations et sécheresses plus fréquentes (CAM, TCD). Prévalence accrue de certaines maladies (p. ex., la méningite) et récoltes plus maigres à cause du climat plus sec (RCA, EQN) Montée du niveau des océans, assèchement des rivières et des lacs (GAB, EQN, TCD), déplacement des populations et destruction des infrastructures. | <ul style="list-style-type: none"> • Investir dans l'adaptation au changement climatique et améliorer les mécanismes de réactions aux chocs pour faire face aux inondations et aux sécheresses. Renforcer la sécurité alimentaire, notamment grâce à l'irrigation et l'augmentation de la productivité dans l'agriculture. Limiter l'impact sur les populations pauvres par des transferts budgétaires ciblés et autres types de dépenses publiques. • Assainir le climat des affaires pour stimuler l'investissement dans de nouveaux secteurs et favoriser la diversification. • Libérer de l'espace budgétaire pour investir |

| Risques | Probabilité | Incidence en cas de concrétisation du risque | Réponse recommandée |
|---|-------------|--|--|
| | | | <p>dans des infrastructures d'atténuation et d'adaptation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec des partenaires à l'identification des populations et régions vulnérables, procéder à des évaluations de risque et planifier des mesures d'atténuation des catastrophes. |
| <p>Transition énergétique désordonnée. La transition désordonnée vers la neutralité carbone (notamment en raison de pénuries de métaux essentiels) et l'incertitude liée à la politique climatique entraînent des perturbations de l'offre, des actifs irrécupérables, la volatilité des marchés ainsi qu'un ralentissement des investissements et de la croissance.</p> | Moyenne | <p>Moyenne</p> <p>La diminution de la demande d'hydrocarbures rend obsolète le moteur de la croissance (le pétrole). La fenêtre d'opportunité pour être compétitif dans les secteurs non pétroliers se rétrécit, ce qui réduit la probabilité de diversification et le potentiel de croissance inclusive. Cela pourrait accroître la pauvreté et creuser les inégalités de richesse déjà importantes.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des réformes structurelles profondes en matière de gouvernance, et de stimulation de la croissance. • Investir dans l'éducation et le développement des compétences, le climat des affaires et les infrastructures (y compris les infrastructures de développement numérique) afin d'accroître la compétitivité. • Accélérer les efforts de mise place de filets de protection sociale capables de protéger les populations vulnérables contre les chocs et transitions à venir. |
| Risques intérieurs (à la région de la CEMAC) | | | |
| <p>Accroissement des risques pour la sécurité, notamment en raison d'effets de contagion à l'échelle régionale</p> | Élevée | <p>Élevé</p> <p>Un accroissement ou une propagation des chocs sécuritaires pourrait avoir des effets négatifs sur l'investissement, l'activité économique et les finances publiques, et rendre l'action publique plus difficile à mettre en œuvre. La région est également vulnérable aux changements de régime soudains.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la sécurité, renforcer les filets de protection sociale et stimuler la création d'emplois dans le secteur privé. • Dégager une marge de manœuvre budgétaire en accélérant les réformes de mobilisation des recettes. • Revoir la hiérarchie des dépenses non prioritaires. S'assurer que le rythme de l'assainissement à moyen terme est progressif, mais compatible avec la stabilité budgétaire. |

Annexe IV. CEMAC — Évaluation du secteur extérieur

Évaluation globale : La position extérieure de la CEMAC est un peu plus faible que le niveau qu'impliquent par les fondamentaux et les politiques souhaitables à la fin de 2022. Le solde des transactions courantes de la CEMAC continue de se remettre du choc pétrolier de 2015 et atteignait 3,6 % du PIB à la fin de 2022. L'excédent du compte des transactions courantes a été soutenu par l'augmentation des cours des hydrocarbures et la dépréciation réelle de la monnaie par rapport au dollar américain pendant la plus grande partie de l'année. En 2023, on prévoit un déficit (-1,1 % du PIB).

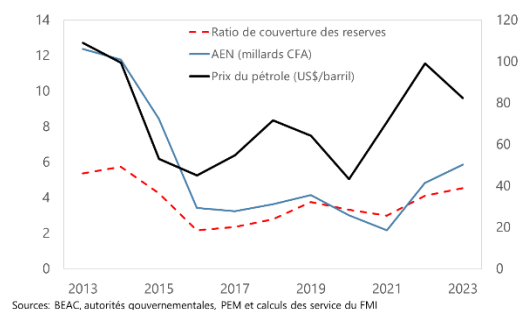
Les réserves brutes régionales ont augmenté substantiellement tout au long de 2022, grâce à l'augmentation des recettes tirées des exportations d'hydrocarbures et au rapatriement plus efficace des devises lié à une application plus stricte de la réglementation des changes. L'évaluation quantitative du taux de change s'appuyant sur la méthodologie du compte courant EBA-lite du FMI suggère une surévaluation du taux de change effectif réel (TCER) de 6,4 % en 2022. Le solde du compte des transactions courantes devrait revenir à sa moyenne historique à moyen terme, tandis qu'au cours de la même période, les réserves devraient augmenter, grâce aux évolutions du compte en capital et du compte financier, et elles devraient atteindre le point de référence considéré satisfaisant pour une union monétaire riche en ressources exposée à la volatilité des prix des produits de base (5 mois) à moyen terme.

Mesures potentielles : une solide position extérieure jumelée à des réserves satisfaisantes et des entrées de capitaux viables à moyen terme exigent une combinaison appropriée de politiques budgétaire et monétaire prudentes. Des réformes structurelles et budgétaires doivent être engagées par l'entremise de politiques qui stimulent la production et la productivité de secteurs autres que celui des hydrocarbures, notamment des réformes de l'environnement des affaires, de la gouvernance, du secteur financier et du capital humain.

Avoirs et passifs extérieurs et adéquation des réserves

Contexte. À la fin de 2022, la zone CEMAC disposait de réserves extérieures brutes de 11,1 milliards de dollars (soit 4,1 mois d'importations de biens et de services non-facteurs (BSNF), ce qui demeure inférieur à la cible d'adéquation pour une union monétaire riche en ressources naturelles (5 mois), mais en hausse par rapport à 2021 (3 mois d'importations de BSNF). Les réserves ont augmenté grâce à une amélioration du solde du compte des transactions courantes attribuable à une augmentation des recettes tirées des exportations d'hydrocarbures et à une application plus rigoureuse de la réglementation des changes, au resserrement de la politique monétaire, aux excédents

Annexe IV. Graphique 1. CEMAC : Cours pétroliers et couverture des réserves. 2013–23 (proj.)
(en dollars par baril et en mois d'importations prospectives)



budgétaires, à la disponibilité de financement d'urgence et aux décaissements des programmes bénéficiant de l'appui du FMI ainsi qu'à l'allocation de DTS.

Historiquement, la position en actifs de la CEMAC a toujours été étroitement liée aux cycles du marché des hydrocarbures, et l'accumulation de réserves a atteint son point culminant lors du boom des prix pétroliers qui a précédé la grande crise financière (GCF) (voir annexe II). Depuis lors, une dynamique peu reluisante des échanges commerciaux, la baisse des cours pétroliers (combinée à une diminution de la production pétrolière dans certains pays membres) et la diminution constante des dépôts des États à la BEAC ont contribué à une accumulation moindre de réserves. En 2022, les passifs extérieurs de la BEAC représentaient 5,6 % du PIB, tandis que le financement du FMI dans la région et les tirages de DTS se chiffraient respectivement à 0,6 % et 0,4 % du PIB. On ne dispose d'aucune statistique globale sur la position extérieure globale nette de l'ensemble de l'union, étant donné les disparités et les décalages importants dans la déclaration des données sur le commerce extérieur par les États membres de la CEMAC.¹ Ce facteur exclut le recours à l'approche de la viabilité extérieure dans la présente évaluation.

Évaluation. En 2022, les réserves extérieures brutes se sont accumulées plus rapidement grâce à l'augmentation des cours pétroliers et au resserrement des politiques budgétaire et monétaire, à une application plus rigoureuse de la réglementation des changes et aux flux entrants engendrés par la remontée des prix des produits de base. Malgré un contexte extérieur favorable, les réserves de la CEMAC demeurent inférieures à la cible fixée à la fin de 2022, ce qui pose un risque pour la viabilité extérieure dans un contexte de volatilité des cours pétroliers, d'incertitude de la demande en ralentissement des partenaires commerciaux et de resserrement mondial attendu des conditions financières. À la fin de 2022, la couverture (4,1 mois de BSNF) était inférieure au niveau approprié pour une union monétaire riche en ressources naturelles exposée à la volatilité des prix des produits de base (5 mois de BSNF)². Les pays membres de la CEMAC ont déjà utilisé la plus grande partie de leur allocation de DTS tandis que des pays dont la position budgétaire est plus solide et qui disposent d'un meilleur accès au marché ont réussi à épargner une partie de leur allocation pour soutenir l'accumulation de réserves. Bien que les DTS soient, dans une large mesure, utilisés conformément aux directives des services du FMI, au Cameroun et au Gabon, les retraits ont excédé les engagements initiaux (qui consistaient à épargner au moins la moitié de l'allocation) en raison de coûts d'emprunt plus élevés que prévu. Cela étant dit, malgré ces retraits additionnels, les cibles d'accumulation d'AEN ont été atteintes.

On s'attend à ce que la couverture des réserves se renforce encore plus d'ici la fin de 2023 (à 4,6 mois de BSNF). De nouveaux retards dans les revues des programmes appuyés par le FMI ou l'application de politiques budgétaires moins rigoureuses que prévu représentent des risques pour 2023. En perspective, les réserves devraient augmenter et atteindre un repère satisfaisant (5 mois d'BSNF) d'ici 2028.

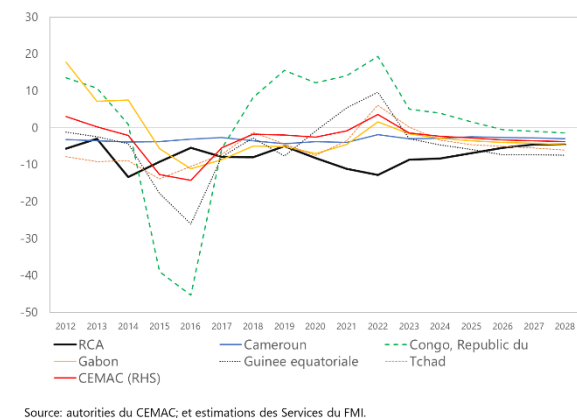
Compte courant, taux de change réel et flux de capitaux

Contexte. Le solde du compte des transactions courantes s'est amélioré depuis le choc pétrolier de 2015–16 passant de -14,4 % à 3,6 % du PIB à la fin de 2022, après avoir plongé temporairement à -2,5 % en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. L'amélioration de la situation en 2022 découle de l'augmentation des cours des hydrocarbures et de la dépréciation réelle de la monnaie par rapport au dollar américain pendant la plus grande partie de l'année. En pourcentage du PIB, les exportations de pétrole se sont maintenues à 28,8 % en 2022, comparativement à 19,7 % en 2021.

Historiquement, le solde du compte des transactions courantes obstinément négatif (-3,5 % du PIB au cours des 10 dernières années) reflète : i) le sous-développement des exportations hors pétrole imputable au faible avantage comparatif découlant de la faible productivité, à l'absence de caractéristiques structurelles qui renforceraient le développement d'autres secteurs (infrastructure, capital humain qualifié) et à la faiblesse des mécanismes de crédit privés ; ii) la faiblesse de la gouvernance et des pratiques de gestion des investissements publics qui limitent encore plus la productivité et la confiance des investisseurs et iii) l'environnement de contrôle des capitaux relativement restrictif comparativement aux pays pairs, autant d'éléments cohérents avec la prévalence des effets du syndrome hollandais dans une région souffrant de problèmes de compétitivité structurels.

Annexe IV. Graphique 2. CEMAC : compte des transactions courantes, 2012–2022 (proj.)

(en pourcentage du PIB)



Source: autorités du CEMAC; et estimations des Services du FMI.

Selon les prévisions, la position extérieure se détériorera à moyen terme. Le solde courant devrait se dégrader pour atteindre -1,1 % du PIB en 2023, soit 1,4 point de pourcentage du PIB de moins que dans la projection de juin 2023.

Ces chiffres dénotent une baisse inférieure aux prévisions des exportations d'hydrocarbures, un résultat attribuable aux cours du pétrole plus élevés que les cours figurant dans les PEM. Le solde du compte des transactions courantes reviendra progressivement à moyen terme à -4,1 % du PIB (au-dessus de sa moyenne historique de -3 % du PIB), sous l'effet de la diminution du produit des exportations de pétrole et de la production ainsi que de la hausse des importations.

En 2022, le taux de change effectif réel (TCER) a diminué (voir graphique), mais au premier semestre de 2023, il a progressivement remonté. De plus, d'autres mesures de la compétitivité hors prix comme la gouvernance et la pratique des affaires demeurent faibles et se sont peu améliorées au cours des dernières années. Dans le contexte

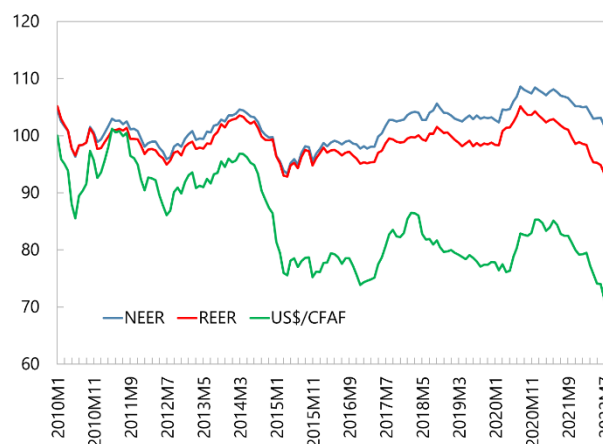
mondial actuel, où les progrès technologiques (automatisation, internet des objets, robotique) réduisent le coût des intrants et rehaussent considérablement le seuil de rentabilité des stratégies de croissance fondées sur les exportations, les pays de la CEMAC risquent de rester sur la touche et de rater l'occasion qui s'offre à eux de devenir concurrentiels dans des secteurs autres que pétroliers.

Les entrées de capitaux demeurent inférieures à ce qu'elles étaient au cours de la décennie qui a précédé la grande crise financière, période où l'investissement direct étranger (IDE) a atteint un sommet de 8,8 % du PIB, grâce à la remontée des cours pétroliers. Depuis, les entrées de capitaux sont demeurées faibles ; elles se situent actuellement à 3,6 % du PIB. Les autres investissements ont chuté à -5,1 % du PIB en 2022.

À moyen terme, les entrées nettes de capitaux devraient augmenter, grâce en partie à la diminution des versements sur le remboursement de la dette extérieure à partir de 2024 (surtout dans le cas du Congo et du

Annexe IV. Graphique 3. CEMAC : Taux de change effectif réel

(déflaté par les prix à la consommation ; Base 100=2010)



Source: autorités du CEMAC; et estimations des Services du FMI.

Tableau 1 du texte. CEMAC : résultats du modèle EBA-Lite, 2022¹

| | (en pourcentage du PIB) |
|---|-------------------------|
| CC effectif | 3.9 |
| Contributions cycliques (à partir du modèle) (-) | 1 |
| Facteurs temporaires / statistiques supplémentaires (-) | 5 |
| Catastrophes naturelles et conflits (-) | 0.6 |
| CC corrigé | -2.7 |
| Norme CC (à partir du modèle) 2/ | -1.3 |
| Ajustements à la norme (-) | 0 |
| Norme du CC corrigé | -1.3 |
| Ecart du CC | -1.5 |
| dont: écart relatif lié aux politiques publiques | 5.9 |
| Elasticité | 0.29 |
| Ecart de TCER (en pourcentage) | 6.4 |

1/ Basé sur la méthodologie EBA-lite 3.0.

2/ Ajustement cyclique y compris les ajustements de cohérence multilatéraux

Tchad) et en partie grâce aux IDE³. Le financement officiel, y compris les appuis à la balance des paiements du FMI, d'autres IFIs et de partenaires bilatéraux au développement devrait selon les prévisions se poursuivre au moins jusqu'en 2024. Dans l'ensemble, l'assainissement du compte des opérations financières pourrait plus que contrebalancer la détérioration du solde du compte courant. Toutefois, les flux de capitaux venant à la fois de sources privées et officielles demeurent très incertains, ce qui reflète les risques négatifs qui pèsent sur les perspectives (¶16).

Évaluation. L'approche et la méthodologie suivies pour évaluer le secteur extérieur reposent sur le modèle révisé d'évaluation du solde courant (EBA-lite). Le modèle est calibré pour comparer le solde courant régional à la norme du solde courant modélisé et pour refléter les politiques souhaitables les plus récentes avec : i) une projection du solde budgétaire corrigé des variations cycliques reflétant les objectifs budgétaires à moyen terme recommandés (moyenne des pays à titre individuel) ; ii) un niveau de dépenses de santé publique correspondant à 2,0 % du PIB régional (moyenne des pays à titre individuel) ; iii) une absence de changement souhaité dans le niveau des réserves, car la CEMAC se trouve sur une trajectoire qui lui permettra d'atteindre une couverture de 5 mois d'importations à la fin de 2028 ; iv) un niveau de crédit privé correspondant à environ 25 % du PIB, compte tenu des fondamentaux des pays membres ; et v) une hypothèse que des contrôles régionaux stables sur les capitaux régionaux (aucun relâchement à moyen terme). Cette estimation englobe des contributions cycliques intégrant les corrections aux termes de l'échange pour les pays exportateurs de pétrole appartenant à la CEMAC. Elle inclut aussi une mesure des répercussions potentielles d'éventuelles catastrophes naturelles et de possibles conflits sur le solde du compte des transactions courantes. Le solde moyen du compte des transactions courantes de la CEMAC à moyen terme se situerait, selon les projections, à -3,4 % du PIB. Le solde du compte des transactions courantes hors pétrole à moyen terme se situe selon les projections à -4,2 % du PIB. Propulsé par l'augmentation des cours des hydrocarbures, le solde du compte des transactions courantes a atteint en 2022 un niveau exceptionnellement élevé. Nous avons donc apporté une correction au titre de facteurs supplémentaires temporaires/statistiques (-) au moyen d'un facteur de 5, ce qui ramène le solde corrigé du compte des transactions courantes plus près des projections à moyen terme⁴.

Nous calculons l'élasticité du solde courant au TCER (-0,23) en utilisant une moyenne des élasticités des pays. S'appuyant sur ces hypothèses, l'évaluation du solde du compte courant de 2022 suggère une position extérieure modérément plus faible que ne le justifient les fondamentaux et les politiques souhaitables (voir tableau ci-dessous). L'évaluation du solde courant selon le modèle EBA-lite appliquée aux données de 2022 produit une norme de solde courant de -1,3 % du PIB, tandis que le solde courant corrigé des variations cycliques ressort à -2,7 % du PIB. Ces chiffres supposent un écart de -1,5 % du PIB dans le cadre des politiques économiques actuelles, ce qui équivaut à une surévaluation de 6,4 %. Le modèle de détermination du TCER montre une surévaluation de 11,3 %. Toutefois, l'évaluation finale est ancrée au modèle du compte courant, qui est mieux adapté aux économies de taille moyenne (voir tableau du texte sur les estimations du modèle)

Politiques recommandées à la CEMAC

Une position extérieure plus robuste et mieux alignée sur les facteurs économiques fondamentaux à moyen terme exige la mise en place d'un dosage judicieux de politiques monétaires et budgétaires prudentes qui favorisera la stabilité macroéconomique, en combinaison avec de profondes réformes structurelles et de gouvernance qui augmenteront la productivité et la compétitivité, et encourageront la diversification.

Pour renforcer les réserves, une combinaison de mesures de rééquilibrage budgétaire soutenues et conformes aux programmes bénéficiant de l'appui du FMI, qui restreindraient les prélèvements sur les dépôts et empêcherait un relâchement ailleurs, et une conformité plus rigoureuse à la réglementation des changes existante (particulièrement de la part des entreprises publiques qui respectent peu cette réglementation) est nécessaire. La conclusion d'un accord avec les entreprises du secteur extractif sur les modèles de contrats types de compte-séquestre liés aux fonds destinés à la remise en état des sites pétroliers (RES), renforcerait aussi les réserves. De plus, la conclusion en temps opportun des revues des programmes appuyés par le FMI demeure essentielle pour accélérer l'appui des partenaires techniques et financiers au renforcement de la stabilité extérieure, pour assurer un partage plus équitable de la charge de financement entre les partenaires du développement et pour diversifier le mix de financement dans la région. Il faudra un appui budgétaire additionnel des partenaires au développement pour combler tout déficit résiduel de financement extérieur.

À moyen terme, la région pourrait renforcer son compte des transactions courantes en éliminant les restrictions entravant les échanges au sein de l'union, ce qui stimulerait la croissance dans les secteurs hors pétrole (comme l'agriculture) et réduirait la dépendance aux importations alimentaires. Pendant les périodes de cours pétroliers élevés, les pays membres de la CEMAC gagneraient à utiliser le surcroît de recettes pétrolières pour accroître constamment les investissements publics et progressivement accroître le stock de capitaux publics et la production hors pétrole.

¹ Le Cameroun est le seul pays membre pour lequel nous disposons de données sur la position extérieure globale nette. La République du Congo soumet au FMI des données sur sa position extérieure globale en monnaie locale, mais des retards imputables à des problèmes techniques ont empêché la publication de ces résultats. Des données préliminaires sur la position extérieure globale nette ont été compilées par la Guinée équatoriale et le Gabon, mais ces données n'ont pas encore été communiquées au FMI. Les données sur la position extérieure globale du Tchad comportent des incohérences et n'ont pas encore été soumises.

² Le repère de 5 mois demeure approprié pour une union monétaire riche en ressources naturelles et exposée à la volatilité des prix des produits de base. Une analyse coûts-avantages indique que le niveau optimal des réserves de la CEMAC se situerait entre 6,3 à 9,7 mois d'importations, selon le scénario utilisé. Dans le cas de la CEMAC, pour couvrir un choc de solde courant de deux écarts-types, il faudrait pour le pays moyen une couverture des importations d'environ sept mois. Voir aussi CEMAC— *Politiques communes des pays membres et politiques communes à l'appui des programmes de réforme des pays membres — Rapport des services du FMI et déclaration de l'administrateur*, rapport du FMI No. 21/21 et Dabla-Norris, E. J, I. Kim, et K. Shoran, "Optimal Precautionary Reserves for Low-Income Countries: A Cost-Benefits Analysis", document de travail du FMI n° 11/249, 2011.

³ Dans le sillage de l'émission par le Gabon d'euro-obligations en 2021, le scénario de base ne tient pas pour acquis de nouveaux placements en euro-obligations.

⁴ Au sein de la CEMAC, seule la Guinée équatoriale dispose d'une modélisation actualisée effectuée au moyen du modèle EBA-lite, y compris la correction des termes de l'échange. Par conséquent, le facteur de correction des contributions cycliques, qui intègre les corrections apportées aux termes de l'échange au titre des exportations pétrolières dynamiques de 2022, intègre la Guinée équatoriale, mais pas les autres pays exportateurs de pétrole de la CEMAC. Par conséquent, nous incluons un « facteur de correction » (le facteur supplémentaire/temporaire) pour corriger les variations cycliques dans les autres pays membres. Étant donné qu'environ 30 % des exportations pétrolières totales de la région viennent de la Guinée équatoriale, nous utilisons dans ce calcul 70 % de la différence entre le solde courant réel de la CEMAC (3,9 % en 2022) et le solde courant moyen projeté pour la CEMAC à moyen terme (-3,4 %) ⁵. La norme de solde courant a été estimée en agrégeant les données d'entrée par pays, avec des pondérations basées sur le PIB (nominal) pour les indicateurs économiques et sur la population pour les indicateurs démographiques.

Annexe V. Réponses des autorités aux recommandations précédentes du FMI

| Recommandations issues des consultations régionales de 2022 | | Réponses des autorités de la CEMAC |
|---|--|--|
| Dosage de politiques macroéconomiques | <ul style="list-style-type: none"> □ Saisir l'occasion qu'offre la remontée des cours pétroliers pour reconstituer la marge de manœuvre budgétaire et extérieure, en utilisant éventuellement des cibles d'épargnes explicites. S'assurer que les politiques budgétaires appuient la politique monétaire et sont axées sur le renforcement de la stabilité extérieure, notamment par une gestion plus prudente des recettes pétrolières exceptionnelles. □ Faire avancer plus rapidement les réformes de la gestion des finances publiques, notamment la mise en place des comptes uniques du Trésor (CUT) □ Éliminer progressivement les subventions inefficaces non ciblées tout en déployant des filets de protection sociale ciblant les populations les plus vulnérables. □ Accélérer la mise en œuvre des réformes structurelles, notamment en améliorant la gouvernance et l'intégrité financière, et en diversifiant les économies de la région pour les rendre moins vulnérables aux fluctuations des cours du pétrole. | <ul style="list-style-type: none"> □ Selon les estimations, le solde budgétaire global (hors dons) est devenu excédentaire en 2022, principalement en raison de l'augmentation des recettes pétrolières. Toutefois, le déficit primaire hors pétrole (dons compris) s'est détérioré. Les positions budgétaires sous-jacentes devraient s'améliorer en 2023, grâce aux réformes des subventions et aux mesures budgétaires structurelles ultérieures. □ La BEAC a poursuivi la mise en œuvre de sa plateforme informatique afin de faciliter le déploiement des systèmes des dispositifs des Comptes Uniques du Trésor (CUT). Ce projet est encore en phase pilote au Cameroun et au Gabon, avec une migration complète vers le dispositif de CUT prévue d'ici la fin du premier semestre 2024. La migration sera ensuite étendue aux Trésors des autres pays membres. □ La plupart des pays membres de la CEMAC ont commencé à éliminer progressivement les subventions au carburant. □ Des progrès ont été réalisés dans le cadre du programme régional de réformes (deuxième phase de 2021 à 2025), notamment en ce qui concerne les réformes liées aux programmes appuyés par le FMI. Le rapport annuel du secrétariat du Programme de réformes économiques et financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) fait état de progrès encourageants, avec 59 % de la matrice d'actions mises en œuvre à la fin du troisième trimestre 2023, contre 56 % au premier trimestre 2023. |

| Recommandations issues des consultations régionales de 2022 | Réponses des autorités de la CEMAC |
|---|---|
| <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Réforme de la politique monétaire et des sauvegardes</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Envisager de nouvelles hausses de taux directeur si d'autres signes confirment l'accélération de l'inflation, des écarts par rapport à la trajectoire souhaitée pour les réserves ou des dérapages budgétaires. □ Relever progressivement les taux des opérations de ponction de la liquidité, au moins pour maintenir l'écart historique avec le principal taux directeur, afin d'absorber la liquidité excédentaire et de renforcer la transmission de la politique monétaire. □ Explorer d'autres modalités de ponction de la liquidité (p. ex., appel d'offre avec allocation intégrale de soumissions) et des instruments additionnels, y compris l'augmentation du taux de la facilité de dépôt et l'augmentation et l'amélioration de la rémunération des réserves obligatoires. □ Faire appliquer la réglementation des changes de manière à garantir le rapatriement intégral des recettes d'exportations, notamment par le secteur public, et poursuivre les discussions avec les opérateurs économiques et les banques régionales concernant le mécanisme approprié pour rapatrier à la fois les 35 % des recettes des exportations exigés du secteur extractif et des fonds destinés à la réhabilitation des sites pétroliers (fonds « RES »). | <ul style="list-style-type: none"> □ La BEAC a relevé son taux principal directeur (le taux d'intérêt des appels d'offres ou TIAO) de 50 points de base à 5,0 % en mars 2023 (ce qui porte l'augmentation cumulative du taux à 175 points de base depuis novembre 2021). □ La BEAC a aussi resserré les conditions de refinancement offertes aux banques en suspendant les injections hebdomadaires de liquidités sur le marché monétaire au début de mars 2023 et a mis en place des opérations hebdomadaires de ponction de liquidité. Le taux d'intérêt sur les opérations hebdomadaires de reprise de liquidités a été augmenté, passant de 0,75 % en mars 2023 à 0,85 % en juin 2023. Le taux d'intérêt sur les opérations de reprise de liquidités à un mois a été porté de 0,8 % à 1 % en juin 2023. Les conditions de liquidité ont été resserrées un peu plus par une augmentation de 50 points de base du taux des opérations à échéance mensuelles et hebdomadaires le 20 et le 21 novembre 2023. □ Le dialogue entre la BEAC et les banques et les entreprises a contribué à la rationalisation du processus de vérification et d'approbation des demandes de change avec le temps. La BEAC a répondu aux préoccupations du secteur extractif concernant le modèle de convention cadre de compte de compte séquestres pour les fonds « RES » et attend le nouveau cycle de discussions sollicitée par le secteur. A l'issue de la signature de la convention par les trois parties (secteur extractif, États membres et BEAC), la BEAC s'attend au rapatriement des fonds « RES » dans un délai de trois ans pour les comptes détenus à l'étranger et à un rapatriement immédiat pour ceux détenus dans un pays de la CEMAC. |

| Recommandations issues des consultations régionales de 2022 | | Réponses des autorités de la CEMAC |
|---|--|---|
| Liens macrofinanciers et secteur financier | <ul style="list-style-type: none"> □ Avec la normalisation du contrôle prudentiel, effectuer des examens exhaustifs et rigoureux de la qualité des actifs dans le secteur bancaire afin d'estimer les provisions pour pertes sur prêts qu'il y a lieu de constituer et les insuffisances de fonds propres en résultant. □ Veiller à ce que les banques rendent compte du risque souverain de manière satisfaisante. □ Axer prioritairement le programme de travail sur le contrôle prudentiel fondé sur le risque et sur le contrôle du respect du régime de LBC/FT, en modernisant les cadres réglementaires et de gestion des risques et en améliorant la gouvernance des banques. □ S'attaquer avec diligence aux problèmes de sous-dotation de longue date de la COBAC et renforcer sa capacité de surveillance. | <ul style="list-style-type: none"> □ Les inspections sur place ont repris avec la fin des délais de grâce temporaires accordés dans le contexte de la COVID en juillet 2022. Les constatations de ces inspections, ainsi qu'une étude interne de la COBAC, indiquent que les prêts COVID ont eu un effet limité sur la santé du système bancaire, bien qu'avec des différences d'une banque à l'autre et même si des examens complets de la qualité des actifs auraient pu donner un aperçu plus satisfaisant des impacts réels. □ L'exposition de la banque aux risques souverains est demeurée excessivement élevée, à environ 30 % des actifs totaux à la fin de 2022, en hausse par rapport à 10 % à la fin de 2015, plusieurs banques ayant des expositions supérieures à 50 % aux administrations publiques des pays de la CEMAC. □ La BEAC s'est engagée à s'attaquer prestement aux problèmes de sous-dotation de longue date de la COBAC. □ Plusieurs projets de réglementation sont actuellement en cours d'exécution, y compris le règlement de la COBAC sur la LBC/FT qui a été révisé afin d'intégrer les plus récents développements survenus au sein du GAFI, notamment l'approche fondée sur les risques. |
| Cadre d'intégration et de convergence régionales | <ul style="list-style-type: none"> □ Adoption rapide par la Conférence des chefs d'État du nouveau mécanisme de sanction des infractions aux règles de surveillance régionale pour renforcer l'applicabilité du cadre de surveillance régionale. | <ul style="list-style-type: none"> □ L'adoption de l'ébauche de mécanisme de sanction par la Conférence des chefs d'État était en suspens. Toutefois, la remise en question de son bien-fondé durant la réunion du conseil ministériel de mars 2023 témoigne d'une absence préoccupante d'appui au dispositif régional de surveillance. |

Appendice I. Suivi de la lettre de soutien aux programmes de redressement et réformes entrepris par les membres de la CEMAC

Madame Kristalina Georgieva
Directrice Générale
Fonds Monétaire International
700 19th Street, NW
États-Unis

Objet : Suivi de la lettre d'appui aux programmes de relance et de réformes entrepris par les

Cette lettre renouvelle les assurances fournies en juin 2023 par les Institutions Communautaires en soutien aux programmes de relance et de réformes économiques engagés par les États membres de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Elle reflète les engagements pris lors des discussions menées au cours des consultations régionales du 30 octobre au 14 novembre 2023 entre les services du Fonds Monétaire International (FMI) et les Institutions de la CEMAC.

En 2023, les Autorités nationales et régionales ont poursuivi leurs efforts de mise en œuvre de politique économique et de stabilisation macroéconomique. La reprise économique amorcée en 2022 s'est renforcée au premier semestre de 2023 et devrait se poursuivre pour le reste de l'année grâce au niveau élevé des cours des hydrocarbures. Dans un contexte marqué par un niveau élevé de l'inflation, autour de 6,5 pourcent à fin 2022 en glissement annuel, au-dessus du seuil communautaire de 3 pourcent, la BEAC a maintenu le cap dans son approche de resserrement de la politique monétaire en fonction des données, avec un biais haussier, en attendant un enracinement du début de fléchissement des tensions inflationnistes observé au cours du troisième trimestre de 2023. En effet, l'inflation en glissement annuel a connu un recul, de 7,2 % en mars à 6,0 % en juin 2023, reflétant en partie l'effet du relèvement du principal taux directeur (Taux d'intérêt des appels d'offres, TIAO) de 175 points de base depuis novembre 2021 pour le porter à 5,00 pourcent en mars 2023. Par ailleurs, le taux des opérations de ponction de liquidité a été augmenté de 5 points de base à 0,85 pourcent en juin 2023. La BEAC a également resserré les conditions de refinancement des banques en suspendant, début mars 2023, les injections hebdomadaires de liquidité sur le marché monétaire, pour se focaliser sur les opérations hebdomadaires de reprise de liquidité. La BEAC a progressivement augmenté le volume des ponctions hebdomadaires de liquidité à court terme, qui est passé de 50 milliards de francs CFA en mars 2023 à 150 milliards de francs CFA en juin 2023. En août 2023, elle a également entrepris de reprendre des liquidités à plus long terme (un mois), pour 50 milliards. Conformément à ses statuts, la BEAC n'a pas fourni de financement monétaire direct aux États membres. La BEAC se tient prête à continuer le resserrement de sa politique monétaire en cas de persistance des tensions inflationnistes ou si les avoirs extérieurs nets (AEN) commencent à s'écarter de leur trajectoire, afin de préserver de manière appropriée la stabilité interne et externe de la monnaie. La BEAC s'engage également à intensifier le resserrement de la gestion de la liquidité en entamant le plus tôt possible un relèvement significatif des taux d'intérêt de ses opérations de ponction de liquidité pour qu'ils se rapprochent du taux directeur, qui signale l'orientation de la politique monétaire. Etant donné le corridor initial important, ce relèvement devrait être graduel mais

significatif et se faire d'ici fin 2024 en tenant compte des conditions économiques. Le relèvement du taux d'intérêt des opérations de ponction de liquidité de 50 points de base de novembre 2023 est un signe de notre engagement. La BEAC passera également des adjudications à des procédures d'appel d'offre avec allocation intégrale de soumissions (full allotment).

En outre, les soldes budgétaires se sont améliorés en 2022 en grande partie grâce à la progression des recettes pétrolières. Le solde budgétaire global de la sous-région, dons exclus, est devenu excédentaire à 2,5 pourcent du PIB en 2022 contre un déficit de 1,9 pourcent en 2021. Toutefois, le déficit primaire hors pétrole (dons compris) s'est creusé de 1.1 point de pourcentage du PIB hors pétrole en 2022 du fait des subventions sur les carburants et d'une amélioration plus lente dans le recouvrement des recettes non-pétrolières. Les mesures budgétaires structurelles — notamment en matière de mobilisation de recettes non-pétrolières, de maîtrise et d'efficacité des dépenses publiques, d'une meilleure gestion budgétaire et de réduction des subventions non-ciblées — devront contribuer à redresser les soldes budgétaires en 2023. La dette publique totale demeure contenue en deçà du seuil communautaire fixé à 70 pourcent du PIB et a décliné de 4,2 points de pourcentage pour revenir à 53,4 pourcent du PIB fin 2022. Elle devrait augmenter à nouveau à 53,7 pourcent du PIB en 2023, reflétant la reconnaissance de nouveaux arriérés de paiements intérieurs au Congo, avant de retomber à environ 43 pourcent du PIB à moyen terme. Le solde des transactions courantes a également connu une amélioration significative, passant d'une position déficitaire de 1,0 pourcent du PIB en 2021 à un excédent de 2,8 pourcent en 2022, reflétant l'impact positif du niveau élevé des cours des hydrocarbures dans les pays producteurs de pétrole de la sous-région, conjugué avec une dépréciation réelle du franc CFA par rapport au dollar américain pendant la majeure partie de l'année.

Grâce au resserrement de la politique monétaire et à l'amélioration des soldes budgétaires globaux due aux recettes d'exportations pétrolières élevées, la situation extérieure s'est fortement améliorée au cours du premier semestre de 2023, se traduisant par une augmentation des AEN. Cette forte performance doit aussi être appréciée au regard de l'application plus rigoureuse de la réglementation des changes dans le contexte de son extension à tous les secteurs d'activité, donnant lieu à des rapatriements de devises plus importants que prévu. Ainsi, les assurances régionales sur les AEN à fin juin 2023 (4,47 milliards d'euros) ont pu être atteintes avec une marge confortable de 880 millions d'euros.

Les perspectives macroéconomiques sont marquées par un raffermissement graduel de la reprise post-COVID de l'activité économique en 2023, bien que plus lentement que prévu lors de la précédente mission des services du FMI, en raison d'un repli de la production pétrolière et gazière en Guinée Équatoriale et au Cameroun, partiellement compensé par la reprise de la production pétrolière essentiellement au Congo après des difficultés techniques de 2022, ainsi que par l'entrée en production de nouveaux gisements pétroliers.

Ces perspectives, bien que favorables, sont tributaires du maintien de la prudence dans la gestion du surcroît de recettes pétrolières, de la remédiation aux récurrents dérapages budgétaires dans certains Etats membres, et d'une accélération de la mise en œuvre des réformes dans le cadre des programmes soutenus par le FMI. Elles sont par ailleurs soumises à des incertitudes accrues, en

relation notamment avec la volatilité des marchés pétroliers, la persistance des tensions inflationnistes, le durcissement des conditions financières mondiales qui accentue les risques de refinancement et de surendettement, ainsi qu'avec les risques d'escalade des tensions géopolitiques, d'insécurité alimentaire et d'instabilité financière. La reprise sera également subordonnée à la conclusion dans les délais impartis des revues des programmes en cours avec le FMI, ainsi qu'au décaissement effectif et ponctuel des appuis budgétaires attendus des autres partenaires au développement, étant donné l'ampleur des besoins de financement extérieurs de la sous-région. A cet effet, les Etats et les partenaires au développement devraient travailler de concert pour assurer une plus grande prévisibilité des appuis budgétaires. Les perspectives dépendront également de certains développements au niveau interne, notamment en lien avec la situation sécuritaire et socio-politique au Cameroun, en RCA, au Gabon et au Tchad, ainsi que d'éventuelles répercussions humanitaires et sécuritaires du conflit en cours au Soudan et de la crise politique au Niger. Dans ce contexte macroéconomique empreint d'incertitudes, la BEAC continuera de mettre en œuvre les mesures nécessaires au renforcement de la stabilité aussi bien externe qu'interne de la sous-région, conformément à son mandat.

La BEAC poursuit par ailleurs les efforts pour une mise en œuvre complète, transparente, efficace et prévisible de la réglementation des changes. Pour renforcer davantage la conformité aux dispositions en vigueur et en particulier à l'exigence de rétrocession et de rapatriement des devises suite à l'expiration de la période de grâce en octobre 2022, nous sommes en dialogue constant avec le secteur bancaire et les opérateurs économiques pour rendre les procédures plus fluides, rapides et efficaces. Face à la forte baisse des rapatriements de devises au cours des neuf premiers mois de 2023 par le secteur public (Trésors publics et entreprises publiques), nous renforcerons davantage la coopération avec les États membres afin d'assurer un suivi plus diligent de la conformité des secteurs public et extractif à l'obligation de rapatriement et de rétrocession des devises. Nous nous réjouissons également des avancées réalisées lors des discussions tenues en 2023 avec le secteur extractif. Le modèle de convention cadre de compte séquestre pour les fonds destinés à la réhabilitation des sites pétroliers (fonds RES) a été finalisé. Ce modèle de convention devrait être validé et signé par les États membres et le secteur extractif sous peu. Des discussions sont en cours avec le secteur extractif sur les points restés en suspens lors des discussions précédentes, à savoir (i) les conditions et modalités de rémunération des comptes séquestres fonds RES et (ii) le traitement des fonds RES constitués sous forme de provisions comptables. A l'issue de la signature de la convention il sera attendu que les fonds RES constitués avant le 1^{er} janvier 2022 soient rapatriés dans les comptes séquestres à la BEAC au rythme d'un tiers (1/3) au moins par an à compter du 1^{er} janvier 2022, et immédiatement transférés pour ceux constitués après la date énoncée ci-dessus. Il est attendu que la constitution des Fonds RES se fera directement dans les comptes ouverts dans la CEMAC dès la signature de la convention. La BEAC continuera de discuter avec le personnel du FMI et de la Banque Mondiale de ses efforts pour accroître la conformité du secteur extractif avec la réglementation des changes afin d'améliorer la transparence.

La BEAC a poursuivi ses actions visant à contribuer à une gestion plus efficace des finances publiques, notamment grâce à la mise en place de la plateforme informatique devant faciliter le déploiement des dispositifs des Comptes Uniques du Trésor (CUT). Ce déploiement, en phase pilote

au Cameroun et au Gabon, a connu des retards techniques, mais nous prévoyons une bascule totale dans le dispositif du CUT dans ces deux pays d'ici fin juin 2024, avant son extension dans les Trésors des autres Etats membres.

Sur le plan de la supervision bancaire, la COBAC a levé, depuis juillet 2022, les mesures transitoires d'assouplissement réglementaire prises dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. En juin 2023, la COBAC a également levé la suspension de distribution de dividendes, autorisant pour la première fois depuis trois ans, une distribution de dividendes pour 15 banques. Cependant, les indicateurs de solidité du secteur bancaire se sont légèrement détériorés au premier semestre de 2023. Le secteur bancaire reste fragile avec de nombreuses infractions aux normes prudentielles. La BEAC s'emploie à résoudre le plus tôt possible les problèmes de sous-effectifs de longue date de la COBAC. Ainsi renforcée, la COBAC se tient prête à intensifier les missions d'inspection sur place, à accélérer les procédures de résolution des banques sous-capitalisées et à renforcer la supervision LBC/FT et le cadre réglementaire, y compris en escaladant progressivement les sanctions, et en exigeant des banques sous-capitalisées de soumettre des plans de recapitalisation crédibles dans un calendrier rapproché, en conformité avec la réglementation existante. La BEAC et la COBAC travaillent de concert afin d'examiner les plans de refinancement des banques en situation de dépendance structurelle au refinancement de la BEAC, et s'engagent à resserrer la conditionnalité des refinancements à ces banques. Les deux institutions s'engagent également à un suivi minutieux de l'exposition des banques au souverain.

Le soutien des États sera nécessaire au renforcement des banques à capitaux publics et à la mise en œuvre des plans d'apurement des arriérés de paiement intérieurs — qui devront être basés sur les principes de transparence, et être appuyés par des mesures de renforcement de la gestion des finances publiques en vue d'éviter la résurgence de nouveaux arriérés de paiements qui continuent de menacer la stabilité financière. Le soutien des États sera également indispensable pour assurer la réduction du risque souverain sur les bilans bancaires.

Les institutions régionales continuent le suivi des risques liés aux cryptoactifs dans la sous-région. Les superviseurs régionaux (BEAC, COBAC, COSUMAF et l'organisme régional de LBC/FT, le GABAC) vont travailler à promouvoir un cadre réglementaire encadrant les cryptoactifs et faire preuve davantage de coordination dans l'élaboration de lois ou règlements dans ce domaine. De plus la BEAC, en collaboration avec les autres superviseurs régionaux, donnera en temps opportun, un avis de conformité sur des initiatives comme la loi votée récemment en République centrafricaine autorisant la tokenisation de ses ressources naturelles avec l'utilisation exclusive des cryptoactifs pour les transactions, notamment en ce qui concerne le droit exclusif de la BEAC d'émettre de la monnaie dans la CEMAC, ainsi que les effets inattendus éventuels de ces initiatives pour l'intégrité financière, la gouvernance, la protection des consommateurs et le respect des normes en matière de LBC/FT au sein de la CEMAC.

Aussi, le groupe travail mis en place par la BEAC en septembre 2023 pour mener la réflexion sur une monnaie numérique de banque centrale se concertera avec les autres superviseurs sous-régionaux (COBAC, COSUMAF, GABAC) en vue de travailler à l'élaboration d'un cadre réglementaire cohérent et approprié pour suivre et gérer les nouveaux risques liés à l'émergence des moyens de

paiement digitaux, sous la coordination de la BEAC. Nous attendons à cet effet l'appui technique du FMI que la BEAC a récemment sollicité.

Par ailleurs, le solde des transactions courantes de la CEMAC devrait se détériorer en 2023 du fait d'une baisse des exportations de pétrole en lien avec la baisse des cours pétroliers. On observe, depuis juin, une chute des AEN de 5,35 milliards d'euros à fin juin 2023 à 3,86 milliards d'euros fin octobre 2023. Ceci résulte de l'effet combiné d'une forte baisse des rapatriements de devises par les Trésors et les Comptables publics, et d'une forte augmentation des sorties de devises au cours des neuf premiers mois de 2023, tirée par le paiement de dividendes dans le secteur des banques et assurances suite à la levée de suspension de distribution de dividendes par la COBAC, et une forte augmentation de la facture des services des intermédiaires du commerce de gros en lien avec la reprise de la demande intérieure. Les mesures susmentionnées, y compris le resserrement de la liquidité bancaire, combinées à la remédiation aux dérapages budgétaires récurrents dans certains États membres, au maintien de la prudence dans la gestion du surcroît de recettes pétrolières et à la poursuite de l'assainissement budgétaire ambitieux attendu devraient contribuer à la consolidation des AEN en 2024. De même, l'accélération de la mise en œuvre des réformes structurelles, le renforcement de la transparence et de la gouvernance par les États membres (y compris l'adoption et la transposition des directives régionales relatives à la fiscalité et au cadre harmonisé de gestion des finances publiques) ainsi que l'appui budgétaire des partenaires au développement dans le cadre des programmes en cours avec le FMI devraient conforter cette dynamique. La BEAC s'engage aussi à intensifier les efforts de suivi de la conformité des secteurs publics et extractifs à la réglementation des changes. Les États membres devraient également veiller à ce que toutes les entités publiques rapatrient intégralement leurs dépôts détenus à l'étranger. Ces efforts, combinés à la poursuite du dialogue constructif en vue d'une application plus complète, efficace, et cohérente de la réglementation des changes, devraient concourir à un rapatriement plus diligent des devises. Ainsi, nous envisageons la révision à la baisse de la cible sur les AEN de la sous-région à fin décembre 2023, qui passe de 4,32 à 3,91 milliards d'euros. Partant de cette cible sur les AEN révisée à la baisse pour fin décembre 2023, et prenant compte des projections actualisées de détérioration du solde du compte courant en 2024 liée à la baisse projetée des recettes d'exportations d'hydrocarbures, qui seront partiellement compensés des efforts de renforcement de la réglementation des changes sus-décrits ainsi que du resserrement vigoureux de la liquidité bancaire, la cible relative aux AEN à fin juin 2024 est fixée à 4,30 milliards d'euros.

La BEAC travaillera de concert avec la Commission de la CEMAC et le Secrétariat permanent du PREF-CEMAC en vue de ramener aussi rapidement que possible sur les rails, le processus d'adoption du projet de nouveau mécanisme de sanctions pour les infractions aux règles de convergence dans la CEMAC, suite à sa récente remise en cause par certains États membres lors du conseil ministériel de l'UEAC en mars 2023. L'adoption de ce mécanisme et son entrée en vigueur restent capitaux pour le renforcement tant souhaité de la crédibilité et de l'applicabilité du cadre de surveillance multilatéral, d'autant plus que la conformité aux critères de convergence par les États membres a été mitigée en 2022, en dépit des cours pétroliers favorables.

La BEAC et la COBAC s'efforceront d'élargir la gamme des statistiques économiques et financières et d'en accélérer le partage avec les services du FMI afin d'assurer un suivi étroit des avoirs extérieurs nets, des évolutions monétaires et financières. À partir de décembre 2023, la BEAC produira et enverra aux services du FMI un tableau de bord des indicateurs hebdomadaires et mensuels pertinents (cf. tableau ci-joint) pour un suivi rapproché des évolutions macroéconomiques. La COBAC fournira également aux services du FMI toutes les informations appropriées pour permettre un suivi étroit de la solidité du système bancaire de la CEMAC.

La BEAC assurera un suivi diligent de l'évolution des programmes des pays de la CEMAC en faisant régulièrement un point aux instances compétentes (CA, CM et PREF-CEMAC). En outre, elle continuera à travailler en étroite collaboration avec les services du FMI pour appuyer la stratégie régionale en vue de soutenir la reprise de l'activité économique. Elle se tient prête à notifier et consulter en temps utile les services du FMI sur les évolutions économiques susceptibles d'affecter la stabilité extérieure de la CEMAC d'ici fin décembre 2023 et juin 2024, et à prendre les mesures correctrices, y compris en matière de politique monétaire, qui seraient nécessaires en cas d'évolution défavorable.

Restant disponible à œuvrer aux côtés des États membres de la CEMAC et du FMI dans l'objectif de parvenir au rétablissement des équilibres macroéconomiques de la sous-région, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de ma considération distinguée.

Tableau 1. CEMAC : Liste des données macroéconomiques et financières

| Liste des données et documents à fournir | Institution | Format | Fréquence | Composition | Transmission au FMI | Données partagées |
|--|-------------|--------|--------------------------------------|-------------------|-------------------------------|-------------------|
| Données du marché financier Titres d'État (bons du Trésor et obligations) | BEAC | Excel | | CEMAC et par pays | 10 jours après la fin du mois | |
| Comptes quotidiens | BEAC | Excel | Mensuelle | CEMAC et par pays | 30 jours après la fin du mois | |
| Données sur l'inflation | BEAC | Excel | Mensuelle | CEMAC et par pays | 30 jours après la fin du mois | |
| Statistiques monétaires | BEAC | Excel | Mensuelle | CEMAC et par pays | 60 jours après la fin du mois | |
| Transferts sortants (flux sortants) | BEAC | Excel | Mensuelle | | 30 jours après la fin du mois | |
| Transferts entrants (flux entrants) | BEAC | Excel | Mensuelle | | 30 jours après la fin du mois | |
| Actifs extérieurs nets | BEAC | Excel | Quotidienne, hebdomadaire, mensuelle | | 30 jours après la fin du mois | |
| Refinancement et transactions interbancaires | BEAC | Excel | Quotidienne | | 10 jours après la fin du mois | |
| Réserves à la banque centrale | BEAC | Excel | Quotidiennement | | 10 jours après la fin du mois | |
| Rapport hebdomadaire sur les opérations de politique monétaires | BEAC | Excel | Hebdomadaire | | 10 jours après la fin du mois | |
| Données interbancaires : Volumes et taux | BEAC | Excel | Quotidienne | | 10 jours après la fin du mois | |
| Données sur les facteurs autonomes de la liquidité bancaire (FALB) | BEAC | Excel | Mensuelle | | 10 jours après la fin du mois | |
| Indice composé de l'activité économique | BEAC | Excel | Trimestrielle | | 10 jours après la fin du mois | |
| Décotes sur les titres d'État appliquées par la BEAC | BEAC | | | | 10 jours après la fin du mois | |
| Bulletin trimestriel du marché des titres publics de la CEMAC | BEAC | GFP | Trimestrielle | | 30 jours après la fin du mois | |
| Analyse de la stabilité financière | BEAC | GFP | Annuelle | | Octobre | |

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)

5 décembre 2023

RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES POLITIQUES COMMUNES
DES PAYS MEMBRES ET LES POLITIQUES COMMUNES EN APPUI
AUX PROGRAMMES DE RÉFORME DES PAYS MEMBRES — ANNEXE
D'INFORMATION

Rédigé par

le département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS DES PAYS MEMBRES DE LA CEMAC AVEC LE FMI _____ 2

RELATIONS DES PAYS MEMBRES DE LA CEMAC AVEC LE FMI

Le Cameroun, la République centrafricaine (RCA), le Tchad, la République du Congo et le Gabon sont devenus membres du FMI en 1963 et la Guinée équatoriale en 1969. Tous les pays membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) ont souscrit aux obligations énoncées aux sections 2, 3 et 4 de l'article VIII des Statuts du FMI le 1er juin 1996.

Relations des pays membres de la CEMAC avec le FMI

Cameroun. Le 4 mai 2020, le conseil d'administration a approuvé un décaissement au titre de la facilité de crédit rapide (FCR) équivalent à 165,6 millions de DTS (environ 226 millions de dollars, ou 60 % de la quote-part), un deuxième décaissement d'urgence équivalent à 110,4 millions de DTS (environ 156 millions de dollars, ou 40 % de la quote-part) a été approuvé le 21 octobre 2020. Le 29 juillet 2021, le conseil d'administration du FMI a approuvé un accord triennal au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) et de la facilité élargie de crédit (FEC), pour un montant de 483 millions de DTS (environ 689,5 millions de dollars, soit 175 % de la quote-part du Cameroun), afin d'appuyer le programme de réformes économiques et financières du pays. En mai 2023, les autorités ont sollicité un programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC)/le mécanisme élargi de crédit (MEDC). La quatrième revue du programme appuyé par la FEC/le MEDC a été achevée en juin 2023. La dernière consultation au titre de l'article IV menée par le conseil d'administration a eu lieu le 2 décembre 2021 et la prochaine consultation au titre de l'article IV est prévue pour fin décembre 2023.

République centrafricaine (RCA). Le 20 décembre 2019, le conseil d'administration a approuvé un accord triennal au titre de la FEC d'un montant de 83,55 millions de DTS (environ 115,1 millions de dollars, 75 % de la quote-part de la RCA au FMI) pour soutenir le programme de réformes économiques et financières du pays qui a expiré en juillet 2022 car aucune revue n'a été achevée pendant plus de 18 mois. Le 20 avril 2020, le conseil d'administration a approuvé un décaissement au titre de la facilité de crédit rapide (FCR) pour un montant de 27,5 millions de DTS (soit 37,6 millions de dollars ou environ 25 % de la quote-part de la RCA au FMI). Le 17 décembre 2021, la direction du FMI a approuvé un programme de référence d'une durée de sept mois. La première revue du programme de référence a été achevée par la direction le 31 mars 2022. La RCA suit un cycle de consultations de 24 mois, mais connaît des retards en raison du retard qu'accusent les revues de programme. La RCA a sollicité un programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC) en mars 2023. La première revue du programme appuyé par la FEC a eu lieu en août 2023. La dernière consultation au titre de l'article IV menée par le conseil d'administration a eu lieu le 5 décembre 2022 et la prochaine est prévue au début de l'année 2024.

Tchad. Le 22 juillet 2020, le conseil d'administration a approuvé un décaissement au titre de la FCR (FCR-2 de 49,07 millions de DTS (équivalant à 68,4 millions de dollars ou 35 % de la quote-part du Tchad), qui faisait suite au décaissement FCR-1 de 84,12 millions de DTS (soit 115,1 millions de

dollars ou 60 % de la quote-part du pays au 14 avril 2020) et a annulé la FEC qui avait été approuvée le 30 juin 2017. Le 10 décembre 2021, le conseil d'administration du FMI a approuvé un nouvel accord de 36 mois au titre de la facilité élargie de crédit, d'un montant équivalant à 392,56 millions de DTS (soit 570,75 millions de dollars ou 280 % de la quote-part du pays). Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été conclues le 3 juillet 2019. Le Tchad suit un cycle de consultations de 12 mois. Les première et la deuxième revues de l'accord au titre de la FEC en faveur du Tchad ont été achevées en décembre 2022 après l'accord conclu sur la restructuration de la dette conformément au cadre commun. La troisième revue du programme du Tchad est en attente en raison du temps nécessaire à la correction des dérapages budgétaires et au traitement des banques en difficulté. La dernière consultation au titre de l'article IV a eu lieu le 27 avril 2023 et la prochaine est prévue au début de l'année 2024.

République du Congo. Le 21 janvier 2022, le conseil d'administration a approuvé un accord triennal au titre de FEC avec la République du Congo d'un montant de 324 millions de DTS (soit 448,6 millions de dollars ou 200 % de la quote-part du pays), pour accompagner son programme de réformes économiques et financières. La dernière consultation au titre de l'article IV a eu lieu le 24 septembre 2021 et la prochaine est prévue au milieu de l'année 2024. La République du Congo suit un cycle de consultations de 24 mois.

Guinée équatoriale. Le 18 décembre 2019, le conseil d'administration a approuvé un accord triennal au titre du MEDC avec la Guinée équatoriale d'un montant de 205 millions de DTS (soit 282,8 millions de dollars ou 130 % de la quote-part du pays), pour accompagner son programme de réformes économiques et financières, qui s'achèvera le 17 décembre 2022 en l'absence de revue. Le 15 septembre 2021, le conseil d'administration a approuvé la demande d'aide d'urgence de 47,25 millions de DTS présentée par la Guinée équatoriale (équivalant à 67,38 millions de dollars ou 30 % de la quote-part du pays) au titre de l'instrument de financement rapide. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été conclues le 25 juillet 2022. Le prochain rapport des services du FMI relatif aux consultations au titre l'article IV sera examiné par le conseil d'administration au début de l'année 2024.

Gabon. Le 9 avril 2020, le conseil d'administration a approuvé le décaissement de 108 millions de DTS (équivalant à 147 millions de dollars ou 50 % de la quote-part du Gabon) au titre de l'instrument de financement rapide. Un deuxième décaissement de 108 millions de DTS (équivalant à 152,61 millions de dollars ou 50 % de la quote-part du pays) a été approuvé le 31 juillet 2020. Le 28 juillet 2021, le conseil d'administration du FMI a approuvé un accord triennal élargi au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) en faveur du Gabon d'un montant de 388,8 millions de DTS (environ 553 millions de dollars ou 180 % de la quote-part du pays), pour accompagner le programme de réformes économiques et financières de ce dernier. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été conclues le 16 décembre 2019. Le cycle de consultations du Gabon est de 24 mois. La dernière consultation au titre de l'article IV a été achevée le 23 décembre 2019 et la prochaine est prévue au début de l'année 2024.

Évaluations des sauvegardes

La Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) est la banque centrale régionale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Dans le cadre de la politique du FMI en matière de sauvegardes et conformément au cycle quadriennal d'évaluation des sauvegardes des banques centrales régionales, une évaluation actualisée des sauvegardes de la BEAC a été achevée en avril 2022. D'après cette évaluation, la BEAC a maintenu des dispositifs de gouvernance solides à la suite des réformes juridiques globales de 2017 qui ont renforcé les dispositifs de gouvernance et d'autonomie, et a achevé les travaux supplémentaires sur les instruments juridiques secondaires en 2019. La BEAC a franchi une étape importante et renforcé ses pratiques d'information financière grâce à la mise en œuvre des normes internationales d'information financière. Les mécanismes d'audit externe continuent d'être solides grâce à des audits conjoints menés par des cabinets d'experts. Néanmoins, en raison de l'insuffisance des capacités, la fonction d'audit interne n'est pas encore pleinement conforme aux pratiques internationales, et des efforts s'imposent pour développer la fonction de gestion des risques, la résilience face à la cybercriminalité et les plans de continuité des opérations et de reprise après une catastrophe.

Questions statistiques

L'évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance et de la couverture des questions statistiques est examinée dans les rapports pays sur les consultations au titre de l'article IV.

Régime de change

La monnaie de la CEMAC est le franc CFA. De 1948 à 1999, il était rattaché au franc français. Depuis l'adoption de l'euro en 1999, il est rattaché à ce dernier au taux de 655,957 FCFA pour 1 euro.

Entretiens dans le cadre des consultations au titre de l'article IV

Pour donner suite à une décision du conseil d'administration de janvier 2006, les entretiens avec les unions monétaires ont été officialisés et font partie du processus de consultations au titre de l'article IV avec les pays membres. Ces entretiens, dont le compte rendu figure dans le rapport d'accompagnement des services du FMI, sont donc liés aux consultations au titre de l'article IV avec les six pays membres de la CEMAC. Le 20 décembre 2022, le conseil d'administration a conclu les derniers entretiens sur les politiques communes des pays membres de la CEMAC dans le cadre des consultations au titre de l'article IV. Ces échanges se tiennent tous les 12 mois.

Participation au PESF et aux RONC

Le premier programme d'évaluation du secteur financier (PESF) régional a été mis en œuvre de janvier à mars 2006. Des rapports sur l'observation des normes et codes (RONC) régionaux ont été réalisés dans les domaines de la transparence de la politique monétaire et financière, du contrôle bancaire et de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en juin 2006. Une actualisation du PESF a eu lieu de novembre 2014 à janvier 2015.

Activités de développement des capacités fournies par le FMI aux institutions de la CEMAC, 2018–24

| | |
|-------------------|--|
| Novembre 2024 : | FAD : atelier – Relancer l’accompagnement de moyen terme |
| Avril 2024 : | FAD : expert en mission de courte durée – Mise en place d’un comité technique sur l’application des règles douanières |
| [Décembre] 2023 : | MCM : monnaie numérique de banque centrale et finance numérique pour la communauté économique et monétaire de l’Afrique centrale |
| Septembre 2023 : | MCM : gestion de la dette |
| Juillet 2023 : | FAD : mission d’un expert en mission de longue durée au sein de la commission des douanes de la CEMAC – 31 juillet – Phase 3 de l’AFRITAC Centre |
| Mai 2023 : | FAD : mission d’un expert en mission de longue durée en matière fiscale – 2e atelier de validation. |
| Mars 2023 : | STA : améliorer l’établissement et la diffusion des statistiques du secteur extérieur |
| Février 2023 : | FAD : expert en mission de longue durée sur la fiscalité – participation au recensement conjoint des besoins en matière de DC. |
| Janvier 2023 : | MCM : paiements et infrastructure |
| Décembre 2022 : | MCM : gestion de la dette |
| Octobre 2022 : | FAD : expert en mission de longue durée sur la fiscalité – participation à l’atelier de validation |
| Juillet 2022 : | FAD : expert en mission de courte durée sur les douanes – Accompagnement de la commission de la CEMAC dans le renforcement de son cadre juridique |
| Mai 2022 : | AFRITAC Centre : analyse macroéconomique générale – Cadres macroéconomiques. |
| Mars 2021 : | Atelier de la CEMAC sur la mise en œuvre d’une stratégie de gestion de la dette |
| Mars 2021 : | AFRITAC Centre : atelier par visioconférence pour la CEMAC destiné à valider les procédures fiscales régionales et à examiner la mise en œuvre de la législation |
| Février 2021 : | Exposé de l’AFRITAC Centre sur le ratio de liquidité à court terme (mise en œuvre du cadre de Bâle). |
| Février 2021 : | AFRITAC Centre : renforcement des dispositifs d’administration, de gestion et de gouvernance des recettes |
| Février 2021 : | Expert en mission de courte durée : modernisation des procédures fiscales et douanières. |
| Février 2021 : | STA : amélioration des statistiques du secteur extérieur. |
| Février 2021 : | MCM : amélioration de la coordination des émissions des titres d’État au sein de la CEMAC. |
| Janvier 2021 : | MCM : amélioration des indicateurs de solidité financière. |
| Janvier 2021 : | AFRITAC Centre : rédaction de recommandations méthodologiques pour le contrôle sur place des institutions de paiement. |
| Décembre 2020 : | FAD : harmonisation du code des procédures douanières de la région pour une amélioration de la perception des recettes et du climat des affaires dans la région. |
| Décembre 2020 : | FAD : rédaction d’une nouvelle directive relative à l’impôt sur le revenu des personnes physiques. |
| Décembre 2020 : | AFRITAC Centre amélioration de la coordination des émissions des titres d’État au sein de la CEMAC. |
| Novembre 2020 : | FAD : coordination/harmonisation régionale de l’administration des recettes. |

Activités de développement des capacités fournies par le FMI aux institutions de la CEMAC, 2018–24 (suite)

| | |
|------------------|--|
| Novembre 2020 : | Sécurité informatique et cybersécurité. |
| Octobre 2020 : | AFRITAC Centre : exécution du plan stratégique de contrôle basé sur les risques. |
| Octobre 2020 : | AFRITAC Centre : examen du processus de sanctions et de la réglementation de la CEMAC. |
| Septembre 2020 : | FAD : révision de la directive relative à l'impôt sur le revenu des personnes physiques. |
| Août 2020 : | FAD : procédures régionales d'administration des recettes. |
| Juillet 2020 : | STA : atelier de validation du projet de directive et du projet de guide sur la comptabilité matières. |
| Juin 2020 : | Mission d'assistance technique à distance (COVID) sur l'examen du modèle de notation bancaire SYSCO 2. |
| Juin 2020 : | FAD : expert en mission de courte durée – Douanes. |
| Juin 2020 : | FAD : expert en mission de courte durée – Douanes. |
| Mai 2020 : | AFRITAC Centre : examen du modèle de notation bancaire SYSCO. |
| Janvier 2020 : | FAD : séminaire sur l'élaboration d'un cadre de bonne gouvernance. |
| Janvier 2020 : | AFRITAC Centre : examen des procédures de contrôle de la COBAC Relatif aux infractions à la réglementation prudentielle et à l'application de sanctions contre les banques et les IMF. |
| Novembre 2019 : | AFRITAC Centre : séminaire conjoint (AFRITAC Centre – AFRISTAT - CEMAC) sur la prévision macrobudgétaire. |
| Septembre 2019 : | FAD : révision de la directive sur l'impôt sur les sociétés. |
| Septembre 2019 : | AFRITAC Ouest/AFRITAC Centre/MCM : séminaire régional sur la cybersécurité dans le secteur bancaire. |
| Septembre 2019 : | AFRITAC Centre : feuille de route pour l'application du cadre de Bâle. |
| Septembre 2019 : | AFRITAC Centre : orientations méthodologiques sur la maîtrise sur place des risques de crédit. |
| Juillet 2019 : | Mission exploratoire du département FAD sur l'harmonisation des procédures fiscales, le fonctionnement de l'union douanière et le rôle de la commission dans le suivi de l'application des règles fiscales et douanières par les pays membres. |
| Juin 2019 : | AFRITAC Centre/SPR/Banque mondiale : séminaire régional conjoint sur la gestion de la dette publique. |
| Avril 2019 : | AFRITAC Centre : orientations méthodologiques sur la maîtrise sur place des risques de liquidité. |
| Mars 2019 : | FAD : atelier d'évaluation et de conseil sur la coordination régionale en matière de TVA (suite). |
| Février 2019 : | AFRITAC Centre : mise à niveau du dispositif de contrôle des institutions de microfinancement fragiles. |
| Janvier 2019 : | AFRITAC Centre : séminaire de réglementation et contrôle bancaires sur la supervision de la gouvernance dans les établissements de crédit |
| Décembre 2018 : | FAD : atelier d'évaluation et de conseil sur la coordination régionale en matière de TVA. |
| Septembre 2018 : | MCM : communications de la banque centrale. |
| Août 2018 : | FAD : la TVA dans les pays de la CEMAC. |
| Juillet 2018 : | AFRITAC Centre : séminaire régional sur la gestion de la dette publique. |
| Juillet 2018 : | AFRITAC Centre séminaire sur la réglementation et contrôle bancaires. |
| Mai 2018 : | MCM/LEG : examen des réglementations des changes |
| Mars 2018 : | FAD : coordination des droits d'accise. |

Déclaration de M. Facinet Sylla, Administrateur pour les pays membres de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale, de M. Régis, Administrateur Suppléant et de M. Thierry Nguéma-Affane, Conseiller Principal de l'Administrateur

18 décembre 2023

Au nom des autorités de la CEMAC, que nous représentons, nous tenons à remercier les administrateurs, la direction et les services du FMI pour leur soutien constant qu'ils apportent aux institutions régionales et aux pays membres de la CEMAC dans le cadre de la deuxième phase de leur stratégie régionale. Cette phase vise à favoriser une croissance inclusive et résiliente, tout en renforçant la stabilité intérieure et extérieure. Elles se félicitent des entretiens constructifs avec les services du FMI à Libreville et Yaoundé en octobre et novembre 2023, et considèrent que le rapport des services du FMI rend fidèlement compte de ces entretiens.

Les autorités nationales et régionales ont poursuivi la mise en œuvre de la stratégie régionale en 2023, tout en continuant à souscrire globalement aux engagements énoncés dans la lettre de soutien aux programmes de redressement et de réformes des pays membres de la CEMAC. L'amélioration de la stabilité macroéconomique de la région s'est poursuivie. La reprise économique continue à se renforcer, et les données préliminaires indiquent une diminution des pressions inflationnistes. En outre, les avoirs extérieurs nets ont augmenté pendant la première moitié de 2023 à la suite du choc positif des termes de l'échange et du renforcement de l'application de la réglementation des changes. Cependant, la tendance baissière des avoirs extérieurs nets pendant la deuxième moitié de l'année souligne l'importance d'une poursuite de l'application rigoureuse de la réglementation des changes par la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) avec le soutien des pays membres, afin de renforcer la résilience extérieure de la CEMAC.

Bien que la mobilisation des recettes intérieures ait été moins performante en raison d'un environnement extérieur difficile et de contraintes intérieures, les autorités des pays de la CEMAC se sont engagées à intensifier leurs efforts tout en continuant à rationaliser les dépenses, notamment en supprimant les subventions non ciblées en vue de renforcer la viabilité des finances publiques et de la dette.

Les politiques monétaires et financières restent axées sur le renforcement de la stabilité des prix et de la stabilité financière. Il sera particulièrement important de s'attaquer aux banques en difficulté, de renforcer la supervision, notamment en fournissant des ressources adéquates à la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC), et de suivre de près l'exposition des banques au souverain. Les réformes structurelles progressent dans le cadre du Programme régional de réformes économiques et financières (PREF-CEMAC). Récemment le PREF-CEMAC a organisé une table ronde à Paris qui a permis de recueillir des promesses de financement de la deuxième génération de programme de projets intégrateurs, ce qui devrait contribuer à

i) réduire le déficit des infrastructures, particulièrement dans les secteurs critiques des transports et de l'énergie, ii) promouvoir le commerce intracommunautaire et iii) favoriser la diversification économique.

Les autorités des pays membres restent déterminées à poursuivre des politiques et réformes essentielles dans le cadre des programmes appuyés par le FMI ; et les institutions régionales sont bien disposées à soutenir leurs efforts en prenant des mesures destinées à renforcer la stabilité et la résilience de l'union monétaire et économique. L'assistance continue du FMI à la région reste essentielle.

I. Évolution récente et perspectives

Le changement de régime politique au Gabon, le 30 août 2023, fut un événement majeur dans la région. Bien que cet événement ait initialement entraîné une plus grande incertitude quant à la mise en œuvre du programme du Gabon appuyé par le FMI (un programme qui connaissait déjà des difficultés depuis 2022 en raison de l'accumulation d'arriérés extérieurs et de dérapages budgétaires, malgré des progrès satisfaisants sur le plan structurel), les nouvelles autorités ont exprimé leur intérêt pour le maintien de l'engagement du FMI au Gabon, afin d'aider le pays à redresser ses déséquilibres macroéconomiques et à renforcer sa gouvernance économique pendant les deux années de transition visant à renforcer les institutions. Les autorités gabonaises attendent avec impatience la prochaine mission au titre de l'article IV, qui aura lieu le mois prochain, pour discuter de cet engagement avec le FMI.

Bien que plus modérée, la reprise économique post-pandémie s'est poursuivie dans la région de la CEMAC en 2023, bien qu'à un rythme plus lent, grâce à l'évolution positive du secteur pétrolier. Après avoir augmenté de 1,4 % en 2021 à 3 % en 2022, la croissance devrait ralentir pour atteindre 2,6 % en 2023 en raison d'une diminution plus forte que prévu de la production pétrolière. La banque centrale (BEAC) est plus optimiste que les services du FMI en ce qui concerne l'activité non pétrolière, notamment dans l'agriculture, l'industrie manufacturière et les services marchands. Après un pic de 6,9 % en février 2023, l'inflation en glissement annuel est sur une tendance baissière à la suite de la diminution des pressions inflationnistes. L'inflation baissera à 4,9 % d'ici à la fin de l'année, malgré l'augmentation récente des prix des denrées alimentaires et des coûts de transports, et la désinflation se poursuivra en 2024. Compte tenu des précédents épisodes de forte inflation dans la région, la BEAC prévoit que l'inflation passera en dessous du critère régional de 3 % en 2024, contrairement à la prévision des services du FMI qui prévoient que cela se produira en 2026.

Les positions budgétaires sont globalement sur une trajectoire favorable. L'excédent budgétaire global devrait diminuer pour passer de 2,5 % du PIB en 2022 à 0,4 % du PIB en 2023, en raison de la baisse des recettes pétrolières en Guinée équatoriale. Cependant, après s'être détériorée en 2022, la position budgétaire sous-jacente ancrée par le déficit budgétaire primaire hors pétrole devrait s'améliorer pour passer de 8,2 % du PIB hors pétrole en 2022 à 6,6 % cette année, grâce à l'augmentation des recettes non pétrolières et à la rationalisation des subventions aux carburants dans certains pays membres. Malgré l'amélioration du déficit

budgétaire primaire hors pétrole, la dette publique augmentera légèrement pour passer de 53,4 % du PIB en 2022 à 53,7 % en 2023, en raison de la validation d'arriérés de paiements intérieurs au Congo et en Guinée équatoriale. Elle devrait toutefois recommencer à baisser pour atteindre environ 44 % du PIB à moyen terme.

La position extérieure s'est renforcée avec une augmentation des réserves de la banque centrale, qui couvraient plus de 4 mois d'importations prospectives en 2022. Les avoirs extérieurs nets ont continué à s'accumuler pendant la première moitié de 2023, et l'assurance régionale associée fixée pour fin juin 2023 à l'appui des programmes des pays membres a été respectée avec une marge importante, reflétant l'application rigoureuse de la réglementation des changes. Cependant, depuis juin 2023, les avoirs extérieurs nets ont diminué pour passer de 5,35 milliards d'euros à la fin juin 2023, à 3,86 milliards à la fin octobre 2023. Cette évolution reflète l'effet combiné d'une forte diminution des rapatriements de devises par le secteur public et d'une forte augmentation des sorties de devises au cours des neuf premiers mois de 2023. Cette dernière est due au paiement de dividendes dans le secteur des banques et assurances pendant la deuxième moitié de 2023, suite à la levée de suspension de 3 ans de la distribution de dividendes par la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) en juillet 2022, et une augmentation de la facture des services des intermédiaires du commerce de gros. Le solde des transactions courantes en pourcentage du PIB devrait se détériorer à moyen terme, en raison de la baisse des recettes d'exportation de pétrole et de gaz. Néanmoins, la réduction des remboursements de la dette et l'augmentation des investissements directs étrangers devraient soutenir l'accumulation de réserves au-delà de l'objectif d'adéquation de 5 mois recommandé par les services du FMI pour une union monétaire de pays riches en ressources naturelles.

Les perspectives à moyen terme dépendent encore de la poursuite de la mise en œuvre des réformes structurelles prioritaires dans les domaines de la mobilisation des recettes non pétrolières, de la rationalisation des dépenses, de l'environnement des affaires et du renforcement du capital humain, notamment dans le cadre des programmes appuyés par le FMI. La rationalisation de certaines subventions, notamment pour les produits pétroliers, ainsi que les réformes visant à renforcer les systèmes de protection sociale, restent un élément essentiel des programmes d'assainissement budgétaire. L'appui des partenaires techniques et financiers, notamment le FMI, est essentiel pour soutenir les efforts des États membres dans la préservation de la stabilité macroéconomique et pour assurer le succès de la stratégie régionale. A cette fin, il convient de souligner la nécessité de résoudre rapidement les questions en suspens qui entravent l'achèvement de certaines revues de programmes et l'approbation d'un nouvel accord du FMI pour la Guinée équatoriale, qui est justifié par des progrès substantiels réalisés dans l'amélioration du cadre de gouvernance. Les autorités régionales reconnaissent que l'incertitude entourant l'économie mondiale et les conditions financières, la volatilité des cours du pétrole et l'insécurité dans la région du Lac Tchad continuent à poser des risques pour les perspectives.

II. Politiques régionales en appui aux programmes de réformes dans les pays de la CEMAC

Les autorités conviennent qu'il est important de mieux coordonner les politiques budgétaires et monétaires afin de renforcer la stabilité macroéconomique, et qu'il est urgent de mettre en œuvre des réformes structurelles qui remédieront aux contraintes d'approvisionnement, feront progresser l'intégration régionale et amélioreront la résilience économique de la CEMAC.

La banque centrale (BEAC) s'engage à préserver la stabilité des prix et à poursuivre une politique monétaire fondée sur les données. Après avoir relevé son taux d'intérêt directeur (TIAO) et son taux de prêt marginal en mars 2023 (pour la troisième fois depuis novembre 2021) de 50 points de base respectivement jusqu'à 5 % et 6,75 %, la banque centrale a interrompu son resserrement de la politique monétaire à la suite de la diminution des tensions inflationnistes et parce que tous les effets des hausses précédentes de taux d'intérêt ne se sont pas encore matérialisés. En même temps, étant donné le grand volume de liquidités excédentaires dans le système bancaire, la BEAC a suspendu les injections de liquidités et renforcé les opérations de ponction de liquidités, pour améliorer la transmission de la politique monétaire et la gestion des liquidités bancaires. La banque centrale reste prête à resserrer davantage la politique monétaire si les tensions inflationnistes reprennent ou si les avoirs extérieurs nets dévient de la trajectoire ciblée, afin de préserver la stabilité intérieure et extérieure. En outre, la BEAC compte accroître nettement ses opérations de reprise de liquidités en augmentant progressivement le taux d'intérêt associé pour le rapprocher du taux d'intérêt directeur. Dans le but d'accroître leur participation, la BEAC s'adressera aux banques en situation de liquidités excédentaires qui n'ont pas été actives pendant les opérations récentes.

Les mesures budgétaires structurelles progressent au fur et à mesure de la résolution des problèmes de mise en œuvre. La BEAC poursuit ses efforts pour assurer une mise en œuvre complète, transparente, efficace et prévisible de la réglementation des changes. Les problèmes de mise en œuvre qui affectaient le traitement des requêtes de devises sont en cours de résolution, avec la collaboration des banques et du secteur privé. Étant donné la diminution du rapatriement des devises pendant les neuf premiers mois de 2023 par le secteur public (Trésor publics et entreprises publiques), la banque centrale renforcera davantage sa collaboration avec les États membres afin d'assurer un suivi plus étroit de la conformité du secteur public et des industries extractives en matière de rapatriement et de cession des devises. Les industries extractives enregistrent un certain progrès dans la constitution de fonds réservés à la réhabilitation des sites pétroliers (fonds RES). Les projets de contrats-types de comptes séquestres associés aux fonds RES sont maintenant finalisés et devraient être approuvés et signés par les États membres et les entreprises extractives au cours des prochaines semaines. Les entretiens se poursuivent avec le secteur extractif concernant certains problèmes non résolus, tels que les conditions de rémunération des comptes séquestres associés aux fonds RES et le traitement des fonds RES constitués sous

forme de provisions comptables. La BEAC continuera à communiquer au FMI et à la Banque mondiale ses mesures de renforcement de la conformité du secteur extractif à la réglementation des changes, comme moyen d'améliorer la transparence et la collecte des recettes. La banque centrale est également en train de résoudre les problèmes techniques de la mise en œuvre de la plateforme informatique destinée à faciliter le déploiement de systèmes de comptes uniques du Trésor (CUT), actuellement en phase pilote au Cameroun et au Gabon. Une migration complète vers le système de CUT, d'abord prévue pour la fin 2023, devrait avoir lieu d'ici à la fin juin 2024. La migration sera ensuite étendue aux comptes du Trésor des autres pays membres.

La normalisation des règles prudentielles se poursuit, mais la fragilité du système bancaire nécessite des mesures collectives et décisives pour préserver la stabilité financière. La commission bancaire (COBAC) se prépare à intensifier ses missions de supervision sur place, à accélérer les procédures de résolution des banques sous-capitalisées et à renforcer la supervision en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) ainsi que les cadres réglementaires, notamment en exigeant des banques sous-capitalisées la soumission de plans de recapitalisation crédibles et conformes à la réglementation en cours. La BEAC et la COBAC poursuivent leur collaboration pour examiner les plans de refinancement des banques structurellement dépendantes du refinancement de la BEAC, et s'engagent à resserrer les conditions de refinancement de ces banques. Les deux institutions sont également déterminées à surveiller étroitement l'exposition à la dette souveraine des banques. Pour assurer une supervision adéquate du secteur financier, il est crucial de remédier au problème de longue date de sous-effectifs de la COBAC. Étant donné la fragilité du secteur bancaire, la COBAC est également d'avis que le soutien des pays membres est essentiel pour limiter les risques d'instabilité financière, en renforçant les banques publiques et en faisant progresser les plans d'apurement de la dette intérieure ainsi que les réformes de la gestion des finances publiques, afin d'éviter la résurgence de nouveaux arriérés de paiement. Le soutien des pays membres est également essentiel pour assurer la réduction des importants risques souverains pour les bilans des banques.

Les deux institutions régionales supervisant les marchés financiers — la bourse des valeurs BVMAC et l'organisme de surveillance des marchés financiers COSUMAF — poursuivent la mise en œuvre de leurs réformes institutionnelles et réglementaires dans le but d'améliorer et d'approfondir les marchés financiers régionaux. La BVMAC a achevé la création de son indice synthétique et est en train d'élaborer les règles d'inscription à la cote du marché principal. De concert avec les services du FMI, la bourse des valeurs convient qu'il est nécessaire de diversifier ses investisseurs pour contribuer au développement du marché secondaire. La COSUMAF a demandé l'assistance technique du FMI pour améliorer la surveillance des marchés financiers et l'inclusion financière en popularisant l'utilisation des services bancaires mobiles. L'AFRITAC Centre a fourni à la BEAC une assistance au renforcement des capacités en vue de la dynamisation du marché secondaire pour les titres publics.

Les organismes de régionaux de supervision, notamment la BEAC, la COBAC, la COSUMAF et le GABAC (Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale) poursuivront leurs travaux sur les cadres légaux et réglementaires relatifs aux actifs numériques, y compris les cryptomonnaies et les monnaies numériques des banques centrales. En collaboration avec les autres organismes régionaux de supervision, la BEAC publiera en temps opportun un avis sur la conformité à la réglementation, pour des initiatives telles que la loi promulguée récemment dans la République Centrafricaine qui autorise la tokénisation de ses ressources naturelles, et les éventuels effets inattendus de ces initiatives sur l'intégrité financière, la gouvernance, la protection du consommateur et le respect des normes LBC/FT. En outre, la banque centrale a demandé l'assistance technique du FMI pour soutenir le groupe de travail multidisciplinaire formé récemment dans le but d'envisager l'émission d'une monnaie numérique de banque centrale en vue de créer un cadre réglementaire cohérent et approprié, destiné à surveiller et à gérer les risques posés par l'émergence de mécanismes de paiement numériques.

La Commission de la CEMAC continue à renforcer la crédibilité et l'applicabilité du cadre de surveillance régional. Elle a entrepris la première analyse interne du système d'alerte précoce pendant la mission de surveillance régionale d'août 2023 dans les six pays membres; des rapports associés sont attendus au premier trimestre de 2024. La Commission reste en contact avec les pays membres pour les encourager à présenter leurs plans de convergence, à mettre en œuvre des unités de surveillance multilatérales, à transposer les directives régionales en matière de fiscalité et de gestion des finances publiques dans leur législation intérieure, et à respecter les critères de convergences régionaux. La Commission poursuivra ses travaux pour faire avancer le programme statistique régional afin d'améliorer les statistiques extérieures. La BEAC collaborera avec la Commission et le Secrétariat permanent du PREF-CEMAC pour reprendre aussitôt que possible le processus d'adoption du projet de nouveau mécanisme de sanctions pour les infractions aux règles de convergence dans la CEMAC, après que certains pays membres ont mis sa pertinence en question lors du conseil ministériel de l'Union des États de l'Afrique centrale (UEAC) en mars 2023.

Les autorités régionales s'engagent à poursuivre les mesures prises pour réaliser les objectifs de diversification et de transformation structurelle de leurs pays et créer une véritable résilience ultérieure aux chocs extérieurs. Dans ce but, l'exécution de la stratégie régionale de substitutions aux importations adoptée par le comité de pilotage du PREF-CEMAC devrait contribuer au développement du commerce intrarégional, promouvoir la diversification économique et limiter la pression sur la stabilité extérieure de la sous-région. La mise en œuvre du deuxième programme de projets d'intégration pour lequel des financements ont été garantis sera également importante dans le cadre de la promotion de l'intégration régionale.

III. Engagements et assurances

Les autorités de la CEMAC, qui restent très attachées au succès de la mise en œuvre de la stratégie régionale, ont réitéré leurs engagements et leurs assurances dans le suivi de la lettre

de soutien de décembre 2023 aux programmes de redressement et de réformes entrepris par les pays membres de la CEMAC. Les politiques et réformes régionales, notamment le resserrement de la liquidité bancaire, l'application de la conformité des entités publiques à la réglementation des changes, la prudence continue dans la gestion des surcroûts de recettes pétrolières, les progrès dans la mise en œuvre des réformes dans le cadre des programmes appuyés par le FMI et les partenaires de développement, devraient contribuer au renforcement des avoirs extérieurs nets en 2024. Entretemps, pour tenir compte de la diminution des avoirs extérieurs nets pendant la deuxième moitié de 2023, les autorités demandent une révision à la baisse, de 4,32 à 3,91 milliards d'euros, de l'assurance régionale concernant l'objectif sur les avoirs extérieurs nets pour fin décembre 2023. En outre, étant donné les nouvelles prévisions de détérioration du solde des transactions courantes en 2024 résultant de la diminution attendue des recettes d'exportation des hydrocarbures, qui sera partiellement compensée par un renforcement de la réglementation des changes et le resserrement de la liquidité bancaire, l'objectif sur les avoirs extérieurs nets pour fin juin 2024 est fixé à 4,3 milliards d'euros.